

DELANNAY Didier

**GILLES DE RAIS**

Cette liste présente des tueurs en série français, c'est-à-dire des meurtriers **récidivistes** de nationalité française ayant commis **au moins trois** meurtres. Ils sont classés par ordre chronologique. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive.

Avant 1800

**Gilles de Rais** (ou **Gilles de Retz**, selon la graphie moderne[n 1]) en référence à son titre de baron de Retz, né à une date inconnue (au plus tôt durant l'année 1405) au château de Champtocé et mort le 26 octobre 1440 à Nantes, est un chevalier et seigneur dont les nombreux domaines se répartissent entre la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, le Maine et l'Angoumois. Chef de guerre français durant la guerre de Cent Ans, il demeure connu de manière ambivalente comme l'un des compagnons d'armes de Jeanne d'Arc ainsi que pour sa condamnation comme assassin violeur d'enfants, exécuté pour ses crimes.

Seigneur important en tant qu'héritier de grandes lignées nobiliaires de l'ouest de la France, il se rallie à la cause du roi Charles VII, guerroye contre les Anglais et scelle une alliance avec son propre cousin, l'influent grand chambellan Georges de La Trémoille. Il combat dans les rangs de l'armée royale avec Jeanne d'Arc mais leurs relations restent obscures, à la différence des rapports privilégiés que leur prêteront diverses œuvres de fiction. Au cours de leurs campagnes militaires communes, il contribue notablement à la levée du siège d'Orléans avant d'être promu maréchal de France le 17 juillet 1429, jour du sacre royal de Charles VII à Reims. Après la mort de son grand-père Jean de Craon en 1432 et la disgrâce de Georges de La Trémoille en 1433, le maréchal de Rais se désengage progressivement de la guerre. Il se voit accusé par sa famille, et notamment par son frère cadet René de La Suze, de dilapider son patrimoine en aliénant ses terres au plus offrant afin de pallier ses fastueuses dépenses, prodigalités qui entraînent sa mise sous interdit par Charles VII le 2 juillet 1435.

Le 15 ou le 16 mai 1440, il moleste un clerc de haut rang dans l'église de Saint-Étienne-de-Mer-Morte avant de se saisir du château local, violant de ce fait les immunités ecclésiastiques et portant atteinte à la majesté de son suzerain, le duc Jean V de Bretagne. Arrêté le 15 septembre 1440 dans son château de Machecoul, il est conduit dans le duché de Bretagne, alors principauté indépendante, pour comparaître à la fois devant la cour de justice ducale et la justice ecclésiastique secondée par l'Inquisition. En octobre 1440, il est jugé par le tribunal inquisitorial pour hérésie, sodomie et meurtres de « cent quarante enfants, ou plus » tandis que les juges séculiers du duc de Bretagne le condamnent à la pendaison et au bûcher pour son coup de force perpétré à Saint-Étienne-de-Mer-Morte ainsi que pour des crimes commis sur « plusieurs petits enfants » sans précision de leur nombre. Le 26 octobre 1440, il monte à l'échafaud avec deux de ses serviteurs convaincus d'assassinats.

Son histoire est parfois présentée comme une possible source d'inspiration du conte *La Barbe bleue* de Charles Perrault mais cette hypothèse est controversée. Quoi qu'il en soit, à compter du premier quart du XIXe siècle, le folklore amalgame parfois le personnage de Barbe-Bleue à Gilles de Rais. Vers la fin du XIXe siècle, la criminologie assimile son cas à celui du « criminel sadique, dégénéré et pervers », conformément aux conceptions psychopathologiques de l'époque, aujourd'hui en partie obsolètes. Plus récemment, il est régulièrement associé à la figure du tueur en série, bien qu'une telle classification soit jugée anachronique par plusieurs chercheurs. Il devient dès lors « l'incarnation d'une structure perverse intemporelle n'ayant plus qu'un lointain rapport avec la triple accusation médiévale de rébellion, de pacte avec le Diable et de rapports contre-nature », selon le médiéviste Jacques Chiffolleau.

Au fil du XXe siècle, l'innocence de Gilles de Rais est proclamée par quelques particuliers, et notamment par l'archéologue Salomon Reinach, intellectuel marqué en son temps par l'inculpation inique du capitaine Dreyfus. Cependant, les essais de réhabilitation sont généralement le fait de non-professionnels de l'histoire, comme l'écrivain Gilbert Prouteau. En 1992, sous son impulsion, une « cour arbitrale » autoproclamée procède à une « révision » non officielle des procès ecclésiastique et séculier de 1440, en arguant dans les médias qu'une machination judiciaire a été

ourdie par le duc de Bretagne et l'évêque de Nantes pour s'emparer des biens de l'accusé. Plusieurs historiens critiquent cette thèse complotiste et font part de leurs objections méthodologiques devant les erreurs et manipulations propres à une pareille « histoire-spectacle ».

Dans leur majorité, les historiens ne remettent pas en cause la culpabilité du condamné. Loin de vouloir disculper ce dernier ou reconstituer une quelconque vérité judiciaire, certains chercheurs se gardent néanmoins de lire au pied de la lettre les actes du double procès nantais tenu à l'automne 1440. Ainsi, les médiévistes Jacques Chiffolleau et Claude Gauvard insistent sur la nécessité de contextualiser les documents historiques en étudiant la procédure inquisitoriale employée. Ils questionnent donc les aveux des inculpés à l'aune des attentes et conceptions des juges, tout en s'interrogeant sur le rôle de la rumeur dans l'élaboration de la *fama* de Gilles de Rais. Pour autant, ces historiens ne font pas abstraction de quelques témoignages détaillés concernant des disparitions d'enfants, ou de certains aveux décrivant des rituels meurtriers sans équivalent dans les archives judiciaires du temps.

## Biographie

### Maison

#### Contexte géopolitique

Articles détaillés : Pays de Retz et Liste des seigneurs, barons et ducs de Retz.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, la guerre de Succession de Bretagne voit les maisons de Montfort et de Penthièvre s'affronter pour recueillir la succession du duché de Bretagne. Durant vingt-trois années, ce conflit s'insère dans le cadre global de la guerre de Cent Ans. Ainsi, la famille de Montfort bénéficie du soutien du royaume d'Angleterre tandis que les Penthièvre reçoivent l'appui des rois de France. En 1365, la maison de Montfort obtient finalement la couronne ducal lorsque le premier traité de Guérande établit Jean de Montfort comme duc sous le nom de Jean IV de Bretagne. La « victoire à l'arraché » de ce dernier « contribue largement à forger un nouvel état d'esprit moins féodal chez [les ducs Montfort] portés à affirmer la nécessaire autonomie (voire l'indépendance) du duché vis-à-vis de la France », souligne l'historien médiéviste Jean-Christophe Cassard. Le traité de Guérande ne règle donc pas pour autant le contentieux franco-breton, qui perdure sous le règne de Charles V[6] et de ses successeurs. Durant la guerre de Cent ans, les périodes d'affaiblissement de la monarchie française facilitent par ailleurs le renforcement continu de la souveraineté du duché de Bretagne, qui possède « tous les rouages d'une principauté indépendante, avec ses institutions autonomes, ses impôts, sa monnaie, son armée, son duc couronné et ses ambassadeurs », énumère l'historien Joël Cornette[7].

Détenteur du domaine ducal (le terme « domaine » désigne conjointement les terres ainsi que les droits et les revenus seigneuriaux qui s'y rattachent)[8], Jean IV entend que sa suzeraineté soit reconnue par ses vassaux tant laïcs qu'ecclésiastiques. En pratique, le duc de Bretagne doit pourtant composer avec le pouvoir des « seigneurs hauts justiciers, qui disposent d'une assise territoriale assez vaste », tels les barons d'Ancenis, les vicomtes de Largouët et les barons de Retz [9] (toponyme orthographié « Rais », « Rays » ou « Raiz » au Moyen Âge)[10]. Leurs grandes seigneuries laïques constituent de « puissants contrepoids à l'autorité ducal », explique le médiéviste Brice Rabot[11].

Comptant parmi les baronnies considérées comme les plus anciennes et prestigieuses de Bretagne (selon des traditions sujettes à caution)[12] avec Vitré, Léon, Chateaubriand, la Roche-Bernard et Ancenis, la baronnie de Retz procure à ses détenteurs des revenus importants et une position géographique frontalière fort avantageuse[13]. De surcroît, les barons de Retz « disposent de prérogatives étendues et entretiennent des rapports étroits avec le duc de Bretagne et le roi de France[13]. » Or, la maison de Retz s'éteint en 1371 à la mort du dernier titulaire de la baronnie, Girard V Chabot[14]. Son héritage est recueilli par sa sœur, Jeanne Chabot dite « la Sage » († 1407) [14] mais la succession est également convoitée par le duc Jean IV de Bretagne, qui compte profiter

des difficultés financières et conjugales de la légataire[15]. À l'instar des rois et princes de ce temps, le duc de Bretagne poursuit une politique de « centralisation personnelle » en acquérant des terres appartenant à ses vassaux ou voisins afin d'agrandir ses propres domaines[n 2]. Pour sécuriser Nantes, il lui importe de s'assurer la mainmise sur des terres et forteresses sises au sud de la Loire. [15] Précisément, la clef de voûte de toute la baronnie de Retz est le château de Machecoul[16], citadelle d'une ville considérée, du fait de sa position limitrophe dans les marches de Bretagne et du Poitou, comme l'une des « entrées et issues du duché de Bretagne[17]. »

Soucieux de contrer les ambitions territoriales du prince breton, le roi Charles V confie la garde du « pays [de] la dame de Rays » à un proche parent de Jeanne Chabot, Guy « Brumor » de Montmorency-Laval[18],[n 3]. Toutefois, celui-ci meurt à une date indéterminée, postérieurement à l'année 1375, laissant la dame de Retz sans défenseur énergique à ses côtés[20]. Après de vaines tentatives d'accommodements[15], Jean IV de Bretagne exige de Jeanne qu'elle lui cède ses domaines. Devant son refus, le duc la séquestre et fait occuper militairement les places fortes de la baronnie de Retz [21], dont le château de Machecoul. S'ensuivent de longues procédures judiciaires entre Jean IV et Jeanne Chabot[21] jusqu'à ce que le litige soit temporairement réglé grâce aux pressions conjuguées des ducs Philippe le Hardi et Jean de Berry[22], oncles paternels du roi Charles VI « le Fou » et figures dominantes de son Conseil royal[23]. Aux prises avec des difficultés militaires et politiques croissantes, le duc de Bretagne désire assurer une succession sans heurt à son fils en apaisant ses propres relations avec la noblesse bretonne ; Jean IV accepte donc pragmatiquement le compromis, quelques mois avant sa mort survenue le **1er novembre 1399**[22]. Jeanne Chabot, dame de Retz, reprend préalablement possession de ses domaines et châteaux en **juillet 1399**[22] tandis que l'influent Philippe le Hardi, devenu le tuteur du jeune duc Jean V de Bretagne, finalise l'arbitrage le **16 juillet 1400**[24].

### Ascendance familiale

Le **29 septembre 1401**, Jeanne Chabot, restée sans enfant et désireuse de régler sa succession, désigne comme héritier le fils de Guy Brumor, Guy de Montmorency-Laval († 1415), à la condition que ce dernier relève le nom et les armes de Retz[26],[21]. Toutefois, Jeanne Chabot se ravise en consentant finalement à une dévolution en faveur d'un autre de ses parents, Jean de Craon (vers 1355 – **25 novembre 1432**, fils de Pierre), seigneur de La Suze et de Champtocé[26],[27].

Cette volte-face entraîne d'importants procès entre Guy de Laval et Jean de Craon avant que les deux parties ne parviennent à un compromis et scellent leur entente par un projet de mariage entre Guy et la fille de Jean de Craon, Marie († avant **octobre 1415**)[28]. Deux actes datés des **5 et 17 février 1404** précisent notamment les conditions du mariage, subordonnant celui-ci à l'approbation préalable de l'accord par le parlement de Paris[29],[30],[31]. Les **24 et 25 avril 1404**, Jean de Craon et Guy de Laval constituent à cet effet des procureurs chargés de soumettre leur convention au parlement. Cette cour souveraine de justice[32] homologue l'accord le **2 mai 1404**. Enfin, Jeanne Chabot « la Sage » cède quatre seigneuries à Guy de Laval, moyennant une rente viagère, le **24 juillet 1404**[33][21]. Vraisemblablement à une date postérieure à la finalisation de ces formalités, Marie de Craon s'unit à Guy de Laval, qui s'intitule « à présent sire de Rais »[19]. Le couple s'installe au château de Machecoul, où il vit en compagnie de Jeanne Chabot jusqu'au trépas de l'aïeule en 1407[34].

Fils aîné de Marie de Craon et de Guy de Laval-Rais, Gilles de Rais descend donc de diverses grandes maisons féodales[n 4]. Par sa mère, il se rattache à la maison de Craon, riche famille de l'Ouest, et par son père aux Laval[36], l'un des deux plus importants lignages bretons au **Xve** siècle[37]. Les Laval comptent parmi leurs ancêtres, par alliance, les barons de Retz[36]— « doyens des barons du duché de Bretagne[38] » —, ainsi que la prestigieuse maison de Montmorency[36], quoique affaiblie provisoirement à cette époque[39].

### Jeunesse

Gilles de Rais naît au château de Champtocé, « en une chambre appelée *la Tour Noire* »[n 5],[38], à

une date inconnue. Sa naissance a été située de manière variable entre 1396 et 1406, et plus fréquemment vers la fin de l'année 1404[42]. Toutefois, compte tenu des délais causés par les procédures juridiques qui conditionnèrent le mariage des parents de Gilles de Rais, le chartiste Matei Cazacu déduit qu'il voit vraisemblablement le jour « au plus tôt en 1405 », année de naissance retenue par plusieurs médiévistes. D'autre part, il lui est donné plus précisément l'âge « de 14 à 15 ans » en février 1422 dans un document d'archives étudié par la médiéviste Marcelle-Renée Reynaud[n 6].

Le choix du nom de baptême « Gilles » s'explique peut-être par un hypothétique pèlerinage effectué par Guy de Laval et Marie de Craon à Saint-Gilles mais il ne s'agit que d'une conjecture basée sur une croyance médiévale relative à Gilles l'Ermite[n 7]. Matei Cazacu suggère que la date de naissance ou de baptême de Gilles de Rais pourrait éventuellement coïncider avec la fête de saint Gilles le 1er septembre, d'où son prénom[65].

René, frère cadet de Gilles, naît probablement durant l'année 1414[66],[67]. Postérieurement à la mort de son grand-père Jean de Craon survenue en 1432, René obtiendra la seigneurie de La Suze lorsque son frère aîné Gilles lui assignera sa part d'héritage le 25 janvier 1434 devant la cour ducale à Nantes[n 8]. Le puîné sera dès lors désigné comme René de La Suze, relevant ainsi le nom porté par la branche cadette des Craon[69],[70],[71].

Consécutivement aux décès de leur mère Marie de Craon à une date inconnue[n 9] puis de leur père Guy de Laval-Rais fin octobre 1415 à Machecoul[n 10],[87],[88], les jeunes frères Gilles et René sont élevés au château de Champtocé par leur grand-père maternel, Jean de Craon, seigneur de La Suze et de Champtocé. En octobre 1415, la maison de Craon connaît une « hécatombe familiale » à Azincourt, bataille où périt notamment Amaury, fils et unique successeur mâle de Jean de Craon[89]. Ce dernier décide donc de prendre en charge et gérer les biens de ses petits-fils Gilles et René, devenus ses seuls héritiers[90],[91]. Dans son testament, Guy de Laval-Rais désignait pourtant son beau-frère, Jean II Tournemine de la Hunaudaye, comme « gardien, tuteur, protecteur, défenseur et administrateur légitime » de ses deux fils[76],[92].

### Projets matrimoniaux

Le 4 janvier 1417, Jean de Craon fiance son petit-fils Gilles à une riche héritière de Normandie, Jeanne Paynel, fille de Foulques VI Paynel, seigneur de Hambye et de Bricquebec. Toutefois, le Parlement de Paris interdit le mariage jusqu'à ce que Jeanne Paynel ait atteint sa majorité[95],[96],[97],[98]. Ce projet matrimonial n'aboutit pas[n 11].

Après quoi le seigneur de La Suze fiance le jeune baron à Béatrice de Rohan, fille d'Alain IX de Rohan et de Marguerite de Bretagne, et nièce du duc Jean V de Bretagne[103],[104]. Le contrat, daté de Vannes le 28 novembre 1418, n'a pas de suite pour une raison indéterminée,[106],[n 12]. [105]

Gilles de Rais finit par se fiancer avec sa cousine Catherine de Thouars[113], fille de Miles II de Thouars[n 13] et de Béatrice de Montjean. Outre l'obstacle posé par la consanguinité de Gilles et Catherine, parents au 4e degré[93],[94], des litiges opposent alors la maison de Craon à Miles II de Thouars, seigneur de Pouzauges et de Tiffauges[n 14]. Négligeant ces contraintes et sans attendre de dispense papale, Gilles enlève Catherine[n 15] puis l'épouse dans une chapelle sise en dehors de son église paroissiale, sans publier de bans[n 16]. En dépit d'un contrat de mariage établi le 30 novembre 1420[n 17], les deux jeunes gens voient leur union annulée et déclarée incestueuse par l'Église[123].

Postérieurement au décès de Miles II de Thouars, des alliances matrimoniales finissent par rapprocher les maisons de Craon et de Thouars[n 18], contribuant ainsi à régulariser la situation de Gilles de Rais et Catherine de Thouars[122]. Le 24 avril 1422, le légat pontifical s'adresse à Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, afin que ce dernier prononce une sentence de séparation à l'encontre de Gilles et Catherine, leur impose une pénitence avant de les absoudre du crime d'inceste et de permettre leur mariage en bonne et due forme[124]. Après avoir diligenté une enquête,

Hardouin de Bueil marie en grande pompe Gilles et Catherine le 26 juin 1422[n 19] au château de Chalonnes-sur-Loire. Cette union renforce la position poitevine de Gilles de Rais en « l'apparent[an]t à la maison des vicomtes de Thouars qui dominait le bas Poitou jusqu'à l'Atlantique[130]. »

Catherine de Thouars donne à son époux une fille unique, Marie de Rais (vers 1433 ou 1434 - 1er novembre 1457)[131], qui se mariera à l'amiral Prigent de Coëtivy puis au maréchal André de Lohéac, et qui succédera à son père en tant que baronne de Retz.

### **Litiges familiaux**

Monnaie courante chez les lignées nobles de l'époque, les chicanes successorales occasionnent parfois d'interminables et violents conflits pouvant « déchirer les familles au point de rendre irréversible l'étendue des haines », indique la médiéviste Valérie Toureille[132].

Conformément aux clauses du contrat de mariage de sa fille Catherine de Thouars, Béatrice de Montjean conserve en douaire un certain nombre de possessions de feu Miles II de Thouars, dont les châteaux de Tiffauges et Pouzauges. Jean de Craon et Gilles de Rais escomptent récupérer ultérieurement l'héritage constitué par l'ensemble des châteaux poitevins de Béatrice[133],[134]. Cependant, Béatrice de Montjean se remarie avec Jacques Meschin de la Roche-Aireault, ancien écuyer de feu Miles II de Thouars et chambellan du roi Charles VII. Cette union compromet les projets du seigneur de La Suze et de son petit-fils. En conséquence, les deux compères chargent leur acolyte Jean de la Noe (ou la Noue), capitaine de Tiffauges, d'enlever Béatrice. Jean de la Noe profite de l'occasion pour s'emparer également de la sœur cadette de Jacques Meschin[133],[n 20]. Béatrice de Montjean est emprisonnée au Loroux-Bottreau, puis à Champtocé. Son beau-fils Gilles de Rais et Jean de Craon menacent de la coudre dans un sac avant de la jeter dans une rivière si elle ne renonce pas à son douaire[133],[134].

Afin de libérer sa femme et sa sœur, le chambellan Jacques Meschin de la Roche-Aireault fait assigner Jean de Craon et Gilles de Rais à plusieurs reprises devant le parlement de Paris, en pure perte. Jacques Meschin dépêche un huissier à Champtocé avant d'y déléguer son propre frère, Gilles Meschin, placé à la tête de ses envoyés. Jean de Craon jette en prison tous les porteurs de l'assignation, Gilles Meschin inclus[133]. Le seigneur de La Suze consent néanmoins à relâcher Béatrice de Montjean à la prière de son épouse Anne de Sillé, cette dernière étant de surcroît la propre mère de la prisonnière. Les autres otages finissent par être libérés moyennant rançon mais Gilles Meschin meurt quelques jours plus tard, vraisemblablement éprouvé par les conditions de sa détention champtocéenne. La sœur cadette de Jacques Meschin, envoyée en Bretagne, est contrainte d'épouser Girard de la Noe, le fils du capitaine de Tiffauges[133],[134].

Poursuivis judiciairement devant le parlement de Paris par Jacques Meschin, Jean de Craon et son petit-fils transigent avec leur adversaire. Dans le cadre d'une transaction entérinée par le parlement, le chambellan choisit de garder Pouzauges tandis que Gilles de Rais conserve Tiffauges. Craon et Rais n'en extorquent pas moins Pouzauges à Jacques Meschin sous prétexte que Catherine de Thouars, la femme de Gilles, « porte le nom [de Pouzauges] dans le monde. » Alors qu'il se rend à Pouzauges pour y superviser l'exécution de la transaction, Adam de Cambrai, conseiller au parlement de Paris, est molesté et détrossé par des hommes à la solde des deux complices. Les multiples condamnations qui frappent ensuite Jean de Craon et Gilles de Rais restent lettre morte[133].

### **Titres, domaines et fortune**

Titulaire de la baronnie de Retz, traditionnellement[12] réputée comme l'une des six plus anciennes baronnies du duché de Bretagne[137], Gilles de Rais est l'un des plus importants seigneurs de l'ouest de la France, notamment grâce à ses nombreux domaines répartis entre la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, le Maine et l'Angoumois[138],[n 21]. L'historien médiéviste Philippe Contamine souligne que Gilles de Rais est « tout à la fois, en raison de ses fiefs, Breton, Poitevin et Angevin[140]. ». De plus, l'historien Georges Peyronnet précise que son « réseau de parentés familiales et féodales »

(incluant les maisons de Laval et Craon) couvre une grande partie des marches de l'Ouest, régions frontalières difficiles d'accès en raison de l'humidité du climat océanique caractérisant ces pays de bocages et le Marais breton, d'où l'importance « comme voies de transport plus dégagées, [d]es vallées de la Loire et de la Sèvre Nantaise, (...) contrôlées par d'énormes forteresses » à l'exemple du château de Champtocé qui vit naître Gilles de Rais en terre angevine[36]. Ainsi, la position de carrefour occupée par la baronnie couvrant le pays de Retz « constitue un atout indéniable pour le commerce et permet aux sires de Retz de contrôler les flux sur l'axe majeur de la Loire pour l'économie bretonne et celle de l'ouest de la France de manière plus générale », affirme l'historien Brice Rabot[137].

Comme son père Jean IV de Bretagne lors des démêlés avec Jeanne Chabot au siècle précédent[141], le duc Jean V de Bretagne reste particulièrement attentif à l'intérêt géostratégique des domaines de son vassal, que l'historien François Macé pointe de la sorte : « Au sud de la Loire, des marais de Bourgneuf au lac de Grand-Lieu, la baronnie de Rais contrôlait une partie de la frontière poitevine, l'autre partie, la baronnie de Clisson, venant de rentrer dans le domaine ducal. À l'est, Champtocé, extérieur au duché, couvrait la frontière angevine. Maître de Châteaueaux et de Champtocé, le duc [serait en mesure de verrouiller] la route de France[142]. »

À « l'extrême sud du duché de Bretagne »[36], la baronnie de Retz se compose donc à l'époque d'un « vaste ensemble d'une quarantaine de paroisses qui s'étend entre la Loire et les Marches communes au Poitou et à la Bretagne[143]. » Gilles de Rais détient Machecoul — « tête de la baronnie »[n 22] — de même que les châtelainies du Coutumier, Bourgneuf, Prigny et la moitié de l'Île de Bouin, domaines qui encadrent la baie de Bourgneuf[142]. Au surplus, il dispose des châtelainies de Princé, Vue, Pornic, Touvois, Saint-Michel-Chef-Chef, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, d'une rente sur la forêt de Paimpont, de l'hôtel nantais de La Suze et de la seigneurie de La Bénate « qui englobe 26 paroisses des Marches (13 de Bretagne et 13 du Poitou) », entre autres[n 23].

Les sires de Rais jouissent des traditionnels revenus terriens provenant de l'exploitation de leurs riches prairies baroniales[142], profits dont l'importance se devine à l'aune de l'étendue de la baronnie de Retz. Le baron fixe la quotité de ses revenus fonciers issus des droits payés par les tenanciers de fiefs roturiers, en espèces ou en nature (soit le prélèvement d'une part de bétail ou de la production céréalière). Ses « revenus casuels dépend[e]nt de la vie économique de la seigneurie et particulièrement des transactions commerciales terrestres et maritimes », comme le paiement de droits liés à la vente de bétail, à la tenue de foires et marchés ainsi qu'aux activités navales dans la baie de Bourgneuf, dont les marais salants lui assurent vraisemblablement une part non négligeable de recettes supplémentaires[146],[142]. Cependant, il reste difficile d'évaluer précisément l'importance du commerce local de l'« or blanc » — condiment conservateur des aliments et « seule richesse de la baie » — ainsi que les divers bénéfices (rentes, dîmes, saufs-conduits, etc.) qu'en retire Gilles de Rais[147]. Celui-ci s'accommode d'autres « droits seigneuriaux de nature fiscale », telles les banalités relatives à l'usage commun du four banal ou du moulin[148]. En outre, le 9 juillet 1418, un arrêt du duc de Bretagne le maintient dans ses droits de bris et naufrages « sur tout le territoire de Retz, en la mer et en la rivière de Loire », malgré une tentative du lieutenant général de Bretagne et du capitaine de Nantes visant à l'en déposséder[149].

Dans le duché d'Anjou, il hérite de l'éminente seigneurie de Champtocé et d'Ingrandes, source d'importants revenus issus du « trafic » (commerce de marchandises) de Loire[142],[n 24], ainsi que des seigneuries de Blaison et de Chemellier, de la baronnie de Briollay, des seigneuries de Fontaine-Milon, Grez et Grattecuise. Dans le Poitou, il détient les seigneuries de Cheneché, de la Voûte, de Sigon, de Cloué, de Chabanais et la terre du Breuil-Mingot, en sus d'acquérir par mariage et extorsion la baronnie de Pouzauges et la seigneurie de Tiffauges. [n 25] Dans le Maine, le sire de Rais possède les seigneuries de La Suze, d'Ambrières et de Saint-Aubin-Fosse-Louvain ainsi que la terre de Précigné[155]. En Angoumois, les seigneuries de Confolens, de Loubert et de Château Morant[156]. Il se proclame également comte de Brienne[n 26].

Toutefois, ce recensement n'envisage schématiquement Gilles de Rais qu'au sommet de sa prospérité domaniale, après son mariage avec Catherine de Thouars (1422) et au lendemain de la mort de son grand-père (1432)[156]. En prime des aliénations plus ou moins importantes auxquelles il procède en amenuisant graduellement son patrimoine, certaines terres appartiennent à son épouse, d'autres ne lui sont léguées qu'au décès de Jean de Craon, sans compter celles qu'il cède à son frère René de Rais en lui assignant sa part d'héritage en 1434. De surcroît, ses domaines ne se révèlent pas toujours d'un bon rapport puisque le revenu qui s'y rattache peut être grevé de diverses manières : aliénations parfois irrévocables consenties par les précédents barons de Retz en faveur de l'Église[161] ou de vassaux[162] ; veuves jouissant d'un douaire conformément au droit coutumier[n 27] ; prémices présumées du déclin commercial des salines de la baie de Bourgneuf[163],[164],[165] ; annexions ou ravages causés par la guerre[n 28], dont la menace constante nécessite d'entretenir des dispositifs défensifs et de solder des hommes d'armes[157], [166] ; domaines géographiquement dispersés, d'où des difficultés d'intendance[167]... Outre une mauvaise gestion de ses ressources, plusieurs autres facteurs doivent donc être pris en compte pour expliquer ses graves ennuis financiers[168].

En tout état de cause, du fait d'archives fragmentaires ou imprécises[169],[170], il n'est guère aisé d'estimer exactement ses biens[171], et notamment le rendement de ses domaines malgré leur étendue[165], sujet de désaccord entre les historiens Jacques Heers et Matei Cazacu. Minimisant la fortune et la condition sociale du maréchal[172], Heers lui dénie le qualificatif de « grand seigneur »[173] en alléguant que le présenter « comme l'« un des plus riches seigneurs de France » n'est que figure de style, facilité de plume qui ne correspond à rien[174]. » En revanche, Matei Cazacu conteste cette interprétation[175] pour réaffirmer le rang de Gilles de Rais en qualité de grand seigneur, puissant et fastueux. Le chercheur se réfère en particulier à un mémoire rédigé par les héritiers du baron, document qui attribue à ce dernier des revenus annuels atteignant 50 000 livres tournois, dont environ 30 000 tirés de ses domaines[n 29] et près de 20 000 procurés par son office de maréchal de France, source de « grands gages et pensions du Roy. » Si ce montant reste bien en deçà des revenus des grands princes contemporains (tels les ducs d'Orléans, de Bourgogne et de Berry), il situe néanmoins Gilles de Rais dans une tranche haute, inaccessible à l'immense majorité des seigneurs bretons du **XVe** siècle[178]. Quelle qu'en soit l'estimation retenue, sa fortune se révèle insuffisante à soutenir son opulent train de vie en l'espace de quelques années[179].

## **Carrière militaire**

### **Premières armes durant la guerre civile bretonne ?**

Depuis la fin de la guerre de Succession de Bretagne en 1365, les princes issus de la maison de Montfort — Jean IV de Bretagne puis son fils et successeur Jean V — règnent comme ducs de Bretagne. Or les chefs de la maison de Penthièvre — descendants du candidat malheureux à la couronne ducale — fomentent une embuscade qui aboutit à l'emprisonnement du duc Jean V au château de Champtoceaux en février 1420. Les auteurs du guet-apens, Marguerite de Clisson et ses deux fils, Olivier, comte de Penthièvre et Jean de L'Aigle, bénéficient du soutien du futur roi de France, le dauphin Charles[180],[181].

La guerre civile déchire à nouveau le duché de Bretagne. À l'appel de la duchesse Jeanne, épouse de Jean V, la noblesse bretonne se rassemble autour de la dynastie de Montfort, y compris d'anciens partisans de la lignée des Penthièvre tel Jean de Craon. Le 17 février 1420, ce dernier se rend auprès de sa suzeraine afin de jurer, avec les autres seigneurs présents, de la protéger et de délivrer le duc[182]. En représailles, les bandes armées des Penthièvre assaillent les fiefs du seigneur de La Suze et de son petit-fils Gilles de Rais, détruisant notamment le château de La Mothe-Achard[183], [184].

Le 16 mars 1420, le dauphin Charles approuve l'attentat commis par les Penthièvre sur la personne du duc mais il se rétracte le 8 mai 1420 en ordonnant aux frères Olivier de Blois et Jean de L'Aigle de lui remettre Jean V[185],[181] puisque le sort des armes est favorable à la maison de

Montfort, les places bretonnes des Penthièvre tombant l'une après l'autre. Sis dans les marches d'Anjou et de Bretagne, le château de Champtoceaux est à son tour assiégé par l'armée ducale le 8 ou 10 mai 1420. Sentant la nécessité d'un commandant unique et incontesté durant le siège, les seigneurs bretons sollicitent les Anglais de libérer un prisonnier de marque : le comte Arthur de Richemont, frère cadet de Jean V de Bretagne. En fin de compte, les Penthièvre relâchent le duc puis abandonnent Champtoceaux en y laissant des documents compromettant le dauphin. À l'issue du conflit, la forteresse est rasée[186].

Le médiéviste Michael Jones souligne que « nul autre événement dans la Bretagne du XVe siècle (...) n'eut de si graves et de si larges conséquences politiques et sociales. Il permit à Jean V et à ses successeurs de poursuivre la construction d'un État indépendant qui était déjà bien avancée, d'augmenter considérablement le domaine ducal et de récompenser généreusement leurs partisans » en octroyant à ces derniers des terres confisquées aux Penthièvre[187]. Par conséquent, une fois rentré triomphalement à Nantes le **12 juillet 1420**, le duc Jean V remercie Jean de Craon ainsi que « son [petit-]fils de Rays » « de leurs bons et notables services » en les dédommageant de leurs pertes par l'attribution de domaines saisis sur les prétendants vaincus. Le jeune Gilles accomplit peut-être ses premiers faits d'armes en prenant part au dernier grand conflit résiduel de la guerre de Succession de Bretagne mais cet engagement hypothétique est discuté[n 30]. Il est également possible que Jean de Craon et son petit-fils entrent alors dans la clientèle du prince breton Arthur de Richemont, récemment libéré de sa captivité en Angleterre[n 31].

Entre-temps, en proie à la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons ainsi qu'à la guerre étrangère contre la monarchie anglaise des Lancastre, le royaume de France traverse une succession de désastres politiques et militaires durant la seconde phase de la guerre de Cent Ans[203]. Le roi Henri V d'Angleterre parvient finalement à s'imposer comme gendre et héritier du roi Charles VI de France grâce à la ratification du traité de Troyes en mai 1420. Pour sa part, instruit des compromissions du dauphin avec ses ravisseurs Penthièvre, Jean V de Bretagne n'en louvoie pas moins entre les Armagnacs et la couronne anglaise afin de préserver l'indépendance de son duché. Cette politique de bascule n'empêche pas le duc breton de souscrire en juin 1422 à la « paix finale et générale » conclue par le traité de Troyes[204],[205].

La mort du roi Henri V d'Angleterre survient inopinément le 31 août 1422, près de deux mois avant celle de son beau-père malade, Charles VI « le Fou », le 21 octobre 1422. Dès lors, la dynastie des Lancastre revendique « l'union des deux couronnes » en la personne d'un nourrisson âgé de moins d'un an : Henri VI, roi de France et d'Angleterre. Dans le cadre de cette « double monarchie », le duc Jean de Bedford, frère cadet d'Henri V, devient le régent du royaume de France durant la minorité d'Henri VI. Concurrément, le dauphin Charles, unique fils survivant de Charles VI, se proclame roi de France sous le nom de Charles VII. Résolu à recouvrer l'ensemble du domaine royal, le jeune souverain Valois poursuit la guerre contre les Anglais[206]. Au cours de ces troubles dynastiques, Jean de Craon et Gilles de Rais prennent peut-être part à la victoire de la Gravelle le 26 septembre 1423, puis à la bataille de Verneuil le 17 août 1424. Bien qu'aucune source ne la confirme, le chartiste Matei Cazacu émet cette hypothèse en avançant trois arguments : le rang important de Craon et de son petit-fils en tant que vassaux du duc Louis III d'Anjou, le souci de la défense de leurs biens angevins face aux Anglais ainsi que la présence attestée à la bataille de Verneuil de plusieurs proches des deux hommes[207]. Quoi qu'il en soit, la défaite sanglante des troupes de Charles VII à Verneuil change la donne politique en parachevant le désastre militaire d'Azincourt

Entre-temps, en proie à la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons ainsi qu'à la guerre étrangère contre la monarchie anglaise des Lancastre, le royaume de France traverse une succession de désastres politiques et militaires durant la seconde phase de la guerre de Cent Ans[203]. Le roi Henri V d'Angleterre parvient finalement à s'imposer comme gendre et héritier du roi Charles VI de France grâce à la ratification du traité de Troyes en mai 1420. Pour sa part, instruit des compromissions du dauphin avec ses ravisseurs Penthièvre, Jean V de Bretagne n'en louvoie pas moins entre les Armagnacs et la couronne anglaise afin de préserver l'indépendance de son

duché. Cette politique de bascule n'empêche pas le duc breton de souscrire en juin 1422 à la « paix finale et générale » conclue par le traité de Troyes[204],[205].

La mort du roi Henri V d'Angleterre survient inopinément le 31 août 1422, près de deux mois avant celle de son beau-père malade, Charles VI « le Fou », le 21 octobre 1422. Dès lors, la dynastie des Lancastre revendique « l'union des deux couronnes » en la personne d'un nourrisson âgé de moins d'un an : Henri VI, roi de France et d'Angleterre. Dans le cadre de cette « double monarchie », le duc Jean de Bedford, frère cadet d'Henri V, devient le régent du royaume de France durant la minorité d'Henri VI. Concurrément, le dauphin Charles, unique fils survivant de Charles VI, se proclame roi de France sous le nom de Charles VII. Résolu à recouvrer l'ensemble du domaine royal, le jeune souverain Valois poursuit la guerre contre les Anglais[206]. Au cours de ces troubles dynastiques, Jean de Craon et Gilles de Rais prennent peut-être part à la victoire de la Gravelle le 26 septembre 1423, puis à la bataille de Verneuil le 17 août 1424. Bien qu'aucune source ne la confirme, le chartiste Matei Cazacu émet cette hypothèse en avançant trois arguments : le rang important de Craon et de son petit-fils en tant que vassaux du duc Louis III d'Anjou, le souci de la défense de leurs biens angevins face aux Anglais ainsi que la présence attestée à la bataille de Verneuil de plusieurs proches des deux hommes[207]. Quoi qu'il en soit, la défaite sanglante des troupes de Charles VII à Verneuil change la donne politique en parachevant le désastre militaire d'Azincourt survenu près de dix ans plus tôt[208].

### **Alliance franco-bretonne par l'entremise de la maison d'Anjou**

Désormais en position de faiblesse à la suite de la défaite de Verneuil, Charles VII se voit contraint de chercher de nouveaux soutiens[208]. Or la belle-mère du souverain se trouve être Yolande d'Aragon, dirigeante de la maison d'Anjou, une branche cadette de la dynastie royale des Valois. Soucieuse des intérêts de sa maison qui rejoignent, « non sans nuance », ceux de son beau-fils[209], [210], Yolande œuvre depuis 1423 au rapprochement de la France et de la Bretagne, avec l'aide de son vassal Jean de Craon[211],[208]. Bien que le grand-père de Gilles de Rais soit un important seigneur angevin, fortuné et détenteur de maints domaines manceaux, angevins et bretons, son influence à la cour ducale d'Anjou ne semble débiter qu'en 1423-1424. Auparavant, Jean de Craon séjournait plus volontiers en Bretagne et avait même connu des différends juridiques avec les ducs d'Anjou au sujet du comté de Brienne et des terres de la famille de Roucy[212].

En **mars 1425**, la politique angevine promet finalement Arthur de Richemont, frère cadet du duc Jean V de Bretagne, à la dignité de connétable de France[213], c'est-à-dire de « chef des armées après le souverain[214]. » Le roi entérine ainsi la ligne prônée par les maisons alliées d'Anjou et de Bretagne, à savoir le rapprochement diplomatique de la couronne avec les duchés de Bourgogne et de Bretagne en vue de ramener la concorde entre les princes, faire entrer les grands feudataires au Conseil royal et poursuivre la guerre contre les Anglais. Entre autres concessions, Charles VII écarte de son Conseil ses fidèles accusés d'implication dans le meurtre de Montereau commis en 1419 et le complot des Penthhièvre ourdi en 1420[208]. Courant **juillet 1425**, Charles VII envoie Jean de Craon et d'autres ambassadeurs auprès du duc de Bretagne afin de l'informer officiellement du renvoi des anciens conseillers royaux. Après avoir consulté ses États, Jean V accepte de rencontrer le souverain « sur la rivière de Loire, entre Angers et Tours[215]. » En **septembre 1425**, accompagné par de nombreux seigneurs — dont Gilles de Rais —, le duc se rend à Saumur[216], en territoire angevin[217]. Flanqué du connétable de Richemont, Charles VII parvient à son tour dans cette ville afin d'y signer un traité d'alliance avec Jean V, le **7 octobre 1425**, en présence de la duchesse douairière d'Anjou[218],[219]. La première rencontre attestée entre Gilles de Rais et le roi de France se place à l'occasion des fêtes et conciliabules saumurois[n 32],[221],[222].

Le 24 octobre 1425, tout en confirmant le don de la seigneurie de Parthenay à Arthur de Richemont, le souverain demande à son connétable de restituer au sire de Rais certaines « terres estans au pays de Bretagne », à savoir d'anciens domaines de feu Miles de Thouars, père de l'épouse de Gilles. D'après l'abbé Arthur Bourdeaut, cette affaire met en lumière la défense des intérêts du jeune baron par les agents de Charles VII[223].

En mars 1426, le connétable de Richemont essuie un revers cuisant face aux Anglais sous les murs de Saint-James de Beuvron[224],[225]. Mentionnée par certains chercheurs, la présence de Gilles de Rais lors de cette bataille n'est corroborée par aucune source[n 33]. À l'issue du combat se place un épisode diversement interprété : l'enlèvement par Richemont de l'évêque Jean de Malestroit, chancelier du duc Jean V de Bretagne. D'après Guillaume Gruel, chroniqueur au service du connétable de France, Richemont s'empare du chancelier breton au motif que celui-ci, prétendument acheté par les Anglais, aurait retardé le paiement de la solde des hommes d'armes, contribuant ainsi à la défaite de Saint-James de Beuvron[229],[230]. Mais il s'agit peut-être d'une confusion commise par le chroniqueur, doublée d'une calomnie de Richemont visant à masquer ses propres insuffisances martiales[208]. Quoi qu'il en soit, cet épisode permet en 1905 à Salomon Reinach, partisan de l'innocence de Gilles de Rais, de noircir l'évêque Jean de Malestroit en mettant en exergue les accusations de trahison et d'anglophilie portées à l'encontre du futur juge du baron[231]. L'archéologue dreyfusard façonne en conséquence l'image d'un héros de guerre français devenu la victime d'un tribunal armoricain présidé par un évêque parjure nourrissant « les plus noirs desseins et les plus longs ressentiments[232]. » À l'opposé, l'historien Noël Valois affirme qu'imaginer une haine réciproque entre Jean de Malestroit et le sire de Rais relève de la « fantaisie pure » : outre la présence incertaine de Gilles au sein des troupes de Richemont à Saint-James, il est douteux que l'évêque de Nantes ait particulièrement gardé rancune au jeune baron parmi tous les autres seigneurs bretons commandés par le connétable en cette occasion. Au surplus, « forte personnalité[233] » attentive à l'autonomie et à la souveraineté du duché de Bretagne[234],[235], le chancelier Malestroit demeure « l'instrument de la politique ducale » ; dans l'affaire Gilles de Rais comme tout le reste, l'évêque se concerta avec son maître Jean V, souligne Noël Valois[227].

En **septembre 1426**, le connétable de Richemont échoue encore face aux Anglais lors d'une escarmouche devant le Mont-Saint-Michel[236]. Le **15 janvier 1427**, le duc de Bedford, régent du royaume de France au nom d'Henri VI d'Angleterre, déclare la guerre au duc de Bretagne. Les chefs de guerre anglais Talbot et Warwick assiègent la ville normande de Pontorson, fortifiée et occupée par les hommes d'armes bretons du connétable de Richemont[237]. La reddition de Pontorson a lieu le **8 mai 1427**[238], sans que le duc Jean V de Bretagne et son frère Richemont n'aient secouru les assiégés[239].

### **Guérilla contre les garnisons anglaises aux confins du Maine**

En **juin 1427**, Georges Ier de La Trémoille, seigneur de Sully, devient le grand chambellan du roi Charles VII[208],[240]. Lointain cousin de Gilles de Rais par la branche des Craon, le seigneur de Sully prend l'ascendant au sein du conseil royal tandis que le connétable Arthur de Richemont finit par tomber en disgrâce à la suite de ses échecs tant militaires[213] que politiques, faute de résultats découlant de l'alliance avec le duc de Bretagne[236]. Brouillé avec le roi, Richemont conserve l'office de connétable mais quitte la cour. Sans s'allier aux Anglais, il entre en conflit armé avec le grand chambellan. Quant à Jean V de Bretagne, lui-même en butte aux assauts anglais, il négocie en **juillet 1427** avec le duc de Bedford, régent du royaume de France. Le **8 septembre 1427**, le duc de Bretagne procède à un nouveau revirement d'alliance en reconnaissant le traité de Troyes et en ordonnant à ses vassaux de cesser la lutte contre les troupes anglaises[241],[240]. En compagnie de ses parents du lignage Laval ainsi que du vicomte Alain de Rohan et de l'évêque de Saint-Malo, Gilles de Rais est l'un des plus notables seigneurs bretons à désobéir à son suzerain en demeurant fidèle au roi de France[n 34].

Parallèlement à la redistribution des cartes à la cour de Charles VII, les Anglais menacent de nouveau les frontières du duché d'Anjou dans la continuité de leur conquête du comté du Maine[n 35]. Les domaines des maisons de Laval et Craon — d'où Gilles de Rais est issu[35] — sont ainsi directement exposés aux raids des « Godons ». Le 19 juin 1427, Yolande d'Aragon établit son conseiller Jean de Craon lieutenant général en Anjou et dans le Maine[247],[n 36]. Probablement à cette occasion, le seigneur de La Suze dote son petit-fils d'un mentor militaire en la personne de Guillaume de la Jumellière, seigneur de Martigné-Briant[249], également conseiller de Yolande d'Aragon à la cour ducale d'Anjou. L'influence curiale de sa famille paraît consolider l'engagement

de Gilles dans la guerre contre les Anglais aux lisières du Maine, entraînant la nomination du jeune baron comme capitaine de la place de Sablé au nom du duc d'Anjou[250].

Le sire de Rais commence vraisemblablement à disposer de sa fortune dès son émancipation, ses vingt ans accomplis, soldant des troupes et des « espies » (à savoir des éclaireurs[251]) afin de contrer l'avancée anglaise[252]. Les chroniques mentionnent le nom du jeune baron, conjointement avec ceux d'autres capitaines du roi, à compter de la seconde moitié de l'année 1427[241]. Avec son parent Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir et le chevalier Ambroise de Loré, Gilles de Rais mène une « guerre guerréante » (autrement dit une guérilla « faite d'escarmouches, de surprises et de coups de main[253] ») aux confins du comté du Maine[199],[254],[255]. Cette tactique de harcèlement contre les troupes anglaises permet aux capitaines français d'emporter d'assaut la forteresse de Ramefort à Gennes[n 37]. Dès qu'ils se sont rendus maîtres de la place forte mancelle, le sire de Rais et les autres capitaines respectent leur promesse d'épargner la garnison anglaise mais font pendre les hommes « de la langue française » qu'ils y trouvent[261], possible manifestation d'un « fort sentiment national » [262] à l'encontre de combattants considérés comme des « Français reniés[n 38] ».

Les seigneurs de Rais, de Loré et de Beaumanoir reprennent aux Anglais le château de Malicorne à la suite d'un autre coup de main[264],[n 39]. Comme lors de la prise de Ramefort, les capitaines font exécuter les assiégés parlant français[266],[262]. À une date également indéterminée en raison de la chronologie confuse des chroniques médiévales[n 40], les trois compagnons d'armes et leurs troupes s'emparent du château du Lude. Le commandant anglais de la garnison, un capitaine dénommé William Blackburn[273], est tué ou fait prisonnier[n 41].

Au printemps 1428, le sire de Rais participe à hauteur de mille écus d'or au paiement de l'énorme rançon de son cousin[295] André de Lohéac, pris par les Anglais le 16 mars 1428 lors du siège de Laval. En la personne de Guy\_XIV de Laval, Anne et Jeanne, respectivement frère, mère et grand-mère du jeune captif, la famille de Laval s'engage à rembourser les « très chiers et amés cousins et grands amis » qui ont contribué à délivrer le seigneur de Lohéac[296],[297].

En juin 1428, de nouvelles troupes anglaises débarquent dans le royaume de France puis assiègent Orléans à partir d'octobre[298].

### **Alliance avec le grand chambellan Georges de La Trémoille**

Probablement en date du 23 février 1429, Jeanne d'Arc arrive à Chinon en provenance de Vaucouleurs afin de s'entretenir avec le roi [302]. Gilles de Rais est alors présent au château de Chinon [303],[304] à l'instar des autres capitaines qui composent l'entourage de Charles VII durant ces temps de guerre[305],[306]. Un mois plus tard, par lettre datée du 8 avril 1429, signée de sa main et munie de son sceau, le jeune baron noue une alliance avec son cousin Georges Ier de La Trémoille, s'engageant à le servir de toute sa puissance « jusques à mort et à vie, envers tous et contre tous seigneurs et autres, sans nul excepté[n 42]... », dans la bonne grâce et amour du roi[308], [309],[310]. » Le grand chambellan poursuit ainsi sa stratégie d'alliances bilatérales contractées avec des membres de la noblesse en vue de consolider sa politique, de maintenir sa situation fragile auprès du roi[311] et de se prémunir contre les complots fomentés par le connétable de Richemont et ses alliés.

À l'aune de l'image essentiellement négative de La Trémoille dans l'historiographie johannique [312],[313],[314],[315],[316], l'alliance entre le baron de Rais et le grand chambellan est longtemps interprétée défavorablement puisque perçue à travers le prisme exclusif de la mission de Jeanne d'Arc. Le seigneur de Tiffauges est ainsi portraituré ordinairement comme « l'homme[317] » de l'influent La Trémoille, bien davantage que comme le compagnon d'armes de la Pucelle[318],[49], [319],[320],[321]. Or, s'interroger à propos de la « fidélité absolue ou [la] trahison, [le] dévouement ou [l']indifférence » de Gilles à l'égard de Jeanne d'Arc revient à poser « un faux problème », énonce l'historien Jacques Heers : « L'important n'est pas de chercher à sonder quels furent les véritables sentiments, penchants et intentions du sire de Rais, maréchal de France, un des capitaines

de l'armée du roi ; cela ressort forcément de la spéculation [...] » puisque Gilles, toujours « dans le sillage des favoris », ne se situerait pas au plus haut niveau de décision[322].

Cependant, l'historien chartiste Matei Cazacu exprime son désaccord avec les interprétations visant à réduire Gilles de Rais au rôle de créature subordonnée à La Trémoille. Le chercheur rappelle que le contrat entre les deux hommes se rattache au réseau d'alliances mis en place par le grand chambellan pour défendre sa position politique contre les complots fomentés par Louis d'Amboise, entre autres périls. Matei Cazacu estime donc que Gilles se placerait vis-à-vis de La Trémoille dans une position comparable à celle des grands seigneurs Alençon, Clermont et Foix, autres alliés du sire de Sully[323]. Par ailleurs, certaines thèses hostiles au grand chambellan — opposition systématique à Jeanne d'Arc, double jeu en raison de ses liens familiaux et des négociations conduites avec les Bourguignons... — ont été réfutées ou nuancées par les médiévistes Philippe Contamine et Olivier Bouzy[324],[325]. En tout état de cause et malgré son importance, le rôle politique de La Trémoille demeure mal connu faute d'études spécifiques sur le personnage[326], travaux qui permettraient de contextualiser davantage l'action de la Pucelle[n 43] ou celle de Gilles de Rais[328].

À compter de l'année 1429, Gilles de Rais commence à siéger au Conseil royal[329] mais il n'y apparaît qu'épisodiquement entre 1429 et 1434, retenu ailleurs par ses obligations militaires ou pour d'autres raisons.[330] Son titre de conseiller du roi n'a peut-être qu'un caractère honorifique[331]. Il est également qualifié de chambellan du roi[332],[333]. Dans le cadre d'une tentative de rapprochement diplomatique franco-breton probablement appuyée par La Trémoille[n 44], il écrit en **avril 1429** au duc Jean V de Bretagne pour l'inciter à renforcer l'armée qui se constitue à Blois en vue de porter secours à la ville d'Orléans assiégée par les Anglais[334],[335].

### **Compagnonnage d'armes avec Jeanne d'Arc**

Parallèlement, après avoir subi un interrogatoire par des docteurs en théologie à Chinon puis à Poitiers, Jeanne d'Arc reçoit l'autorisation d'accompagner l'armée de secours réunie à Blois[336]. Le 25 avril 1429, la Pucelle se rend dans cette ville pour y trouver prêts un convoi de vivres, d'armes et de munitions ainsi qu'une escorte de plusieurs dizaines d'hommes d'armes et de trait, sous le commandement de Gilles de Rais et Jean de Brosse, maréchal de Boussac. La troupe inclut une compagnie d'Angevins et de Manceaux soldés par le baron de Rais[337], qui « apparaît bien ici au cœur du dispositif, d'ailleurs [...] modeste[307]. »

Le convoi s'ébranle le 27 avril, longeant la Loire sur la rive gauche[338]. Apprenant sa venue, le bâtard d'Orléans — membre du Conseil royal[339] et chef *de facto* de la maison d'Orléans [340] — quitte la ville assiégée en traversant la Loire en barque pour se porter au-devant de Jeanne d'Arc durant la nuit du 28 au 29 avril. En dépit des objurgations de la Pucelle, désireuse d'attaquer les Anglais sur l'heure, le bâtard la convainc d'entrer dans Orléans avec le ravitaillement et deux cents « lances » tandis que le reste de l'escorte, dont ses chefs Jean de Brosse et Gilles de Rais, s'en retourne vers Blois[341]. Le 4 mai au matin, Gilles de Rais et l'amiral Louis de Culant reviennent à Orléans avec le reste des troupes réunies à Blois[342]. Le baron de Rais contribue ainsi à la levée du siège de la ville par les Anglais[343], notamment par la prise de la bastille de Saint-Loup, le 6 mai[344]. Conjointement à d'autres « chevaliers, écuyers et gens de guerre », il accompagne la Pucelle lorsque celle-ci rend compte au roi de la levée du siège[345],[346],[347].

Sur l'insistance de Jeanne d'Arc, Charles VII finit par consentir à se rendre à Reims afin d'y être sacré roi. Par conséquent, une armée importante — estimée entre 5 000 et 8 000 combattants — est réunie à Selles-sur-Cher en vue de reprendre les places de la Loire, conquises par les Anglais durant l'été 1428. Le prestige de la Pucelle renforce la position de Charles, qui voit nombre de ses vassaux se presser de lui rendre leurs devoirs militaires. Sans avoir été convoqués, les cousins Laval de Gilles de Rais, Guy XIV de Laval et André de Lohéac, se rendent à Loches le 6 juin 1429. Ils y rencontrent le jeune dauphin Louis puis s'entretiennent le lendemain à Saint-Aignan avec le roi Charles, qui les remercie de leur venue. Les deux frères Laval parviennent le lundi 8 juin 1429 à Selles où Jeanne d'Arc les accueille chaleureusement. Le baron de Rais ne tarde

pas à rejoindre ses cousins ce même lundi et d'autres combattants affluent les jours suivants[348], [349].

Charles VII confie le commandement de l'armée, ainsi rassemblée, au duc Jean d'Alençon, un prince du sang[n 45]. Gilles de Rais prend part à la « campagne de la Loire », qui vise la reconquête des villes occupées par les Anglais dans la région. Le 12 juin 1429, il est présent à la prise de Jargeau, employant sa « grosse compagnie de gens d'armes et de trait (...) en compagnie de la Pucelle » pour libérer la cité[351],[352]. Le 18 juin 1429, lors de la bataille de Patay, il est détaché à l'arrière-garde avec ses cousins Laval, Jean V Malet de Graille et Jeanne d'Arc, mécontente d'être reléguée à cet endroit[353],[354].

Durant le trajet vers Reims, Gilles de Rais et Jean de Brosse, maréchal de Boussac, commandent l'avant-garde de l'armée royale. Les troupes de Charles VII réduisent à l'obéissance Troyes ainsi que d'autres villes et de nombreux châteaux[355]. Le **17 juillet 1429**, lors du sacre royal, Gilles est chargé avec trois autres seigneurs — le maréchal de Boussac, Jean de Graille et Louis de Culant — d'apporter la Sainte Ampoule de la basilique Saint-Remi de Reims à l'église métropolitaine[n 46],[359]. Le même jour, le jeune baron de Rais est élevé à la dignité de maréchal de France[360] en reconnaissance de son engagement guerrier ou en raison de l'appui politique du grand chambellan, ces deux interprétations n'étant pas incompatibles[n 47].

Le lundi 15 août 1429, les troupes royales et anglo-bourguignonnes se font face à Montépilloy. Charles VII confie les ailes de son armée à ses deux maréchaux, Jean de Boussac et Gilles de Rais[366]. Le 8 septembre 1429, lors du siège de Paris, Jeanne d'Arc souhaite avoir le maréchal de Rais et Raoul de Gaucourt à ses côtés lors de l'assaut donné à la porte Saint-Honoré[367],[368]. Le baron se tient toute la journée auprès de la Pucelle, parmi de nombreux gens d'armes, tentant en vain d'atteindre et de franchir l'enceinte parisienne[369]. À la tombée du jour, Jeanne d'Arc est blessée à la jambe par un vireton d'arbalète [369]. Le siège de Paris est rapidement levé, l'armée royale se replie vers la Loire avant d'être licenciée à Gien le 21 septembre 1429[370]. Le même mois, Charles VII honore derechef Gilles de Rais pour ses « recommandables services » en confirmant son titre de maréchal et en lui octroyant le privilège d'ajouter à son blason une bordure aux armes de France (« fleurs de liz d'or semées sur champ d'azur »)[371], faveur royale partagée uniquement avec la Pucelle[372],[365].

À une date inconnue, une expédition militaire conduite par Xaintrailles et La Hire quitte Beauvais et s'installe à Louviers, ville située à sept lieues de Rouen, où Jeanne d'Arc est retenue prisonnière depuis le 23 décembre 1430, après sa capture au siège de Compiègne. Plusieurs figures de premier plan sont associées à l'expédition de Louviers ou font halte dans la ville, tels le bâtard d'Orléans et Gilles de Rais[373], dont la présence est attestée le 26 décembre 1430[374],[375]. Ces mouvements de troupes ont parfois été historiquement interprétés comme une tentative visant à libérer la Pucelle[373][376], mais l'hypothèse n'est pas prouvée[377],[378],[379]. Du reste, aucune tentative de délivrance de cette sorte ne semble avoir eu lieu[380]. Toutefois, un tel coup de main n'était pas impossible à réaliser comme le démontre une entreprise postérieure : conduits par un dénommé Ricarville, cent hommes purent s'emparer provisoirement du château de Rouen le 3 février 1432, avant de finir décapités sur la place du Vieux-Marché, où Jeanne d'Arc fut exécutée quelques mois plus tôt[381].

### **Guerres civiles entre La Trémoille et les alliés de Richemont**

Parallèlement à la lutte menée contre les Anglo-Bourguignons, Georges de la Trémoille poursuit sa « guerre privée[210] » contre le connétable Arthur de Richemont soutenu par la maison d'Anjou. Dans le cadre de ce conflit, le seigneur de Tiffauges appuie le grand chambellan, son cousin et allié[382]. Ligués avec Richemont, Louis d'Amboise et ses complices tentent à deux reprises de s'emparer de La Trémoille et du roi en 1430. Déjà coupable d'une pareille entreprise l'année précédente, le seigneur d'Amboise est condamné à la peine de mort pour crime de lèse-majesté[383] mais il voit sa peine commuée en prison perpétuelle avec confiscation des biens[384].

Des tentatives de rapprochements s'insèrent entre ces querelles intestines : après une nette crispation diplomatique entre les maisons de Bretagne et d'Anjou[385],[386], les vues politiques de Yolande d'Aragon et de La Trémoille finissent par s'accorder sur la nécessité d'une réconciliation entre le royaume de France et le duché de Bretagne[387]. Précédemment associé à une tractation matrimoniale analogue entre les lignées angevine et bretonne en 1425[386], Jean de Craon met le château de Champtocé à disposition du grand chambellan afin d'organiser une rencontre avec le duc Jean V du 22 au 24 février 1431[388]. S'ensuivent un serment et un mariage qui renforcent les liens entre les deux lignages, avec l'approbation de Charles VII. Le souverain n'en refuse pas moins de voir Arthur de Richemont revenir aux affaires, bien qu'il consente à un compromis visant à aplanir les différends entre le grand chambellan et le connétable[389],[390],[391].

En dépit des politiques similaires menées respectivement par la maison d'Anjou et La Trémoille à l'égard des duchés de Bretagne et de Bourgogne, le grand chambellan finit graduellement par servir de « repoussoir » en « fédérant contre lui les différentes composantes de la cour, (...) facilita[nt] paradoxalement l'avènement de Charles d'Anjou et le renforcement des Angevins à la cour de France[392]. » Futur homme fort du Conseil royal[393], le jeune Charles d'Anjou siège au sein de cet organe de gouvernement depuis le 30 mars 1430 par la grâce de sa mère Yolande d'Aragon. Le 26 octobre 1430, en tant que lieutenant général du roi en Anjou et Maine, Charles d'Anjou institue Jean de Bueil capitaine des gens d'armes et de trait de la garnison du château et de la ville de Sablé[391], place préalablement commandée par le capitaine Gilles de Rais[250] et le gouverneur royal Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir[270].

La guerre civile renaît en septembre 1431 lorsque La Trémoille lance le capitaine Rodrigue de Villandrando sur l'Anjou. En 1432, Jean de Bueil, capitaine de Charles d'Anjou, parvient à vaincre le mercenaire espagnol ; en retour, ce dernier ravage les terres tourangelles de Bueil[394],[395]. À en croire le récit romancé du *Jouvencel*, Gilles de Rais — désireux de s'emparer de Château-Hermitage — emprisonne Jean de Bueil à Sablé à une date indéterminée, durant les dissensions de 1431-1432 ou lors d'une période antérieure[396],[n 48]. Bien que Bueil soit un parent par alliance de Rais et La Trémoille[n 49] ainsi qu'un ancien compagnon d'armes[n 50], il demeure un allié des maisons d'Anjou et d'Amboise, ennemies du grand chambellan[404]. Toujours selon *Le Jouvencel*, Bueil parvient à se libérer puis à s'emparer de Sablé[398],[399],[396] mais le baron de Rais reprend la ville à l'occasion d'une attaque nocturne[382],[402]. À une date également imprécise, la garnison du château de Champtocé s'attaque à la suite de Yolande d'Aragon alors que celle-ci se rend en Bretagne. Les hommes d'armes de Gilles de Rais et de Jean de Craon dépouillent le convoi de nombreux chevaux et bagages[n 51].

### Levée du siège de Lagny

Par ailleurs, la guerre contre la maison de Lancastre se poursuit autour de Paris. En août 1432, Gilles de Rais contribue à la levée du siège de Lagny par les Anglais, sans doute l'un de ses plus notoires faits d'armes avec la levée du siège d'Orléans[377],[n 52]. Assisté du capitaine mercenaire Rodrigue de Villandrando, le seigneur de Machecoul traverse la Marne « en amont, avant La Ferté-sous-Jouarre » tandis que d'autres troupes françaises menées par Raoul de Gaucourt et le bâtard d'Orléans parviennent à pénétrer dans Lagny par un endroit mal surveillé. La médiéviste Françoise Michaud-Fréjaville note que par ce « double mouvement de troupes », la ville « fut délivrée pratiquement sans livrer bataille. [...] Devant la menace, les Anglais abandonnèrent les bastilles et le pont qu'ils tenaient en aval de Lagny, laissant sur place une bonne partie de leur équipement. » À propos de cet épisode militaire, l'historienne renvoie au « récit, pas toujours très sûr[397] », du chroniqueur Jean Chartier[410].

En outre, la chronique de Chartier mentionne la présence de Gilles de Sillé, cousin de Gilles de Rais, au sein des troupes françaises menant des escarmouches lors des lendemains de la levée du siège de Lagny. D'après Jean Chartier, Gilles de Sillé est fait prisonnier à cette occasion[410], à moins que le chroniqueur ne le confonde avec Michel de Sillé, autre membre de cette vieille maison du Maine rattachée par des liens de parenté à Gilles de Rais[n 53]. Huit années plus tard, durant le

procès du maréchal, les témoignages des familles des enfants disparus ainsi que les aveux des accusés éclabousseront sérieusement Gilles de Sillé, alors en fuite. De plus, d'après certains témoins du procès, une rumeur aurait été diffusée par des serviteurs de Michel de Sillé pour tenter d'expliquer les disparitions d'enfants : les Anglais auraient censément exigé vingt-quatre jeunes otages dans le cadre de la rançon « dudit sire Michel[413] », prétexte jugé « absurde » et « invraisemblable » par les médiévistes Noël Valois et Olivier Bouzy en vertu des usages relatifs aux prisonniers de guerre en ce temps-là[411],[414].

### **Réduction des engagements militaires**

Jean de Craon meurt au mois de novembre 1432[247]. Gilles de Rais hérite des nombreux domaines et châteaux de son grand-père, biens immobiliers auxquels s'ajoutent l'hôtel de La Suze à Nantes et Belle-Poigne à Angers. Il consacre probablement l'année 1433 à organiser ce vaste patrimoine et à assumer pleinement son rôle de nouveau chef de la maison de Rais. Ce temps passé sur ses terres, auprès de son épouse Catherine de Thouars, voit naître sa fille, prénommée Marie comme la grand-mère paternelle de l'enfant[416].

Un énième complot est ourdi contre Georges de la Trémoille, vraisemblablement sous les auspices du connétable de Richemont et de Yolande d'Aragon. Fin juin 1433, à Chinon, le grand chambellan est assailli dans sa chambre par Pierre d'Amboise (seigneur de Chaumont et cousin de l'ancien conjuré Louis d'Amboise), Jean de Bueil, Prigent de Coëtivy et Pierre de Brézé. Conduit par Jean de Bueil au château de Montrésor, La Trémoille s'engage à libérer Louis d'Amboise et à payer une rançon de 6 000 écus à son geôlier. Lors des états généraux tenus à Tours en septembre 1433, Charles VII entérine la chute de son ancien grand chambellan. La maison d'Anjou retrouve toute son influence à la cour, le jeune Charles d'Anjou devient l'homme clef du Conseil royal et les complices de l'enlèvement de La Trémoille — dont Jean de Bueil, ennemi de Gilles de Rais — acquièrent « grand gouvernement et autorité » auprès du souverain[417]. Gilbert Motier de La Fayette reprend son titre de maréchal après l'avoir perdu en 1429 au profit de Gilles de Rais, destitution probablement voulue à l'époque par La Trémoille[n 54].

En février 1434, les Anglais menacent la ville de Sillé dans le Maine, siège du fief d'Anne de Sillé, veuve de Jean de Craon. En réaction, secondés par leur cousin Gilles de Rais, les chefs de la maison de Laval — les frères Guy XIV de Laval et André de Lohéac — prennent part à une expédition militaire commandée par le connétable Arthur de Richemont. L'avant-garde de l'armée est placée sous les ordres des maréchaux de Rieux et de Rais. Ce dernier, bien que doté de troupes fastueuses, apparaît isolé au sein des seigneurs présents — le connétable au premier chef ainsi que Prigent de Coëtivy, Jean de Bueil, Charles d'Anjou et le duc Jean d'Alençon — qui appartiennent majoritairement à la coalition d'ennemis de La Trémoille. La compagnie arrive devant Sillé, fait face aux Anglais mais les deux armées se séparent sans combattre[419],[420],[421],[422].

Vers le milieu de l'année 1434, en dépit de son éloignement forcé de la cour, La Trémoille exhorte toujours Gilles de Rais à poursuivre la guerre contre les Bourguignons. Or, vraisemblablement déjà ruiné par ses dépenses, le baron ne tente guère d'empêcher les troupes du duc Philippe de Bourgogne de s'emparer de Grancey. Après la chute de cette ville en août 1434, le roi Charles VII convoque son maréchal et menace de lui retirer sa charge[n 55]. Gilles de Rais est probablement remplacé de fait par André de Laval-Lohéac[425]. Par la suite, en 1435, La Trémoille se serait vu reprocher de manipuler Gilles de Rais, ce à quoi le grand chambellan disgracié aurait répondu qu'« il était bon de l'avancer à estre méchant[426] », mot cynique qui exprimerait l'emprise exercée par l'« ambitieux intrigant » sur son cousin prodigue et ingénu, considéré apparemment comme un simple instrument dénué de sens politique[427],[428].

Le 2 juillet 1435, Charles VII proclame la mise sous interdit de Gilles de Rais consécutivement aux plaintes formulées par la famille de celui-ci[429],[430],[431], à savoir son frère René et les Laval : Anne, André et Louis[432].

### **Dilapidation du patrimoine**

Les informations relatives à la dilapidation des biens de Gilles de Rais proviennent en majeure partie d'un mémoire[430] de 70 folios[434], rédigé vers 1461-1462 à la demande de ses héritiers. Il s'agit d'une version augmentée d'un premier mémoire à l'origine de la mise sous interdit du maréchal en 1435[430]. Les médiévistes ne s'accordent pas tous quant à la fiabilité de cette source. Jacques Heers en minore la portée, estimant le document trop à charge puisque sa finalité vise à annuler les ventes passées des biens fonciers de Gilles de Rais en arguant la folle prodigalité de ce dernier[n 56]. « À la fois tendancieux et instructif » selon Philippe Contamine[437], le mémoire n'en est pas moins exploité de manière critique par les historiens[60]. En sus des actes des procès, Matei Cazacu regarde ce texte comme « le plus important document connu à ce jour sur Gilles de Rais (...), formidable effort de reconstitution des écarts d'une vie et d'une personnalité[430]. »

Par ailleurs, les pièces comptables relatives à la gestion du patrimoine et aux dépenses du baron de Rais ne subsistent guère qu'à l'état d'épaves[438]. Ces lacunes documentaires compliquent toute étude comparative qui permettrait de vérifier précisément les accusations lancées par les héritiers. Partant, l'historien François Macé remarque que leur mémoire a beau être « toujours la base indispensable à toute description de [la] fortune [de Gilles de Rais] (...), de nombreux auteurs se contentent de reprendre ce document » sans se référer aux études de l'abbé Bourdeaut et de René Blanchard qui fournissent « les matériaux d'une analyse plus poussée[439]. » François Macé lui-même présente « une seigneurie nantaise au XVe siècle » en se basant sur des comptes postérieurs à la mort du maréchal de Rais[n 57] ou antérieurs à sa majorité[n 58]. Admettant par conséquent que son étude est « loin, très loin d'épuiser les problèmes liés à la fortune de Gilles de Rais », le chercheur considère la possibilité d'étudier l'évolution de la seigneurie tout au long du XVe siècle grâce à des éléments trouvés dans d'autres propriétés du baron. Cependant, l'historien demeure « conscient que les interrogations restent toujours aussi nombreuses[171]. »

Étudiant une autre source primaire, à savoir le minutier du clerc Jean de Recouin, notaire-juré du Châtelet d'Orléans durant les années 1430, la chercheuse Élodie Martin constate que l'état de conservation des premières et dernières pages du registre rend impossible la lecture des actes correspondants. Qui plus est, elle signale des pages découpées ou manquantes, presque toutes relatives à Gilles de Rais, notant que ces pertes remontent déjà au XIXe siècle[440]. Ce constat effectué, elle dénombre finalement quatre-vingt-dix-huit actes se rapportant aux dépenses effectuées durant le séjour de Gilles à Orléans, de septembre 1434 à août 1435. Élodie Martin ajoute :

« Bossard estime, suivant en cela les héritiers, que les factures étaient surestimées, mais des comparaisons demeurent difficilement faisables. L'analyse précise [des] opérations orléanaises [de Gilles de Rais] reste à faire[441]. »

### Dépenses militaires

Dans le mémoire rédigé vers 1461-1462, les héritiers de Gilles de Rais incriminent ses « folles dépenses », commises dès qu'il eut atteint l'âge de 20 ans, avant même le décès de son aïeul Jean de Craon. Le document mentionne ainsi l'entretien d'une troupe de deux cents hommes à cheval comme l'une des prodigalités du maréchal défunt, sans trop insister sur ce point[44],[442]. Matei Cazacu pense que ce laconisme s'explique par la prudence des héritiers, désireux de ne pas heurter Charles VII en formulant trop de reproches visant les dépenses militaires de Gilles, gages de sa participation à la guerre menée contre les Anglo-Bourguignons[443]. Compte tenu de l'impécuniosité du Trésor royal à l'époque, le souverain était d'autant plus enclin à accepter l'engagement d'un sire de Rais capable d'assumer les frais d'entretien de ses troupes, notamment en avril 1429 lors de la constitution de l'escorte du convoi d'armes et de vivres destinés à Orléans assiégée[337],[326].

Selon l'abbé Arthur Bourdeaut, les premières aliénations des domaines de Gilles de Rais concordent avec ses premières campagnes militaires. Après quelques ventes négligeables, le baron cède Blaison pour 5 000 écus à son conseiller martial Guillaume de la Jumellière, seigneur de Martigné-Briant. La transaction est conclue en 1429, année de lourdes dépenses occasionnées par les expéditions

guerrières consécutives à la levée du siège d'Orléans. La perte de Blaison, terre patrimoniale du père de Gilles, suscite la colère de Jean de Craon[444].

### Dépenses somptuaires

Rais est également accusé de traîner à sa suite plus de cinquante individus, chapelains, enfants de chœur, musiciens, pages et serviteurs. Dédiée aux Saints Innocents, sa chapelle est tapissée de drap d'or et de soie. Les ornements, les vases sacrés sont d'or et enrichis de pierreries. Il a aussi un jeu d'orgues qu'il fait toujours porter devant lui. Ses chapelains, habillés d'écarlate doublé de menu vair et de petit gris, portent les titres de doyen, de chantre, d'archidiacre, et même d'évêque, et il a de plus délégué au pape pour obtenir la permission de se faire précéder par un porte-croix.

### Dépenses festives

Le mémoire des héritiers accuse le maréchal de donner à grands frais des divertissements, et notamment des représentations théâtrales :

« *Item*, faisait faire jeux, farces, morisques, jouer mystères à la Pentecôte et à l'Ascension, sur de hauts eschaffaux, sous lesquels estoit hypocras et autres forts vins comme en une cave. Qu'il se tenait en villes comme Angers, Orléans et autres, auquel lieu Orléans il demeura un an sans cause et y dépensa quatre-vingts à cent mille écus, empruntant de qui lui voulait prêter, engageant les bagues et bijoux pour moins qu'ils ne valaient, puis les rachetant bien cher, vendant et engageant ses terres, et donnant blancs signés et procure sans en prendre connaissance[44],[445],[446],[447]. »

Probablement célébrées dès 1429, les commémorations orléanaises de la levée du siège comportent des mises en scène, entre autres spectacles[448]. Or, dix ans après l'intervention de Jeanne d'Arc, un registre des comptes de la ville d'Orléans pour l'année 1439 mentionne que la cité ligérienne acquiert pour sept livres tournois « un estandard et bannière qui furent à Monseigneur de Reys [Rais] pour faire la manière de l'assault comment les Tourelles furent prises sur les Anglois le huitième jour de may[449]. » En outre, le minutier du notaire-juré Jean de Recouin atteste du séjour de Gilles de Rais à Orléans de **septembre 1434 à août 1435**[440], confirmant ainsi partiellement certaines indications — géographique et temporelle — du mémoire des héritiers[450]. Partant, plusieurs chercheurs — du philologue romaniste François Guessard en 1862 au chartiste Matei Cazacu en 2005 — déduisent qu'une impressionnante représentation théâtrale aurait alors été montée : le *Mystère du siège d'Orléans*[451],[449], œuvre dont ils attribuent tour à tour la commande ou le parrainage, voire la composition partielle, à Gilles de Rais[452],[453],[454],[455],[456],[457],[458]. Celui-ci a été décrit à l'avenant comme un interprète (de son propre rôle ou d'un autre) durant la représentation du mystère[459],[460],[461]. Ces diverses thèses n'en demeurent pas moins contestées[462],[463],[464],[465].

Dans le *Mystère du siège d'Orléans*, le personnage du « mareschal de Rais », également dénommé « le sire de Rais » ou simplement « Rais », ne tient qu'un rôle « mineur[466] » si l'on juge les neuf répliques (76 vers) du personnage[464] au regard des 20 538 vers que compte l'œuvre[467],[468],[469]. Auteur d'études sur le théâtre médiéval, Michel Rousse[470] suggère que « Rais » pourrait symboliser, par sa seule présence, l'armée royale combattant aux côtés de Jeanne d'Arc[471]. Toutefois, cette interprétation d'une valeur « symbolique » du personnage est contredite par Vincent Petitjean, docteur en littérature comparée, pour qui le « sire de Rais » n'a pas d'« importance particulière » dans la pièce puisqu'il y « occupe essentiellement une fonction de « passeur » » chargé de convoier la Pucelle à Orléans[472]. De même, pour le médiéviste Jean-Christophe Cassard, les personnages des « capitaines jouent les utilités, (...) ils accompagnent la progression de la pièce : ils sont là pour opiner au cours des conseils de guerre en appuyant le choix majoritaire (c'est l'essentiel de la tâche dévolue au maréchal de Rays quand il s'agit d'établir l'itinéraire de l'armée de secours vers Orléans (...), une discrétion qui ne va pas dans le sens de l'hypothèse voulant voir dans Gilles de Rais le mécène à l'origine de l'écriture d'au moins cette version du mystère[464] !). »

Gérard Gros, professeur de Lettres médiévales, conjecture que la ville d'Orléans aurait cessé de

mettre en scène l'œuvre théâtrale après l'année 1440 en raison de la réputation infamante acquise par le maréchal à la suite de sa pendaison. Pour la même raison, Gérard Gros estime que le texte définitif du mystère — établi postérieurement à l'année 1440, selon toute vraisemblance — minimiserait le rôle actif joué par Gilles de Rais lors de la levée du siège en 1429[473]. *A contrario*, Vicki L. Hamblin, professeur de français à l'université Western Washington, considère que le personnage du « sire de Rais » se conforme de manière adéquate au rôle historique de son modèle : ainsi, il accompagne Jeanne d'Arc de Blois à Orléans et participe à la délivrance de la ville, d'où il ressort que « le fatiste qui reprenait la narration des chroniques et les témoignages des procès de la Pucelle ne se préoccupait pas du sort de cet individu[474]. » De surcroît, Vicki L. Hamblin avance que le *Mystère du siège d'Orléans* ne semble ni être antérieur à 1450, ni avoir été joué sur scène[462],[475]. Le médiéviste Philippe Contamine envisage que certaines composantes de cette œuvre puissent vraisemblablement « remont[er] à la décennie 1430 » avant d'avoir été intégrées « à partir du milieu du XVe siècle dans des développements plus amples », aboutissant vers 1500 au texte final, « le seul connu[450]. »

Somme toute, Philippe Contamine résume de la sorte les questions soulevées par les diverses sources :

« Gilles de Rais exerça-t-il ses fonctions de généreux mécène précisément à Orléans, lors de son séjour ? Parmi les mystères et moralités joués et mis en scène à son initiative et à ses frais, y eut-il un mystère relatif à l'histoire de Jeanne d'Arc et du siège d'Orléans ? La mention du compte de la ville en 1435 a-t-elle un lien quelconque avec cet éventuel mystère ? Enfin, le *Mystère du siège d'Orléans* est-il le même, en tout ou en partie, que celui qui aurait été commandité par Gilles ? À la première question, on peut répondre que, s'il est un lieu où Gilles put monter ses spectacles, compte tenu de ce que nous savons de ses déplacements et de ses séjours dans la décennie 1430, c'est bien Orléans. En revanche, aucun élément positif ne permet de dire que le siège d'Orléans ait suscité une œuvre théâtrale de sa part, rien ne permet de mettre en rapport les mentions du compte de 1435 et l'activité de Gilles[463]. »

### **Aliénation des domaines**

Tout cela occasionne des frais énormes qui l'obligent, en 1434, à vendre au duc Jean V de Bretagne les places de Mauléon, de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, du Loroux-Bottereau, de Pornic et de Champtocé-sur-Loire.

De façon à pourvoir à ses dépenses somptuaires, Gilles de Rais aliène une partie de ses terres. Parmi les acheteurs, on compte les bourgeois d'Angers et « les manieurs d'argent de la cour bretonne », l'évêque-chancelier Jean de Malestroit et Geoffroy Le Ferron, futur trésorier général[476].

Les difficultés financières du baron de Rais prennent un tour dramatique. Face à cela, sa famille (son frère cadet René de La Suze en tête) lui intente un procès afin d'interdire à quiconque d'acheter des terres lui appartenant[477]. Elle obtient un arrêt du parlement de Paris qui défend au maréchal d'aliéner ses domaines. Le roi ne voulant pas approuver les ventes déjà faites, le duc Jean V de Bretagne s'oppose à la publication de ces défenses et refuse d'en donner de semblables dans ses États.

René de La Suze, frère de Gilles, et ses cousins André de Lohéac et Guy XIV de Laval, irrités de ce refus, s'efforcent de conserver ces places dans leur famille et résistent au duc Jean V ; mais ce dernier les reprend et enlève à son gendre Guy XIV de Laval, cousin de Gilles, la lieutenance générale de Bretagne pour la confier à Gilles de Rais lui-même, avec lequel il consomme tous ses marchés en 1437.

En 1438, le baron de Rais intervient, en tant que lieutenant général du duché, contre Jean de Hardepenne, sire de Montaignu et de Belleville. Ce dernier est apparenté aux Penthièvre, ennemis jurés du duc Jean V[478].

### **Crimes**

## Coup de force de Saint-Étienne-de-Mer-Morte

Après avoir confié la châtelainie de Saint-Étienne-de-Mer-Morte à son frère René de la Suze en 1434, Gilles de Rais se ravise et récupère le château local par un coup de force. Le maréchal parvient à conserver son bien en s'accordant avec son cadet à Nantes le 15 janvier 1439[479].

Gilles de Rais aliène de nouveau Saint-Étienne-de-Mer-Morte à la suite d'une transaction avec Geoffroy Le Ferron, trésorier et homme de confiance du duc Jean V de Bretagne. L'officier ducal confie l'administration de la châtelainie à son frère Jean Le Ferron, clerc tonsuré de haut rang. Suivant sa méthode habituelle, le baron de Rais tente derechef de se réapproprier le château du territoire, cette fois pour revendre la châtelainie à son cousin, le sire de Vieilleville, mais Jean Le Ferron s'y oppose fermement[480].

En reprèsailles, le jour de la Pentecôte ou au lendemain de cette fête religieuse, le 15 ou le 16 mai 1440, Gilles de Rais place en embuscade une troupe de cinquante à soixante hommes dans un bois voisin de Saint-Étienne-de-Mer-Morte. Le maréchal pénètre en armes dans l'église paroissiale et interrompt la grand-messe de l'officiant Jean Le Ferron, injuriant ce dernier et menaçant de le tuer avec une guisarme s'il ne sort pas du sanctuaire[n 59]. Le clerc tonsuré s'exécute en emboitant le pas du marquis Lenano de Ceva, capitaine piémontais au service de Gilles de Rais. Jean Le Ferron ouvre les portes du château de Saint-Étienne-de-Mer-Morte à ses agresseurs, avant d'y être incarcéré. Par la suite, le baron fait également malmener ou arrêter d'autres agents ducaux comme Jean Rousseau, sergent général du duché de Bretagne[482],[483],[484],[485].

De la sorte, Gilles de Rais porte simultanément atteinte aux majestés divine et ducale. D'une part, il commet un sacrilège en violant les immunités ecclésiastiques. D'autre part, il porte la main sur des serviteurs ducaux[486] à Saint-Étienne-de-Mer-Morte, localité sise dans le diocèse même de l'évêque de Nantes, Jean de Malestroit[487]. Ce « personnage considérable » exerce la charge de chancelier de Bretagne, ce qui l'apparente à une sorte de Premier ministre en tant que chef de la justice, superviseur des finances, de la diplomatie et de la direction du personnel, en somme « le responsable réel de l'orientation politique du duché[488]. »

Le duc Jean V condamne son vassal à rendre la place forte à Jean Le Ferron sous peine d'avoir à payer une amende de 50 000 écus d'or[489],[490]. Gilles de Rais fait alors conduire ses prisonniers à Tiffauges, forteresse sise hors de la juridiction bretonne[491] car relevant du comté de Poitou [492]. En juillet 1440, le baron de Rais se rend à Josselin afin d'y rencontrer son suzerain Jean V de Bretagne mais la teneur de leurs propos demeure inconnue. D'après la déposition ultérieure de François Prelati, recueillie le 16 octobre 1440 au cours du procès de son maître, Gilles de Rais aurait souhaité garantir préalablement sa propre liberté avant de risquer une entrevue avec le duc Jean V. À cette fin, le seigneur de Tiffauges aurait prié son comparse italien d'évoquer à plusieurs reprises le « diable nommé Barron » dans une prairie près de Josselin pour interroger l'esprit malin sur les intentions ducales[493].

## Enquêtes ecclésiastique et séculière

Probablement peu de temps après l'attentat de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, une enquête secrète — l'*inquisitio infamiae* — est ouverte par la justice ecclésiastique[494]. Cette procédure inquisitoire débute par une phase d'information visant à recueillir des témoignages sur la *fama* d'un individu[495], autrement dit sur sa réputation établie par la rumeur[496],[495] dans un cadre juridique[497]. Par conséquent, Jean de Malestroit accomplit une visite pastorale dans son diocèse de Nantes, à commencer par la paroisse Notre-Dame où se trouve l'hôtel de la Suze, lieu de résidence de Gilles de Rais[494]. L'évêque cherche ainsi à se renseigner à propos des bruits infamants qui courent sur des disparitions d'enfants[n 60] aux alentours des demeures du baron.

Les résultats de l'enquête ecclésiastique sont publiés le 29 juillet 1440 sous forme de lettres patentes par Malestroit : Rais est accusé par la rumeur publique de viols et meurtres commis sur de nombreux enfants ainsi que d'invocations et pactes démoniaques[499]. Parallèlement, la justice

séculière procède à l'audition des mêmes témoins[500] dans le cadre de l'enquête conduite par le clerc Jean de Touscheronde au nom de Pierre de L'Hôpital, juge universel de Bretagne[501].

Le 24 août 1440, le duc Jean V de Bretagne s'entretient à Vannes avec son frère, le connétable de France Arthur de Richemont. Compromis dans la Praguerie contre le roi Charles VII au printemps 1440, Jean V souhaite obtenir de Richemont, grand officier royal, une promesse d'assistance mutuelle. Pour ce faire, le duc octroie notamment au connétable la terre de Bourgneuf-en-Retz, bien de Gilles de Rais[503],[504]. Richemont retourne ensuite dans le domaine royal et s'empare de Tiffauges, libérant l'otage Jean Le Ferron[505].

Le sire de Rais est cité à comparaître devant le tribunal ecclésiastique de Nantes, sous les accusations de « meurtres d'enfants, de sodomie, d'invocations de démons, d'offense à la Majesté divine et d'hérésie[500] ». Deux jours plus tard, le 15 septembre 1440, le baron est arrêté en son château de Machecoul par Jean Labbé, capitaine d'armes au service du duc de Bretagne[501],[n 61]. Parmi les prévenus figurent le clerc François Prelati, le prêtre Eustache Blanchet, les serviteurs Henriet Griart et Étienne Corillaut, dit « Poitou » ainsi que Tiphaine Branchu et Perrine Martin, dite « la Meffraye », deux femmes accusées d'être des pourvoyeuses d'enfants[501]. Probablement déjà en fuite, Gilles de Sillé et Roger de Briqueville ne sont pas appréhendés.

Le maréchal est emprisonné dans le château de Nantes[509].

## Procès

### Premières audiences

À la suite de son arrestation le 15 septembre 1440, Gilles de Rais comparaît à une date inconnue devant la cour séculière de Nantes, présidée par Pierre de L'Hôpital, président et juge universel de Bretagne, grand officier du duc Jean V[510] et chef de l'ordre judiciaire après le chancelier de Bretagne[511]. Le baron doit répondre des chefs d'accusation relatifs aux assassinats d'enfants et à l'attentat de l'église de Saint-Étienne-de-Mer-Morte suivi de l'occupation du château du même lieu. Cependant, la relation officieuse de cette première audience ne mentionne que la réponse de Gilles aux juges civils à propos de l'affaire de Saint-Étienne-de-Mer-Morte, sans aucune référence aux meurtres[510]. Le 18 septembre, dans le cadre du procès séculier, le clerc Jean de Touscheronde commence à recueillir les témoignages des parents des enfants disparus[512].

Le 19 septembre 1440, dans la grande salle supérieure du château de la Tour Neuve, Gilles de Rais comparaît pour la première fois devant l'officialité de Nantes, autrement dit le tribunal ecclésiastique présidé par Jean de Malestroit, tout à la fois évêque de Nantes, président de la Chambre des comptes de Bretagne et chancelier de Bretagne. Cette dernière charge fait de Malestroit « le supérieur hiérarchique de toute l'administration judiciaire, y compris celui de Pierre de L'Hôpital, président et juge universel[513]. »

Le « promoteur [autrement dit le procureur] aux causes de la foi » Guillaume Chapeillon accuse le baron d'avoir commis l'« hérésie doctrinale ». Il l'assigne donc à comparaître le 28 du mois devant le représentant de l'Inquisition pour la ville et le diocèse de Nantes : le dominicain Jean Blouyn, vicaire de l'inquisiteur du royaume de France Guillaume Merici[514]. Traditionnellement vouée à combattre l'hérésie, l'Inquisition — juridiction déléguée par le pape — ne se substitue pas au pouvoir des évêques, princes et rois ; lors d'un procès visant la défense de l'orthodoxie, la présence d'un inquisiteur aux côtés de l'évêque reste habituelle et appropriée, sinon indispensable[515]. À cette époque, l'activité de l'Inquisition demeure faible en Bretagne[516] et la voix de l'inquisiteur ne semble pas prépondérante dans l'instruction du procès ecclésiastique de Gilles de Rais[517]. Cependant, il s'agit bien d'un tribunal inquisitorial en l'occurrence[51 8].

Durant la première audience, la justice épiscopale n'évoque apparemment pas les chefs d'accusation relatifs aux meurtres d'enfants, à l'instar de la cour séculière[514]. Quoi qu'il en soit, Gilles de Rais consent à comparaître devant ses deux juges, l'évêque-chancelier et le vice-inquisiteur, à la date convenue par le tribunal de l'Église[514].

Par conséquent, Jacques Chiffolleau, historien de la religion et des institutions médiévales, estime :

« que l'on devrait parler *des* procès. Si l'évêque de Nantes engage l'affaire par l'intermédiaire de son juge — l'official — il s'adjoint bientôt le représentant de l'Inquisiteur de France — ce qui transforme la cause et lui donne les traits d'une procédure inquisitoriale typique —, et il est relayé ou doublé par le juge du duc, pour un jugement typiquement séculier, laïc. Ce caractère double ou triple du procès pose le problème, capital à l'époque de Jean V et de Charles VII, des rapports entre le religieux et le politique, de la nature théologico-politique du pouvoir[519]. »

Selon la conceptualisation de la souveraineté au XVe siècle, la tenue de ces « procès jumeaux, jumelés, presque mixtes » suivant une procédure extraordinaire se justifie par la double nature — temporelle et éternelle — d'un « crime irrémissible » de lèse-majesté ducale et divine[520].

### Témoignages des parents

La cour ecclésiastique consacre finalement la séance du 28 septembre 1440 à écouter dix plaignants hors de la présence de Gilles de Rais, la comparution du baron étant ajournée au 8 octobre[523]. Parallèlement, du 27 septembre au 8 octobre, Jean de Touscheronde poursuit l'audition de nombreux parents d'enfants disparus, dans le cadre de l'enquête civile[524]. Parmi la trentaine de parents qui déposent à Nantes, huit résident dans la capitale ducale, neuf proviennent de ses environs, sept arrivent de Machecoul tandis que nous ignorons l'origine de trois d'entre eux. Ils sont généralement accompagnés par des témoins de moralité dont le nombre varie suivant le rang social du plaignant. Ces témoins confirment que la plainte relative à la disparition d'enfants « n'est pas fallacieuse, et sont prêts à supporter avec le plaignant toutes les conséquences qu'entraînerait un faux témoignage », précise Olivier Bouzy[525].

Les témoignages des parents peuvent se répartir en trois catégories. En premier lieu, certaines dépositions évasives concernent des disparitions inexplicées, sans aucun élément concret permettant d'impliquer le seigneur de Machecoul[526]. Ces plaintes relèvent « presque du mythe » en raison des circonstances indéterminées et de l'anonymat des enfants, souligne Jacques Chiffolleau[527]. Par ailleurs, d'autres plaintes établissent que des enfants se sont volatilisés autour des résidences de Gilles de Rais, là encore sans prouver son implication. Enfin, des témoignages mettent explicitement en cause l'accusé ou son entourage, notamment Gilles de Sillé[526], sans les accuser spécifiquement de viols ou meurtres pédophiles[528]. Aux yeux de Claude Gauvard, ces dépositions dépassent le statut de rumeur[529] puisqu'elles mentionnent nominalement des enfants et adolescents disparus après avoir été engagés comme serviteurs dans les demeures du baron de Rais.

L'analyse des témoignages des parents et des accusés conduit à l'identification de quarante enfants disparus, dont vingt-trois sont directement mis en relation avec le sire de Rais, estime Olivier Bouzy[530]. Jacques Chiffolleau compte près de quarante-cinq disparitions rapportées dans l'information épiscopale préliminaire et dans l'enquête ducale[531] tandis que le médiéviste Laurent Guitton révisé l'estimation à la baisse en recensant trente-six disparitions de jeunes âgés de 7 à 20 ans, provenant de trente-deux familles différentes[532].

La *fama* de l'accusé, telle que certains parents la rapportent, peut se fonder sur des on-dit véhiculant partiellement des éléments mythologiques comme les « attributs de l'ogre », selon Jacques Chiffolleau[495]. Un cordonnier machecoulais du nom d'André Barbe, témoin du procès civil, déclare ainsi que lors d'un de ses voyages, il s'était arrêté récemment à Saint-Jean-d'Angély où il lia conversation avec des habitants locaux qui lui demandèrent d'où il venait. En entendant le nom de Machecoul, les Angériens s'exclamèrent « qu'on y mangeoit les petits enfants[533]. » Ces réactions attestent que « même de son vivant, Gilles de Rais était assimilé à un ogre », d'après Matei Cazacu[534]. Jacques Chiffolleau situe le voyage d'André Barbe au début ou pendant l'été 1440, voire possiblement après l'arrestation du sire de Rais. Le médiéviste s'interroge ainsi sur la chronologie et les conditions qui ont présidé à l'émergence de la rumeur craintive associant le seigneur de Machecoul et ses gens aux disparitions — voire aux meurtres — d'enfants,

conformément à d'autres témoignages concordants[535]

### **Accumulation des charges**

Le samedi 8 octobre 1440, dans la salle basse du château de la Tour Neuve, les dix plaignants de la séance du 28 septembre sont entendus de nouveau par la cour ecclésiastique. Le même jour, dans une grande salle supérieure du château, le seigneur de Tiffauges comparait de nouveau devant cette même cour, composée cette fois de l'évêque Malestroit et de l'inquisiteur dominicain Jean Blouyn, assistés de notaires publics et de scribes. Le « président de Bretagne » Pierre de L'Hôpital, responsable de la cour séculière, est également présent. Le « promoteur aux causes de la foi » Guillaume Chapeillon expose oralement les articles de l'accusation, dévoilant l'ensemble des délits et crimes reprochés à Gilles de Rais.

Le médiéviste Jacques Chiffolleau rappelle que « (...) les accusations lancées contre le maréchal forment en réalité un triptyque obligé dont l'origine est très ancienne et qui unit très étroitement : 1°) la rébellion, c'est-à-dire le refus intériorisé de l'ordre légitime ; 2°) le pacte avec le diable, qui donne des pouvoirs magiques ; 3°) les actes contre nature, [telle] la sodomie[536] ».

Face aux accusations, le sire de Rais souhaite récuser ses juges. Jean de Malestroit et le frère Blouyn rejettent aussitôt son appel, considéré comme « frivole », au motif qu'il n'est pas présenté par écrit. Le baron nie « la vérité desdits articles » et conteste qu'il y ait matière à procès, tout en s'affirmant comme « vrai chrétien ». Le promoteur jure alors de dire la vérité puis il prie Gilles de prêter le même serment, en vain. Malestroit et Blouyn somment Gilles de jurer, le menaçant d'excommunication, mais l'accusé persiste dans son refus et ses dénégations. En réaction, l'évêque de Nantes et le vicaire de l'inquisiteur assignent le promoteur Guillaume Chapeillon et le maréchal de Rais à comparaître le mardi 11 octobre[537]. Le jour dit, Malestroit et Blouyn ajournent la comparution de Gilles de Rais au surlendemain. Ils entendent de nouveau, en la salle basse du château de la Tour Neuve, les plaintes et les lamentations des parents des victimes, qui supplient l'évêque et le vice-inquisiteur « de pourvoir à la justice nécessaire et opportune[538]. »

Le jeudi 13 octobre à 9 heures du matin, en la grande salle supérieure du château, en présence de Malestroit, Blouyn, L'Hôpital et de personnalités nantaises, le promoteur Guillaume Chapeillon lit l'acte d'accusation de quarante-neuf articles devant Gilles de Rais. Interrogé à ce sujet par l'évêque et le vice-inquisiteur, le seigneur de Tiffauges refuse de reconnaître l'autorité de ses juges et les traite de « simoniaques » et de « ribauds », ce qui entraîne en réaction son excommunication[539].

Lors de la reprise du procès le samedi 15 octobre, « un renversement décisif se produit[540] » puisque Gilles reconnaît Malestroit et Blouyn comme ses « juges compétents », avoue avoir « commis et méchamment perpétré les crimes et délits énoncés dans leur juridiction » puis demande en pleurant le pardon de l'évêque, du vice-inquisiteur et des autres ecclésiastiques pour les paroles offensantes tenues à leur encontre, ce que ses juges lui accordent[541].

### **Excommunication et aveux**

Sa première « confession » (terme désignant l'aveu au Moyen Âge)[542], dite « confession hors jugement[n 62] » est prononcée « volontairement, librement et douloureusement » le 21 octobre 1440 dans la « chambre haute » du château nantais de la Tour Neuve, où il est emprisonné[543]. L'accusé répète, en l'assortissant de nouvelles précisions, cette confession à l'audience du 22 octobre[544].

Selon Olivier Bouzy, « Rais et ses complices ont identifié douze victimes (viol et meurtre) âgées de sept à dix-huit ans, et avoué le sacrifice au diable d'un bébé de six mois[530]. »

### **Alchimie et évocations diaboliques**

Les 16 et 17 octobre 1440, Eustache Blanchet, prêtre d'origine malouine et François Prelati, clerc toscan originaire de Antimoniato Terme près de Pistoie, comparaissent devant la cour ecclésiastique. Ces deux serviteurs du sire de Rais affirment que leur maître s'adonnait à

l'alchimie en vue de trouver la pierre philosophale[545]. À cet effet, le baron envoyait quérir dans le royaume de France et à l'étranger « des maîtres qui se entremetoient de l'art d'arquemie », accusation qui sera ultérieurement reprise par les héritiers de Gilles dans le mémoire visant à démontrer sa prodigalité[546]. Blanchet aurait ainsi recruté Prelati en 1438, lors d'un voyage à Florence[547].

Outre les expériences alchimiques, Prelati déclare avoir tenté d'invoquer un démon familial nommé « Barron[n 63] » au château de Tiffauges, en présence de Gilles de Rais[550]. Le clerc prétend également avoir interrogé Barron dans une prairie près de Josselin, par conséquent non loin du château où se tint l'entrevue de juillet 1440 entre le duc Jean V de Bretagne et Gilles de Rais[493].

Suivant les « schèmes interprétatifs[n 64] » des juges, ces propos incriminent le seigneur de Tiffauges en associant étroitement « sa rébellion à l'égard de Dieu et du duc » et ses rapports avec le diable. Puisque des invocations démoniaques visant à accroître le pouvoir et la richesse du maréchal auraient été perpétrées, *a fortiori* à proximité de Jean V, ces « actes indicibles » menaceraient directement le pouvoir ducal en sus d'offenser gravement le Créateur. À ces deux accusations principales s'adjoint une troisième, les « attentats contre la nature », autrement dit la sodomie et les meurtres commis par Gilles de Rais. Ainsi se construit « un système très cohérent », mais en partie mythologique, selon le médiéviste Jacques Chiffolleau[553],[554].

### **Jugement et exécution de la peine**

La condamnation est prononcée le 25 octobre 1440 par la cour ecclésiastique dans la grande salle supérieure du château de la Tour neuve, en présence de Gilles de Rais. Ce dernier est ensuite conduit, le même jour, au château du Bouffay pour entendre le jugement du tribunal séculier présidé par le juge universel de Bretagne, Pierre de L'Hôpital[555]. Gilles de Rais a été excommunié pour « apostasie hérétique [...] invocation des démons [...] crime et vice contre nature avec des enfants de l'un et de l'autre sexe selon la pratique sodomite. » La sentence de la cour ecclésiastique attribue à Gilles de Rais le meurtre de « cent quarante enfants, ou plus[556] » tandis que la sentence de la cour séculière n'arrête pas de nombre exact en mentionnant l'assassinat de « plusieurs petits enfants[557] ». Gilles de Rais et ses deux valets sont condamnés à être pendus, puis brûlés. À sa demande, Pierre de L'Hôpital lui accorde trois faveurs : le jour de l'exécution, les familles des victimes pourront organiser une procession, il sera exécuté avant ses complices et son corps ne sera pas entièrement brûlé pour être inhumé en terre d'église au monastère de Notre-Dame des Carmes de Nantes[558].

Le lendemain matin, le mercredi 26 octobre, après une messe à la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes, l'exécution est accomplie en « prairie de Biesse », partie amont de l'île de Grande Biesse[n 65]. Tandis que ses valets, Poitou et Henriot, sont laissés sur le bûcher, le corps de Gilles de Rais en est retiré, avant d'être trop abîmé par les flammes[560],[561],[n 66].

Conformément à la requête qu'il avait formulée et qu'on lui avait accordée avant son exécution, son corps est enseveli dans l'église du couvent des Carmes, à Nantes. Ce couvent et le monument funéraire dédié à sa mémoire seront détruits durant la Révolution française, et son corps sans doute jeté dans la Loire.

Afin de commémorer le supplice, un monument expiatoire — croix de pierre ou calvaire — est construit chaussée de la Madeleine près de l'actuel Hôtel-Dieu de Nantes (sis sur la place Alexis-Ricordeau[565], et non sur le lieu d'exécution lui-même qui se déroula sur la rive opposée de la Loire[n 67]). Ce monument devient un lieu de pèlerinage pour femmes enceintes[566],[567],[568],[569]. Les vestiges de ce petit monument dit de « Notre-Dame-de-Crée-Lait » sont actuellement conservés au musée archéologique de Nantes[570],[571].

### **Revendications de la succession et extinction de la maison de Retz**

Les contestations des héritiers de Gilles de Rais à l'encontre des saisies opérées par le duc de

Bretagne expliquent probablement la composition actuelle des archives du procès séculier du maréchal de France. Ainsi, Olivier Bouzy remarque que certaines copies du procès civil parvenues jusqu'à nous se rapportent sans doute à des « résumé[s] composé[s] de morceaux choisis » car établis à des fins judiciaires en vue de contestations portant sur des fiefs et des douaires[572].

Peu de temps après la pendaison de son époux, Catherine de Thouars se remarie le 14 janvier 1441 avec Jean II de Vendôme, vidame de Chartres. Celui-ci adopte dès lors le titre de seigneur de Pouzauges. Le 19 avril 1441, il prête serment de fidélité au duc Jean V de Bretagne, qui le nomme chambellan. Catherine de Thouars meurt le 2 décembre 1462[573],[574].

Gilles de Rais ne laisse qu'une fille comme unique héritière : Marie de Montmorency-Laval dite « Marie de Rais », qui lui succède à la tête de la baronnie de Retz. Marie de Rais se marie deux fois : le 5 juillet 1444 avec Prigent VII de Coëtivy (1399 – 20 juillet 1450), amiral de France, gouverneur de La Rochelle[n 68], puis en 1451 avec André de Montfort-Laval dit « André de Lohéac » (1408 – 29 décembre 1486), seigneur de Lohéac et de Montjean, amiral de France, puis maréchal de France (et cousin de Gilles de Rais). De ses deux unions, Marie de Rais n'aura aucun enfant.

Roger de Briqueville est un noble normand dont la famille a été chassée de ses terres par la conquête anglaise. Parent éloigné de Gilles de Rais, il se réfugie chez ce dernier à compter de 1432[576]. Il semble avoir pris la fuite afin d'échapper à l'arrestation de 1440. Les interrogatoires des procès l'incriminent à plusieurs reprises comme complice du seigneur de Tiffauges[577],[578]. Roger de Briqueville se réfugie ensuite auprès de Prigent VII de Coëtivy et de son épouse Marie de Rais.

Après la mort de Marie de Rais, c'est son oncle René de La Suze, frère cadet de Gilles de Rais, qui hérite de la baronnie de Retz. Marié à Anne de Champagne(-au-Maine), René en a une fille : Jeanne de Montmorency-Laval dite « Jeanne de Rais », qui lui succède. Jeanne se marie le 13 avril 1457 à François de Chauvigny (1430 – 15 mars 1491), vicomte de Brosse.

Par la suite, la baronnie de Retz quitte la famille de Montmorency-Laval pour passer à la famille de Chauvigny (André de Chauvigny, fils de François de Chauvigny et de Jeanne de Rais), puis aux familles de Tournemine, d'Annebault, de Clermont(-Tonnerre), de Gondi, de Blanchefort-Créquy, de Neufville-Villeroy et de Brie-Serrant, jusqu'à la Révolution française.

## Postérité

### Portraits hypothétiques

Il n'existe ni description, ni portrait de Gilles de Rais réalisé de son vivant qui soit parvenu jusqu'à nous. Toutes les enluminures, gravures et toiles qui le représentent sont posthumes et imaginaires [582],[583],[584],[585]. Selon la traduction par Georges Bataille et Pierre Klossowski de la « confession en jugement » incluse dans les actes en latin des procès, le seigneur de Tiffauges déclare qu'il a « toujours été de nature délicate » durant sa jeunesse[586]. L'écrivain Michel Hérubel entend ces propos au sens de complexion physique[587],[588] mais le chartiste Matei Cazacu signale que la traduction de Bataille et Klossowski est quelque peu hâtive, l'adjectif *delicatus* pouvant également signifier « mignon, recherché, luxueux, efféminé, galant, licencieux[589]. »

La première description du sire de Tiffauges, « homme de bon entendement, belle personne et de bonne façon », apparaît tardivement, en 1582, dans l'*Histoire de Bretagne* du juriste breton Bertrand d'Argentré[590]. L'essayiste Michel Meurger remarque que « le Gilles de Rais judiciaire, homme sans visage, insaisissable à la psychologie historique, acquiert un corps et un esprit » pour la première fois dans cet ouvrage[585], point de départ du jeu des filiations d'un siècle à l'autre.

En 1841, dans le cinquième tome de son *Histoire de France*, Jules Michelet consacre à Gilles de Rais quatre pages qui font date[591],[51]. Il y cite intégralement le signalement apocryphe composé par Bertrand d'Argentré mais sans mentionner nominalement ce dernier. En se référant plutôt à quelque tradition imprécise, Michelet popularise l'image d'un seigneur intelligent et de noble

prestance, aux traits séduisants : « C'était, dit-on, un seigneur « de bon entendement, belle personne et de bonne façon »[592],[593]. » Vingt-deux ans plus tard, dans le second tome de son *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque...* (1863), l'archiviste paléographe Auguste Vallet de Viriville enrichit de nouveaux détails imaginaires la description de Gilles de Rais : « C'était un beau jeune homme, gracieux, pétulant, d'un esprit vif et enjoué, mais faible et frivole[49],[594]. »

Parallèlement aux historiens qui accréditent ainsi un portrait chimérique, la littérature complète le tableau. Dans ses *Curiosités de l'histoire de France* (1858), le polygraphe Paul Lacroix, dit le « Bibliophile Jacob », offre à ses lecteurs une description physique et psychologique détaillée de Gilles de Rais, copieusement agrémentée d'adjonctions fictionnelles présentées comme des informations extraites des archives médiévales. Auteur fécond d'ouvrages pseudo-historiques, Paul Lacroix n'influence pas seulement ses collègues romanciers puisque ses fabulations contaminent également le diagnostic de psychiatres comme Richard von Krafft-Ebing[595], Albert Moll et Julien Chevalier[596] aussi bien que diverses biographies du maréchal[n 69].

## Interprétations psychopathologiques

### Théories médico-morales fin de siècle

Au cours du XIXe siècle, Gilles de Rais est parfois qualifié de « vampire »[597],[562] au sens de « nécrophile »[598]. À l'époque, le premier terme tend à occulter le second en raison « d'un contexte culturel spécifique marqué par l'influence du fait-divers, par une fascination pour la déviance criminelle ou sexuelle, et par des sensibilités enclines au macabre et au fantastique », précise la chercheuse Amandine Malivin[599]. Par la suite, entre 1870 et 1900 environ, la psychopathologie sexuelle connaît un développement considérable en Europe à travers un foisonnement éditorial d'études s'évertuant à classifier cliniquement toutes les formes — bénignes ou criminelles — de « perversions sexuelles[600]. » La médiéviste Zrinka Stahuljak observe que les préoccupations relatives à « la criminalité, la responsabilité criminelle et le droit pénal [mettent alors] en lumière les liens entre folie et crime[601]. » L'étude la plus célèbre de cette période demeure l'ouvrage du psychiatre germano-autrichien Richard von Krafft-Ebing, *Psychopathia sexualis* (1886)[600], dont le chapitre consacré au sadisme évoque Gilles de Rais,[602][603],[604], texte marquant fortement l'historiographie du personnage[603].

Vers la fin du XIXe siècle, ces inventaires médicaux de cruautés, d'obsessions et de perversions contribuent à renouveler la compréhension de la récidive et, plus largement, à faire émerger une nouvelle catégorie criminelle préfigurant celle du « tueur en série »[605]. Dans *Vacher l'Éventreur et les crimes sadiques* (1899), le criminologue français Alexandre Lacassagne distingue déjà plusieurs types de sadiques, notamment les « grands sadiques » qui commettent des « crimes à répétition », parmi lesquels il range Jack l'Éventreur, Joseph Vacher et Gilles de Rais[606],[607], [608]. La figure de l'hérétique rebelle du XVe siècle s'efface alors au profit de celle du criminel sadique, telle que la façonnent les discours scientifiques et journalistiques à ce moment charnière de l'histoire de la criminologie. Le seigneur de Tiffauges, meurtrier et sodomite, se confond désormais avec les « monstres » et « dégénérés criminels » dépeints dans les chroniques judiciaires du *Petit Journal* et *La Gazette des tribunaux*[609].

Par l'analyse de figures historiques célèbres, les médecins et historiens de la médecine s'efforcent alors de faire de leur discipline un outil d'interprétation privilégié du passé[610]. Les aliénistes abordent donc le cas de Gilles de Rais comme celui d'un « dégénéré criminel », perçu comme le symptôme de la prétendue décadence de la noblesse médiévale française. Cette lecture s'inscrit dans le contexte intellectuel de l'école médico-légale française de la fin du XIXe siècle, dont plusieurs représentants défendent l'idée d'une possible « régénérescence physique et morale » de l'espèce humaine par l'hygiène publique et les doctrines eugénistes[n 70]. Gilles de Rais et Jeanne d'Arc, jeune paysanne affirmant entendre des voix, font ainsi l'objet de diagnostics rétrospectifs les érigeant respectivement en incarnations hallucinées du crime nobiliaire dépravé et du génie populaire régénérateur. Ce contraste pathologique, qui associe génie et folie, est mobilisé pour étayer la théorie de la dégénérescence, selon laquelle le peuple français serait engagé dans un cycle

historique alternant dégénérescence et régénération. Une telle conception médico-morale reflète les angoisses « fin de siècle » liées à la perspective du déclin national et de l'effondrement des civilisations[611].

L'historien Angus McLaren note que la littérature médicale précitée se révèle fréquemment indigente sur le plan scientifique. De ce fait, il n'est pas rare que Gilles de Rais et le cannibale Antoine Léger côtoient indistinctement des sadiques et meurtriers sexuels dans des compilations sommaires et fétichistes de cas cliniques résumés en courtes biographies moralisatrices[n 71].

### Confusions médico-littéraires

Les actes originaux de la procédure judiciaire de 1440 restent longtemps difficiles d'accès en raison de leur publication graduelle et fragmentaire par crainte du scandale[614]. Dès lors, plusieurs auteurs puisent sans recul dans les *Curiosités de l'histoire de France* (1858), un récit largement romancé du double procès nantais rédigé par le polygraphe Paul Lacroix, alias le « Bibliophile Jacob ». Cet opuscule pseudo-historique, agrémenté de nombreux détails fantaisistes destinés à séduire le lecteur, est considéré comme une source fiable par une partie du corps médical de la seconde moitié du XIXe siècle et du début du XXe siècle[615]. Des praticiens comme Krafft-Ebing et Albert Moll croient notamment trouver « la cause déterminante qui avait déclenché le sadisme » de Gilles de Rais dans ses lectures supposées de Tacite et Suétone, dont les écrits dépeignent les excès orgiaques de certains empereurs romains[616]. Or cette interprétation repose sur une invention littéraire de Paul Lacroix étant donné qu'aucune source ne mentionne ces auteurs latins dans la bibliothèque du baron[617],[n 72]. En somme, « la fiction aida Gilles à passer du discours historique au discours médical » car la narration dramatique du « Bibliophile Jacob » fournissait opportunément aux savants une explication scientifique du comportement du criminel, pointe la médiéviste Zrinka Stahuljak[616].

Dans « des excès de rhétorique et de fiction » stimulés par les fantasmes et les mystifications autour de sa sexualité, la médecine de l'époque a donc « participé à la réification de la légende ultra-romantique » de Gilles de Rais en tant que personnage hors-mesure, « dégénéré supérieur » magnifié par Joris-Karl Huysmans dans le champ littéraire en érudit faustien, artiste, mystique flamboyant et grand sadique[619]. Vulgarisée durant les années 1880 et 1890, la notion de sadisme permettait alors à certains auteurs d'exprimer, à travers le prisme des belles-lettres, « un mépris élitiste envers les classes moyennes et la société de masse. » La figure du pervers se voyait personnifiée dans la littérature par des nobles libertins et raffinés comme Sade et Des Esseintes, auxquels venait s'adjoindre Gilles de Rais. Mais dans la réalité, les individus médicalement caractérisés comme criminels sadiques, à l'instar de Joseph Vacher, se rencontraient généralement dans les classes populaires si redoutées en ce temps-là par les romanciers du mouvement décadent, relève ironiquement Angus McLare, qui conclut que « les « véritables » sadiques, loin de correspondre à l'image [fictionnelle] de puissants surhommes sexuels, étaient les esclaves de leur propre comportement compulsif[613]. ».

Trois thèses de médecine consacrées à Gilles de Rais paraissent entre 1910 et 1934[620],[621], [622]. « Minces et décevantes » d'après le médiéviste Jacques Chiffolleau, ces études demeurent toujours fortement influencées par les textes littéraires de Paul Lacroix ou Joris-Karl Huysmans. En 1910, le docteur Augustin Cabanès emprunte le nom de « Rondelet » pour signer un article où il disserte sur les tics faciaux et la barbe bleuâtre de Gilles de Rais, détails issus de la fertile imagination du « Bibliophile Jacob ». En 1921, le poète et écrivain Fernand Fleuret se fait passer pour un certain « docteur Ludovico Hernandez » lorsqu'il publie son essai sur le maréchal. Jacques Chiffolleau observe que « cette érudition limitée et surtout cet usage fréquent des pseudonymes (...) trahissent chez tous ces médecins (ou chez les essayistes qui se prétendent médecins) des visées moins clairement scientifiques et peut-être leur désir, moins franc aussi, de toucher les amateurs de « curiosa » pleins de sexe et de sang sous couvert d'analyse médicale[623] ».

Plus récemment, la psychiatre Marie-Laure Susini, le psychologue clinicien Nicolas Brémaud et James Penney, professeur canadien d'études culturelles, se sont penchés sur le cas de Gilles de Rais

en recourant à la psychanalyse dans leur approche de la perversion[624],[625],[626]. Jacques Chiffolleau juge que leurs tentatives peuvent offrir d'intéressantes perspectives d'analyse mais leur « lecture trop littérale » des actes des procès omet de considérer le rôle fondamental de la procédure inquisitoire dans les conditions de production de ces pièces judiciaires. Au surplus, ils s'appuient encore « sur la part la plus fictionnelle des récits de Bossard, de Bataille ou parfois même de Lacroix sans se méfier de ce que ces auteurs y projetaient eux-mêmes[627] ».

### Profil de tueur en série

Aujourd'hui, Gilles de Rais est parfois perçu comme l'archétype[630] d'une figure médiatique contemporaine de la dangerosité, que l'historienne Anne-Claude Ambroise-Rendu décrit comme le « pédophile confondu avec l'assassin violeur, un Gilles de Rais réactualisé sous la double forme du prédateur et du déséquilibré[631]. » Par ailleurs, en raison de sa condition noble et de sa dignité de maréchal de France, le baron de Rais est parfois invoqué comme exemple des « monstres au service des puissants ou protégés par eux », mythe récurrent conforme à « la prévalence des explications par le complot de crimes exceptionnels », selon la sociologue Véronique Campion-Vincent[632].

D'autre part, le rapprochement entre le cas de Gilles de Rais et la catégorie criminelle des tueurs en série sert occasionnellement à réfuter la thèse de son innocence grâce à la mention d'assassins supposément comparables. Dans une biographie du personnage publiée en 1926, l'historien Émile Gabory rappelle à cet effet la réalité des « meurtres sadiques ou rituels » en mentionnant à titre d'exemple « l'histoire du boucher hanovrien Haarmann qui, l'année dernière, tua vingt-huit jeunes gens (...)»[628]. » Ce tueur en série allemand est également cité par l'essayiste Georges Bataille lors d'une conférence tenue le 24 février 1958 à Fontenay-le-Comte : « Gilles de Rais fut une sorte de boucher de Haarman (*sic*) mais en grand[629],[633]. » De manière analogue, l'historien médiéviste Olivier Bouzy évoque le soviétique Andreï Tchikatilo comme « un Gilles de Rais au petit pied [634]. ».

Le médiéviste Didier Lett, spécialiste de l'histoire de l'enfance et auteur d'une étude historique sur la pédophilie et la pédocriminalité à Bologne au Moyen Âge[635], définit sans ambages le seigneur de Tiffauges comme un « pédocriminel sadique, sodomite et meurtrier en série[636] ». Dans le même ordre d'idées, le chartiste Matei Cazacu reconnaît certaines caractéristiques des tueurs multirécidivistes contemporains chez Gilles de Rais, notamment l'âge moyen du criminel au commencement des assassinats (vers 27-31 ans), sa prédilection pour un même type de victimes (principalement des jeunes garçons), des « actes illicites » perpétrés durant son enfance et son adolescence, une agressivité et une propension à la violence à l'encontre des adultes, la ritualisation du crime par des mises en scène et des tortures récurrentes — commises personnellement ou par ses serviteurs — sur des personnes réduites à l'état d'objet : brève pendaison de sa victime avant de la décrocher en adoptant une attitude faussement rassurante ; cou rompu à coup de bâton ; incision de la gorge ou d'autres parties du corps ; démembrement ou décapitation avec un braquemard ; viols *post-mortem* ou *ante-mortem* sur des enfants agonisants ; jouissance à la vue des organes internes après éviscération ; contemplation de tête coupée.

Pour tenter de dresser un profil détaillé de Gilles de Rais comme tueur psychopathe, Matei Cazacu applique également la « grille de lecture utilisée par les profileurs du FBI » dans un rapport de 1990 ainsi que la classification proposée par le docteur Michel Bénézech, psychiatre et professeur de médecine légale à l'université de Bordeaux[637], en assumant l'anachronisme de la sorte : « Les techniques modernes, quand elles existent et permettent d'apporter quelque chose, ne doivent pas être négligées[638]. » Matei Cazacu reconnaît que son approche a été contestée mais il se défend toutefois de confondre les mentalités médiévales et contemporaines[639]. En outre, il admet que « les abîmes de la psyché humaine restent toujours insondables et (...) Gilles de Rais a définitivement emporté son secret dans la tombe[640]. » Quant à Claude Gauvard, elle énonce que « l'historien n'est pas (...) un psychanalyste, même si les enseignements de la psychanalyse peuvent l'aider à comprendre le contenu des aveux et leur part de délire psychotique[529]. »

En revanche, Jacques Chiffolleau estime que l'histoire du seigneur de Tiffauges, riche d'enseignements sur « la justice politique et [les] constructions institutionnelles du XV<sup>e</sup> siècle », ne nous informe guère sur la pédophilie et les meurtres en série au Moyen Âge tardif[641]. Selon le médiéviste, « à tout jamais [...], la psychologie de Gilles de Rais nous est fermée. À partir des maigres traces dont on dispose, on ne saura jamais, s'il fut en position d'être ou de ne pas être un *serial killer*[642] » malgré le caractère réaliste et détaillé de ses aveux paraissant « témoigner de ce mélange entre psychose et perversion narcissique qui est le propre de nos tueurs en série contemporains[643]. »

Cependant, Jacques Chiffolleau admet sa perplexité devant certains aveux des serviteurs du maréchal qui décrivent des rituels meurtriers et orgastiques n'offrant aucun équivalent dans les autres interrogatoires inquisitoriaux compulsés par le médiéviste[644],[645]. En l'occurrence, les pièces des procès ne recourent pas à la figure mythique de l'ogre mangeur d'enfants mais consignent des assassinats et jouissances sadiques jamais couchés sur le papier avant la littérature sadienne au XVIII<sup>e</sup> siècle, la *Psychopathia Sexualis* de Krafft-Ebing au XIX<sup>e</sup> siècle[646] ou les travaux de Sigmund Freud[647]. Or, les similitudes manifestes (« l'assouvissement sexuel sur les corps mutilés, leur manipulation, l'indifférence souveraine du meurtrier à l'égard de ses victimes et la manifestation d'une sorte de toute-puissance meurtrière ») ne doivent pas faire oublier le contexte particulier de la procédure inquisitoire présidant à l'élaboration des comptes rendus d'interrogatoires[643]. Alléguer ici une « « structure perverse » quasi intemporelle » conduit à s'éloigner de la triple accusation médiévale (rébellion, pacte avec le Diable et rapports contre-nature) et à négliger les données historiques nécessaires pour décrypter les actes des procès de Nantes[641].

L'essayiste Michel Meurger souscrit à cette analyse en remettant en question « les démarches de légitimation » qui entraînent certains auteurs « à user de rétrospection pour assurer que les forfaits de criminels modernes éclaireraient cette cause pré-moderne[648]. » D'après le sociologue et criminologue Aurélien Dyjak, projeter la figure du tueur en série sur des criminels historiques ayant commis plusieurs meurtres successifs gomme les spécificités de leur époque, de leur parcours et de leurs mobiles, en les enfermant dans une grille d'analyse anachronique et inadaptée. Une telle approche crée l'illusion d'une continuité historique du phénomène, alors que la catégorie contemporaine du tueur en série demeure, au moins partiellement, le produit de constructions sociales et historiques propres au XX<sup>e</sup> siècle. Dès lors, « en qualifiant Gilles de Rais de *serial killer*, on réécrit probablement son histoire et on renforce l'idée que ses crimes étaient une manifestation intemporelle d'un comportement humain universel[649]. »

## **Gilles de Rais et le mythe de Barbe-Bleue**

### **Article détaillé : Représentations de Gilles de Rais dans l'art et la culture#Folklore.**

D'après Matei Cazacu, l'histoire du pendu de Nantes constitue peut-être l'une des influences de *La Barbe bleue*, conte de Charles Perrault inclus dans le recueil *Les Contes de ma mère l'Oye* (1697) [650], mais l'hypothèse semble trop incertaine aux yeux de Vincent Petitjean, docteur en littérature comparée[651].

En tout état de cause, ce n'est que tardivement, à compter du premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, que Barbe-Bleue est amalgamé à Gilles de Rais dans des relations de voyage, des récits folkloriques locaux[652],[653],[654] et des animations touristiques[655], malgré les profondes différences entre la personnalité historique et le personnage du conte[656]. Barbe-Bleue se voit ainsi associé à la mémoire de certaines ruines castrales de la France de l'Ouest, généralement d'anciennes propriétés de Gilles de Rais[657] qui « ont contribué, par leur simple existence, à la fixation des récits sur un support matériel, véritable lieu de mémoire », avance Matei Cazacu[658].

Selon cet historien, la mémoire collective aurait progressivement opéré, de génération en génération, un « glissement de sens » en intégrant Gilles de Rais à la catégorie de l'assassin de femmes, en raison de la difficulté à transmettre le souvenir des agressions sexuelles commises sur

des enfants[658].

## Débats relatifs à la culpabilité

### Dans le sillage du siècle des Lumières

Dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (1756), Voltaire évoque laconiquement Gilles de Rais comme un supplicié ayant été « accusé de magie, et d'avoir égorgé des enfants pour faire avec leur sang de prétendus enchantements[659]. » Sur la base de ce passage succinct, le philosophe a été présenté par certains partisans de l'innocence de Gilles comme leur plus fameux précurseur [660],[661]. Bien qu'il émette des réserves quant à la culpabilité du seigneur de Tiffauges, Voltaire évite toutefois de se prononcer définitivement sur la question. Sa brève mention du procès d'octobre 1440, parmi d'autres procès médiévaux d'hérésie et de sorcellerie, lui permet essentiellement de vilipender le « fanatisme composé de superstition et d'ignorance », travers qu'il juge de tous temps mais caractérisant particulièrement sa conception d'un Moyen Âge obscurantiste en contraste avec les Lumières[662].

Dans un court passage de leur ouvrage *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de Notre-Seigneur...* (1784), des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur semblent rejoindre l'opinion du philosophe en proposant également la superstition comme cause plausible du supplice de Gilles de Rais. Les érudits religieux assurent dans un premier temps que le maréchal « se déshonorait en Bretagne par des actions infâmes qui excitaient le cri du public contre lui. » Mais, abandonnant ensuite le ton affirmatif, ils emploient des termes similaires à la prose voltairienne lorsqu'ils évoquent le cortège de « prétendus devins et magiciens » possiblement à l'origine des « horreurs » imputées au seigneur de Tiffauges, « horreurs dont il n'était peut-être point coupable[663],[662]. »

Entre 1902 et 1912, l'innocence de Gilles de Rais est proclamée par Salomon Reinach, archéologue et philologue[664]. Il développe sa thèse « dans un contexte particulier, où les débats sur la question religieuse, le souvenir de l'Affaire Dreyfus, et l'assurance de l'esprit scientifique poussent à une « réhabilitation » dans l'air du temps », explique l'historien Pierre Savy[665]. Reinach utilise la presse pour faire connaître ses vues au grand public. Dans le journal *Le Signal* du 2 octobre 1902, il fait paraître une « Lettre sur Gilles de Rais, innocent », qu'il signe « Un amateur d'histoire vraie ». Dans *L'Éclair* du 16 janvier 1905, il publie un « Exposé de la question Gilles de Rais »[666]. Ses affirmations sont « sévèrement » critiquées par l'historien Noël Valois en 1912[667],[665].

En 1921, le poète et écrivain Fernand Fleuret[668],[669] suit les traces de Reinach en adoptant la même interprétation anticléricale dans la tradition voltairienne[670]. Pour dénoncer à son tour l'Inquisition[671] et défendre l'innocence de Rais, il adopte le pseudonyme « Docteur Ludovico Hernandez » afin de conférer une crédibilité scientifique à son essai[672].

### Interprétations de Georges Bataille

En 1959, l'essayiste Georges Bataille co-dirige avec Pierre Klossowski une traduction en français moderne des actes des procès ecclésiastique et séculier, publiée au Club français du livre[673] ; l'ouvrage comporte également une introduction et une longue annexe dans lesquelles Bataille retrace la vie du baron[674], en dressant le profil d'un « monstre sacré » que « la guerre a habitué à la volupté du sang », un « niais » sans frein moral ou limites de puissance, animé par un « monstrueux complexe d'Érostrate[675] ».

Bataille soutient que les crimes sexuels du sire de Rais sont « indubitables » car « les juges du XV<sup>e</sup> siècle n'auraient pas pu échafauder une intrigue aussi complexe et exacte dans sa perversité », résume l'historien Yves-Marie Bercé. Ainsi, selon Bataille, comprendre un tel comportement criminel, et donc être capable de l'affabuler, demeure impossible à l'époque médiévale sans le concours ultérieur de Sade et Freud, dont les œuvres « explorent ces abîmes » et « forcent l'humanité à reconnaître cette existence, à désigner, à nommer ces virtualités », ajoute Bercé. Cet historien avance que la démarche historique de Georges Bataille se double

vraisemblablement d'un « travail d'exorcisme personnel » lié à sa propre hantise de la transgression et l'horreur[676].

### Procès de « réhabilitation » en 1992

Le poète et écrivain Gilbert Prouteau publie en mai 1992 un ouvrage intitulé *Gilles de Rais ou la Gueule du loup*[677],[n 73], où il affirme avoir été sollicité à Nieul-sur-l'Autise par « un dignitaire de la « Région » » pour rédiger un livre dans le cadre de la préparation de « la route Gilles de Rais », un circuit touristique consacré aux châteaux du maréchal. L'ouvrage de commande est supposé étayer la démarche des promoteurs en « remett[ant] en cause la légende » et en « éclair[ant] les zones d'ombre du procès[681],[n 74]. ». À l'en croire, le romancier « [met] une journée à découvrir la vérité [aux Archives] »[679],[n 75] mais laisse dormir son manuscrit pendant un an par crainte du refus d'un éditeur, avant de présenter le texte à l'avocat Jean-Yves Goëau-Brissonnière. Celui-ci accepte de devenir « le défenseur » de Gilles de Rais[684] et de réunir une « cour arbitrale », collège composé de personnalités[n 76] chargées de se livrer à une « révision » du procès tenu en 1440. Le texte romancé de Prouteau aurait servi d'inspiration au plaidoyer attribué à Goëau-Brissonnière, que l'avocat est censé avoir prononcé dans l'amphithéâtre de l'UNESCO en mai 1992[690].

Le roman de Prouteau ainsi que la plaidoirie sont inclus dans *Gilles de Rais ou la Gueule du loup*[677], juxtaposition de textes narratifs, d'extraits de minutes, de lettres romancées et d'un journal fictif tenu par un Gilles de Rais présenté comme un lettré féru d'alchimie, alcoolique et esthète apologiste de la pédophilie[n 77], sinon comme un meurtrier d'enfants[693],[694]. Prouteau reprend la thèse de Salomon Reinach et Fernand Fleuret en faveur de l'innocence de Gilles de Rais, à savoir une machination judiciaire orchestrée par l'évêque-chancelier Jean de Malestroît[695],[681]. Les contradicteurs de Reinach et Fleuret sont traités de « cuistres » et de « trissotins de l'histoire » tandis que les romanciers Jean-Marie Parent et Roger Facon sont qualifiés d'« historiens de grand talent[696] » en raison de leur œuvre littéraire développant également la théorie du complot judiciaire ourdi à l'encontre du maréchal[697],[698].

La « cour arbitrale » se réunit le 9 novembre 1992 dans la salle Clemenceau du Palais du Luxembourg[688], une salle polyvalente aménagée en 1986 pour accueillir des commissions, colloques et conférences[699]. Cette « cour » n'inclut aucun historien médiéviste et ne sollicite jamais l'avis d'experts de cette discipline historique[700],[701]. Convié à s'exprimer quelques minutes, Michel Fleury, artisan menuisier « se disant historien amateur[688] » et archiviste-bibliothécaire de la Société d'études et de recherches historiques sur le pays de Retz[702],[n 78], est fréquemment interrompu par l'avocat Henri Juramy, « président » de la « cour arbitrale[703],[n 79] » La « révision » du procès aboutit à l'acquiescement du seigneur de Tiffauges[705]. L'écrivain Alain Jost souligne que ce jugement ne peut prétendre à une valeur légale, « sa portée [étant] d'ordre moral, symbolique... et médiatique[706],[n 80]. » Dans *Libération*, le journaliste Nicolas de La Casinière rappelle que « l'instance créée, collège arbitral sans compétence définie, n'a aucune autorité, ni sur l'Histoire, ni sur la chose jugée[708]. » Michel Fleury insiste sur le fait que le « jury d'honneur », autoproclamé, n'a aucun caractère officiel[n 81]. Pour sa part, le médiéviste Jacques Heers blâme la couverture médiatique du « procès de révision » à cause de son manque de recul critique[709] : bien que des périodiques qualifient ce « procès » de « parodie », « supercherie » et « pseudo-procès[704] », d'autres journalistes reproduisent parfois, sans vérification préalable, certains propos entendus à la séance publique du **9 novembre 1992** ou imprimés dans *Gilles de Rais ou la Gueule du loup*, « erreurs et manipulations comprises[710],[n 82] ».

La Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (dont son président Michel Balard et son vice-président Jean Kerhervé) réagit à l'événement médiatique organisé par la « cour arbitrale » en faisant part de ses objections méthodologiques devant cette « histoire-spectacle[701],[712],[648],[175]. » Jean Kerhervé et son confrère médiéviste Olivier Bouzy publient des comptes rendus critiques, respectivement dans le journal *Le Peuple breton* en novembre 1992[713] et dans le bulletin *Connaissance de Jeanne d'Arc* en janvier 1993[690] ; préalablement, le conseiller culturel

Philippe Reliquet[714], auteur d'un ouvrage sur le baron de Rais[715], avait effectué une mise au point dans un courrier publié par *Le Monde* le 5 septembre 1992[716]. Malgré les accusations de Prouteau visant les précédents chercheurs, coupables selon lui d'avoir manipulé ou mal interprété les sources, Jean Kerhervé remarque que l'écrivain lui-même ne paraît ni avoir étudié les sources primaires originales (rédigées en moyen français et essentiellement en latin) ni maîtriser les compétences paléographiques nécessaires au déchiffrement de la cursive gothique du XVe siècle[n 83]. En outre, Prouteau est régulièrement pris en défaut sur ses connaissances en histoire de la religion, du droit et des institutions médiévales, notamment au sujet du duché de Bretagne [513]. Olivier Bouzy relève plusieurs autres erreurs et approximations, voire des inventions forgées délibérément pour les besoins de la réhabilitation[690]. Auteur d'un essai sur le baron de Rais, Alain Jost reproche à *Gilles de Rais ou la Gueule du loup* de « créer la confusion la plus totale entre les éléments historiques et l'imaginaire de l'auteur[719]. » Rétrospectivement, pour Matei Cazacu, le syllogisme brandi pour disculper le seigneur de Tiffauges (« L'Inquisition a persécuté des innocents. Un des juges de Gilles de Rais était inquisiteur. Donc Gilles de Rais a été la victime innocente de l'Inquisition ») rappelle, par son absurdité, celui du logicien dans la pièce *Rhinocéros* d'Eugène Ionesco[720].

Auteur de canulars et « orfèvre de fausses citations[721] », le poète Gilbert Prouteau a été qualifié de facétieux et de provocateur[722]. Ainsi, selon Jean de Raigniac, président de la Société des écrivains de Vendée, le « procès de révision » tenu en 1992 aurait été une « farce monumentale (...) mont[ée] avec des comparses de haute volée », mystification dont Prouteau se serait amusé encore plusieurs années après les faits. Toutefois, Jean de Raigniac ajoute qu'« il est légitime de se poser la question sur les motivations réelles du procès de Gilles et sur la validité des pièces, mêmes officielles[723]. »

### Interprétations universitaires

Dans « leur très grande majorité », les historiens ont cru « à la vérité des crimes de Gilles de Rais », remarque Jacques Chiffolleau[724]. À l'instar d'Olivier Bouzy[725] et Jacques Heers[726], [727], Matei Cazacu se dit convaincu de la culpabilité du baron[175],[728] car, selon l'archiviste paléographe, sa pratique de l'alchimie et du satanisme est avérée, outre le fait que soient connus les noms exacts de huit enfants violés et assassinés, leurs parents apportant des témoignages impliquant précisément l'entourage du seigneur de Tiffauges[729]. De même, pour la médiéviste Valérie Toureille, les nombreux témoignages des parents interdisent de « tableur sur l'innocence de Gilles de Rais[730] » malgré les intérêts matériels du duc Jean V et de l'évêque Jean de Malestroit. La médiéviste Claude Gauvard rappelle que le rôle de l'historien n'est pas de rendre un verdict : il peut mettre en évidence certaines incohérences du procès, notamment les écarts entre les premières déclarations des témoins et les accusations formulées ensuite par les juges, mais il doit aussi reconnaître la résistance des faits. D'après les premiers témoignages sur lesquels s'appuie l'enquête, les enlèvements de garçons ne relèvent pas du simple bruit public, même si leur ampleur paraît manifestement exagérée. Claude Gauvard souligne donc que l'historien ne saurait adhérer à une lecture complotiste réduisant le procès de Gilles de Rais à une manipulation ourdie par le duc Jean V et son chancelier Jean de Malestroit[529].

Bien que frappants de réalisme, les aveux de Gilles de Rais et de ses complices ne constituent pas un compte rendu sténographique fidèle, énonce Jacques Chiffolleau, mais une reconstruction écrite après coup selon la procédure inquisitoire médiévale qui recourt à des « interrogatoires très réglés, composés de questions élaborées à l'avance, [transcrivant les dépositions orales conformément] à l'écrit classificatoire et scolastique des notaires et des juges, l'usage éventuel de la torture[n 84] pour aller jusqu'à une confession qui n'est le plus souvent qu'une homologation de ce que l'accusation propose[643]. » Claude Gauvard fait pareillement valoir que les témoignages sont façonnés par les attentes des juges, dont l'imaginaire s'imprègne de la « crainte d'une épidémie démonologique » contemporaine des débuts médiévaux de la chasse aux sorcières. La médiéviste estime donc « difficile, voire impossible » de « faire la part de ce qui relève du fantasme » dans ces aveux puisque « la description des faits s'ancre insidieusement dans le réel[542]. »

Cependant, Jacques Chiffolleau précise qu'en « insistant sur le poids de la procédure et sur les modèles très forts qui gouvernent alors les juges », il ne prétend pas — en tant qu'historien — délivrer une vérité judiciaire sur les procès[732]. De surcroît, il reconnaît n'avoir jamais rencontré dans un autre interrogatoire conforme à la procédure inquisitoire, ni même dans aucun texte antérieur à l'œuvre écrite du marquis de Sade, l'équivalent de certains passages de la déposition d'Étienne Corrillaut en date du 17 octobre 1440. Ce serviteur du baron y détaille les rituels d'assassinat[733],[n 85] : « Ledit Gilles de Rais quelque fois se vantait d'avoir une plus grande délectation à tuer et à égorger ou à faire tuer lesdits garçons et filles, à les voir languir et mourir, à couper leurs têtes et leurs membres et à voir le sang, que d'exercer la luxure sur eux[734]. (...) Après l'incision de la veine du cou et de la gorge desdits enfants ou d'autres parties du corps et lorsque le sang coulait et aussi après la décapitation, pratiquée comme il est dit ci-dessus, il s'asseyait parfois sur leur ventre et se délectait à les voir mourir ainsi et il s'asseyait de biais pour mieux voir leur fin et leur mort[735],[733]... »

### Rapports avec Jeanne d'Arc

Plusieurs chercheurs certifient que les textes du XVe siècle ne permettent pas d'établir une relation privilégiée entre Jeanne d'Arc et Gilles de Rais[737],[738],[733],[739],[740]. Les médiévistes désignent ce dernier comme l'un des « compagnons » de l'héroïne[741],[742],[743],[744], sans le caractériser nécessairement comme un « proche »[745] ou un partisan convaincu de la mission johannique[746]. Les sentiments de la Pucelle vis-à-vis du maréchal de Rais échappent totalement à l'histoire[747]. De même, aucune source ne corrobore la conjecture d'un Gilles de Rais désespéré par le bûcher de Rouen au point de se retirer dans ses terres de l'Ouest pour cultiver le souvenir de Jeanne d'Arc tout en sombrant parallèlement dans la dépression et la folie meurtrière[748], thème prisé par la littérature.

Plusieurs interprétations relatives aux rapports entre la Pucelle et le seigneur de Tiffauges reflètent celles qui portent sur la relation entre le grand chambellan Georges Ier de La Trémoille et Jeanne d'Arc[749]. Au cours du XIXe siècle, le « renouveau historiographique » de la Pucelle s'accompagne de la dépréciation de ses ennemis et rivaux, réels ou supposés. La conception républicaine et anticléricale de « la fille du peuple, trahie par son roi et brûlée par l'Église[750] », trouve notamment un écho en 1855 chez l'historien populaire Henri Martin, qui cible Gilles de Rais dans son réquisitoire contre le roi Charles VII et ses conseillers censément déloyaux envers Jeanne d'Arc et sa mission. Aux yeux d'Henri Martin, « l'on n'a point à craindre à calomnier le maréchal de Retz » en lui attribuant le fiasco du siège de Paris[751],[749]. En 1863, le chartiste Auguste Vallet de Viriville juge défavorablement Gilles de Rais comme « l'homme de La Trémoille », placé sur ordre auprès de la Pucelle avant de délaisser celle-ci consécutivement à l'échec du siège[49]. En 1955, l'essayiste Roland Villeneuve propose la même lecture des événements[752]. *A contrario*, l'abbé Eugène Bossard tente de dissocier le sire de Rais de Georges de La Trémoille, judas présumé de l'épopée johannique, pour magnifier Gilles en compagnon d'armes dévoué de l'héroïne, selon le schéma binaire d'une glorieuse tranche de vie contrastant avec une seconde partie biographique bien plus sombre[753],[754],[746],[755]. Quant à l'abbé Arthur Bourdeaut, il dépeint également le seigneur de Tiffauges comme l'homme du grand chambellan mais sans imputer à l'un et à l'autre cousin de mauvaises intentions contre Jeanne d'Arc[319].

L'essayiste Georges Bataille fait sienne l'opinion de son prédécesseur chartiste Vallet de Viriville en montrant Gilles de Rais comme le serviteur des « intérêts de La Trémoille », notamment lorsque le baron obéit à l'ordre de retraite qui met fin au siège de Paris le 9 septembre 1429[756]. Georges Bataille représente de surcroît le seigneur de Tiffauges comme un « niais » aisément manipulé par ses serviteurs et, *a fortiori*, par Georges de La Trémoille, politique retors[757]. Cette interprétation est reprise par l'historien Georges Peyronnet : « Gilles fut un instrument docile de cet ambitieux intrigant [La Trémoille]. (...) Gilles exécuta, sans faille, mais apparemment sans bien comprendre ce qu'on lui faisait faire, grisé sans doute par les victoires, l'auréole du sacre, le luxe et les honneurs[428]. » Peyronnet se garde de dépeindre La Trémoille comme un adversaire de la Pucelle mais il affirme que le grand chambellan n'en encadre pas moins l'héroïne par deux de ses alliés,

Gilles de Rais et le duc Jean d'Alençon[758]. Par la suite, l'historien Jacques Heers réemploie la thèse d'une opposition curiale à Jeanne d'Arc, que mènerait au sein du Conseil royal « la faction » de La Trémoille et l'évêque Regnault de Chartres. En conséquence, Heers refuse de spéculer sur « les véritables sentiments, penchants et intentions du sire de Rais » vis-à-vis de la Pucelle puisque le seigneur de Tiffauges ne serait pas « en mesure de décider, (...) servant un protecteur bien plus puissant que lui. » Pour le chercheur, Gilles de Rais ne ferait que « [suivre] un ordre de départ cautionné par le roi » en abandonnant le siège de Paris, conformément à sa position subalterne[322]. Cependant, une telle minimisation du rôle politique et militaire du maréchal est vivement contestée par l'historien chartiste Matei Cazacu[759].

En outre, les chroniques médiévales ont beau relater des dialogues entre Jeanne d'Arc et le bâtard d'Orléans, le duc d'Alençon et de nombreux autres contemporains, aucun texte ne rapporte un quelconque échange entre la Pucelle et Gilles de Rais. Partant, Olivier Bouzy estime probable que le seigneur de Tiffauges fasse preuve d'une « apparente réserve » lors de l'épopée johannique, bien qu'il soit « mentionné à la place qui lui est due » dans les relations de la levée du siège d'Orléans[740]. D'autre part, d'après la chronique de Perceval de Cagny, Jeanne d'Arc souhaite avoir Gilles de Rais et Raoul de Gaucourt à ses côtés lors de l'assaut donné à la porte Saint-Honoré le 8 septembre 1429, fait d'armes dont l'échec signera la fin du siège de Paris[n 86]. Le chartiste Jules Quicherat souligne que Perceval de Cagny demeure l'un des chroniqueurs les plus dignes de foi de la geste de la Pucelle mais l'essayiste Georges Bataille tempère l'information en considérant que Jeanne d'Arc, « en un moment qu'elle croit décisif », veut le maréchal près d'elle « ce qui, de toute façon, signifie qu'elle en apprécie la valeur militaire[760]. » À l'opposé, le médiéviste Thomas A. Fudge affirme s'appuyer sur les chroniqueurs Jean Chartier et Perceval de Cagny pour se figurer Jeanne d'Arc blessée appelant Gilles de Rais à son secours avant d'être transportée à l'abri par celui-ci[n 87]. Toutefois, Françoise Meltzer, professeur à l'université de Chicago, signale le caractère imprécis des chroniques qui narrent cette retraite[n 88].

Par ailleurs, la présence attestée de Gilles de Rais le 26 décembre 1430 à Louviers, ville sise à sept lieues (environ 28 kilomètres) de Rouen où Jeanne d'Arc était alors détenue prisonnière, a parfois été interprétée comme une velléité de libérer la Pucelle[765]. Il ne s'agit que d'une hypothèse[377], [378] et, au demeurant, une telle tentative ne semble pas avoir eu lieu[380].

Quant à l'épisode des relations de Gilles de Rais avec Jeanne (ou Claude) des Armoises, une aventurière usurpant l'identité de Jeanne d'Arc, il demeure « mal documenté et difficile à interpréter », précise Jacques Chiffolleau[733]. En 1439, le seigneur de Machecoul confie à l'écuyer gascon Jean de Siquenville « la charge et gouvernement des gens de guerre » précédemment placés sous les ordres de la dame des Armoises. Gilles de Rais promet à Jean de Siquenville le titre de capitaine du Mans sous réserve que l'écuyer délivre cette ville tenue par les Anglais[n 89]. Arrêté ultérieurement par le dauphin Louis pour faits de pillage en pays angevin et poitevin, le Gascon s'évade de prison afin d'échapper au gibet, puis sollicite sa grâce auprès du roi Charles VII[767]. De cet épisode parvenu jusqu'à nous grâce à une lettre de rémission accordée à Jean de Siquenville en juin 1441, il est délicat de conclure que Gilles de Rais ait préalablement fourni des troupes à la fausse Jeanne, avant de reconnaître son imposture et de la relever de son commandement au profit de l'écuyer[768],[769],[770],[771]. L'écrivain Alain Jost conjecture qu'un éventuel soutien provisoire à la mystification de la dame des Armoises pourrait s'expliquer par l'ingénuité du maréchal, voire par l'arrière-pensée de raviver sa propre gloire comme aux meilleurs temps de la geste johannique ; une telle attitude ne plaiderait pas pour l'hypothèse d'un attachement sincère au souvenir de la Pucelle[469].

Enfin, le *Mystère du siège d'Orléans* — texte élogieux vis-à-vis de Jeanne d'Arc[772] — a été régulièrement associé à Gilles de Rais par plusieurs auteurs qui qualifient alternativement le baron de mécène, inspirateur ou coauteur de cette œuvre théâtrale[n 90]. Le personnage du « mareschal de Rais » y est dépeint comme un fidèle compagnon d'armes de Jeanne d'Arc mais il ne tient pas un rôle prépondérant et ne se distingue pas particulièrement des autres capitaines entourant l'héroïne[467],[776],[469]. En l'état, l'historien Philippe Contamine constate qu'aucun élément

probat ne permet d'établir un lien entre ce mystère en particulier et les activités orléanaises de Gilles de Rais en 1435[463].

## Notes et références

### Notes

1. L'abbé Eugène Bossard (1853-1905) affirme que la graphie actuelle « Retz » a été adoptée au XVI<sup>e</sup> siècle, postérieurement à la mort de Gilles de Rais[2]. De surcroît, l'abbé estime que « Rais » est « l'orthographe exacte du temps de Gilles », opinion contestée par le docteur Jules Hébert, vice-président de la Société académique de Brest, qui préfère la forme « Rays » au motif que Gilles signait de la sorte[3]. Archiviste et conservateur-adjoint à la bibliothèque de Nantes, René Blanchard (1846-1920) confirme l'anachronisme de la graphie « Retz » au XV<sup>e</sup> siècle mais à la différence des deux auteurs susmentionnés, il insiste sur l'orthographe fluctuante du toponyme au Moyen Âge[4]. Plus récemment, le chartiste Matei Cazacu corrobore ce jugement, en indiquant qu'on trouve la forme « Rayz » et, moins fréquemment, « Raiz », « Rais » ou « Rayx » dans les textes médiévaux. En définitive, Cazacu préfère employer la graphie archaïque « Rais » communément associée au personnage[5].
2. Suivant l'expression de l'historien Bernard Guenée, les rois et les princes mènent depuis le XIII<sup>e</sup> siècle une politique de « centralisation personnelle » visant à étendre leurs domaines respectifs par une succession d'acquisitions et de réunions de terres appartenant à leurs vassaux ou leurs voisins. Les « appétits territoriaux des ducs bretons » se manifestent à nouveau avec les Monforts, Jean IV de Bretagne et son fils Jean V[8].
3. Issu de la famille Chabot par sa mère Jeanne Chabot, dite « la folle », Guy « Brumor » de Montmorency-Laval épouse en secondes noces Tiphaine Husson, fille de Clémence Du Guesclin, elle-même sœur de Bertrand du Guesclin. Par l'union contractée par son grand-père paternel « Brumor », Gilles de Rais est donc l'arrière-petit-neveu du fameux connétable du roi Charles V le Sage[19].
4. Dans le « mémoire (*intendits*) des héritiers de Gilles de Rais » (vers 1461-1462), Gilles est qualifié de « noble et puissant seigneur, né et extrait de grandes et anciennes lignées et maisons, comme des maisons de Laval, de Roucy, de Montmorency, de Rays et de Craon, qui sont très grandes, nobles et anciennes maisons yssues et descendues des plus grandes maisons du royaume de France »[35].
5. Dans son article consacré à « la jeunesse de Gilles de Rais », le chanoine Ambroise Ledru (1849-1935), prêtre du diocèse du Mans et président de la Société historique de la province du Maine, reproduit en annexe des témoignages collectés dans le cadre d'une enquête judiciaire effectuée à Angers en 1461-1462 à la demande de René de Rais, le frère cadet de Gilles. De nombreux témoins attestent que le baron pendu à Nantes était né à Champtocé[40]. Cependant, l'abbé Eugène Bossard lui assigne faussement le château de Machecoul pour berceau [41].
6. Dans un article de la *Biographie universelle ancienne et moderne* (1824), le polygraphe Pierre-Hyacinthe Audiffret (1773-1841) fait naître Gilles de Rais vers 1396[43]. Or le notable et érudit vendéen Charles Mourain de Sourdeval constate que Pierre-Hyacinthe Audiffret suppose faussement cette année de naissance en se basant sur le mémoire des héritiers de Gilles de Rais (document édité par Dom Hyacinthe Morice en 1744 dans ses *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne...* [44]). Audiffret déduit d'après ce texte que Gilles accomplit ses vingt ans en 1416, censément l'année du décès de son père. Mourain de Sourdeval a beau interpréter de la même façon le mémoire des héritiers, l'érudit vendéen souligne que cette information ne cadre pas avec l'année du mariage de Guy de Laval et de Marie de Craon, en 1404[45]. Cette lecture incorrecte du mémoire par les deux auteurs est due à la formulation ambiguë d'un

passage : « Led. M. Gilles après le décès de fondit pere, venu à l'âge de 20. ans, prit l'adminiftration de tout fon bien, & en ufa dellors à fon plaifir, fans prendre le confeil de Mellire Jehan de Craon fon ayeul, fous le gouvernement duquel fondit bien estoit en bail. » De fait, les héritiers n'associent pas l'année du décès de Guy de Laval-Rais à celle de la majorité de son fils ; ils signalent uniquement que Gilles de Rais dispose (fort mal) de son patrimoine dès ses vingt ans, postérieurement au décès de son père et indépendamment de l'avis de son grand-père maternel[46]. Nonobstant, l'interprétation erronée relative à l'année 1396 a été reprise plus récemment par Gérard Gros, professeur de Lettres médiévales[47],[48].

Par ailleurs, le paléographe Auguste Vallet de Viriville avance (sans citer ses sources) que Gilles voit le jour « probablement en 1406[49],[50] ». Pour Gustave Baguenault de Puchesse, il est né « au plus tôt en 1405[51] ».

Eugène Bossard rappelle que le frère dominicain Augustin du Paz fixe au 5 février 1404 la date du mariage des parents de Gilles de Rais[52]. Se basant ensuite sur la durée d'une grossesse, l'abbé Bossard calcule que le fils aîné de Guy de Laval et Marie de Craon « vint au monde vraisemblablement vers le mois de septembre ou d'octobre de la même année[41] ».

Vice-président de la Société académique de Brest, le docteur Jules Hébert souscrit à l'interprétation de Bossard, tout en élargissant le cadre temporel : « C'est donc aux derniers mois de cette année 1404, ou au commencement de l'année suivante, qu'il faut faire remonter la naissance de Gilles de Rays dont aucun historien n'a indiqué exactement la date[53] ».

Dans son article sur « la jeunesse » du seigneur de Champtocé, le chanoine Ambroise Ledru (1849-1935), président de la Société historique de la province du Maine, reproduit plusieurs témoignages recueillis lors d'une enquête judiciaire effectuée à Angers en 1461-1462 à la demande de René de Rais. On peut y lire notamment les déclarations de deux champtocéens : un nautonnier appelé Jean Rousseau ainsi qu'un sergent et garennier dénommé Michel Guiot. Le premier témoin assure avoir assisté, environ 52 ans auparavant (vers 1409 ou 1410), au baptême de Gilles de Rais à l'église paroissiale de Saint-Père de Champtocé tandis que le second témoin affirme que le seigneur de Rais naquit « il [y] a [55] ans ou environ », vers 1406 ou 1407[54].

Selon la même enquête angevine, les épousailles de Guy de Laval et Marie de Craon sont célébrées par Jean du Bellay, abbé de Saint-Florent de Saumur ; or ce dernier ne devient abbé dudit lieu qu'en 1405, relève l'abbé Arthur Bourdeaut[55],[56].

Dans son édition du *Cartulaire des sires de Rays*, le paléographe René Blanchard (1846-1920) insiste sur le fait que les actes datés des 5 et 17 février 1404 « parlent constamment du mariage au futur et ne laisse aucun doute sur ce point » ; conséquemment, « Gilles naquit au plus tôt à la fin de 1404. » Supposant que le baron de Rais n'aurait pu commencer trop jeune sa carrière militaire avant d'accéder « bientôt aux plus hauts grades », Blanchard ajoute qu'« il ne semble pas qu'on puisse reculer de beaucoup plus d'un an après l'union de ses parents la venue au monde de Gilles. » L'éditeur scientifique du *Cartulaire...* juge l'année 1407 trop tardive, ne prêtant aucune foi au témoignage de Michel Guiot au motif que le sergent champtocéen date erronément le décès de Jean de Craon[57].

Le chartiste Matei Cazacu s'appuie sur les remarques de René Blanchard mais précise de surcroît que Jean de Craon et Guy de Laval devaient soumettre l'acte de leur accord au parlement de Paris préalablement au mariage. L'homologation a eu lieu le 2 mai 1404, procédure qui a retardé d'autant les noces de Guy de Laval et Marie de Craon, reportant ainsi la naissance de leur premier enfant « au plus tôt en 1405[29] ». À la suite de Cazacu, les médiévistes Jacques Chiffolleau et Olivier Bouzy retiennent 1405 comme année de naissance[58],[59]. De même, tout en soulignant que la date de naissance est « douteuse », la médiéviste Claude Gauvard la situe « sans doute le 1er septembre 1405[60] ».

Enfin, la médiéviste Marcelle-Renée Reynaud exhume un document d'archives mentionnant que Gilles de Rais « est en l'aage de XIII à XV ans » en février 1422, renseignements communiqués dans le cadre d'un droit de relief touchant la châteltenie d'Ambrières, l'une de ses propriétés du Maine dont il cède, en tant que vassal, les deux tiers des revenus à sa suzeraine Yolande d'Aragon[61].

**7.** L'abbé Arthur Bourdeaut formule l'hypothèse en évoquant la coutume médiévale des pèlerins qui se rendaient à Saint-Gilles afin de demander à « l'ermite de Septimanie » de leur donner un héritier[62].

Sans citer Bourdeaut, l'historien Jacques Heers reprend cette hypothèse et la transforme erronément en affirmation[63], comme le signale le chartiste Matei Cazacu[64].

**8.** L'abbé Bourdeaut et Matei Cazacu supposent que René de Rais reçoit sa part d'héritage à l'occasion de sa majorité[68],[69].

**9.** Sans citer ses sources, Charles Mourain de Sourdeval affirme que Guy de Laval-Rais décède avant son épouse Marie de Craon, cette dernière convolant ensuite avec Charles d'Estouville, seigneur de Villebon[72]. L'abbé Bossard reprend cette affirmation à son compte[73].

Cependant, l'archiviste paléographe Bertrand de Broussillon précise qu'il s'agit d'une erreur d'homonymie : Charles d'Estouville épouse effectivement une Marie de Craon mais cette dernière n'appartient pas à la branche cadette de La Suze[74].

En réalité, la mère de Gilles de Rais précède son époux dans la tombe, comme l'atteste le testament de Guy de Laval-Rais. Dans cet acte daté du 28 ou 29 octobre 1415, le seigneur de Laval-Rais déclare vouloir être enterré à Notre-Dame de Buzay « près de la tombe de ma dite très chère épouse Marie de Craon » (« *juxta sepulturam dicte carissime deffuncte uxoris mee Marie de Credonio* [75] »).

Matei Cazacu suggère que Marie de Craon décède « probablement en donnant naissance à son second enfant, René, en janvier 1414[67] ».

La date exacte de sa mort demeure inconnue[74].

**10.** La date du testament de Guy de Laval-Rais, 28 ou 29 octobre 1415, est donnée par Matei Cazacu comme étant celle de la mort du père de Gilles de Rais[67]. L'abbé Bourdeaut date erronément du 28 septembre 1415 les dernières volontés du père de Gilles[76], erreur reprise par Georges Bataille[77] puis Jacques Heers[78].

Dans son testament, Guy de Laval-Rais déclare être « atteint d'une grave infirmité corporelle » (« *infirmitate gravi detentus corpore* »), sans plus de précision. Matei Cazacu émet prudemment l'hypothèse d'une atteinte de malaria, maladie sévissant à l'époque en Vendée, comme cause du décès[67]. La médiéviste Valérie Toureille suggère que Guy de Laval-Rais aurait pu être blessé à la bataille d'Azincourt, puis ramené en Bretagne où il aurait succombé, mais, là encore, les sources font défaut[79].

Dans un récit de fiction, le journaliste et romancier Pierre La Mazière (1879-1947) dépeint le père de Gilles éventré par un sanglier au cours d'un accident de chasse[80], mort spectaculaire reprise dans un roman de Marc Dubu[81] puis dans un essai de Georges Meunier[82]. Dès lors, cette version romancée est successivement prise pour argent comptant par Roland Villeneuve[83], Michel Bataille[84], Alain Jost[85] et Jacques Boislève[86].

**11.** À titre anecdotique, Roland Villeneuve puis Matei Cazacu rapportent qu'Edward Paisnel, délinquant sexuel surnommé la « Bête de Jersey », aurait prétendu être un lointain descendant de Gilles de Rais et Jeanne Paynel[99],[100]. S'appuyant sur les mémoires de l'épouse du criminel, Michel Meurger évoque l'obsession entretenue par Edward Paisnel vis-à-vis du seigneur de Tiffauges[101]. De fait, Joan Paisnel raconte que son mari possédait plusieurs ouvrages traitant de la magie noire. Après avoir lu un passage relatif aux fiançailles entre Jeanne Paynel et Gilles de Rais dans un livre de Tennille Dix, *The Black Baron : The Strange Life of Gilles De Rais* (1930), Edward Paisnel aurait fièrement proclamé appartenir à une famille issue d'« une ville française », d'après le témoignage de l'officier de police Sergeant Lang[102].

**12.** L'abbé Eugène Bossard explique l'échec des deux premiers projets matrimoniaux par les décès successifs de Jeanne Paynel et Béatrice de Rohan[107]. Toutefois, cette précision biographique relative à Jeanne Paynel ne relève « que du roman » ainsi que l'affirme l'abbé Arthur Bourdeaut [108] en s'appuyant sur les pièces justificatives publiées par Siméon Luce. Ce chartiste pense que Jeanne Paynel a dû prononcer ses vœux et entrer dans un cloître à l'âge de dix-sept ans, vers 1430

ou 1431, puis devenir abbesse de Notre-Dame de Lisieux en 1449 avant de mourir en novembre 1457[109].

Émile Gabory puis Georges Meunier suggèrent qu'une rétractation de Jean de Craon pourrait expliquer l'inexécution du contrat de mariage avec Béatrice de Rohan : le seigneur de La Suze aurait ainsi fixé son choix sur Catherine de Thouars dont les attrayants domaines poitevins étaient limitrophes de ceux que Gilles de Rais devait recueillir ultérieurement[110],[111]. Roland Villeneuve conjecture en outre que la reprise de la guerre entre les Monfort et les Penthièvre pourrait avoir interrompu les tractations matrimoniales[112] tandis que Matei Cazacu s'en tient au décès prématuré de Béatrice de Rohan comme explication plausible, au motif que la nièce du duc de Bretagne n'a « laiss[é] aucune trace dans la généalogie de sa famille[100]. »

**13.** Matei Cazacu note que l'abbé Arthur Bourdeaut et Jacques Heers emploient à tort la graphie « Milet » de Thouars[114].

**14.** Il s'agit de revenus perçus dans l'Île de Bouin, que se disputent Catherine de Machecoul (la mère de Jean de Craon) et Miles II de Thouars[115],[116],[117],[118].

**15.** Étudiant les archives judiciaires relatives à ce type de rapt visant à épouser de force une femme convoitée, l'historienne Henriette Benveniste constate que ces enlèvements n'impliquent pas des inconnus mais « des individus appartenant à la famille ou à la même classe sociale » de la victime, avec « toujours en arrière-plan une question de succession, de patrimoine, un désir de s'établir au moyen d'un bon « mariage » ». La médiéviste ajoute que ces « enlèvements activent un réseau de parents et de serviteurs qui se font les complices d'une opération dont le procédé nous rappelle le rituel de vengeance dans les guerres privées : l'avertissement préalable, la nuit, les complices, sont des éléments importants de l'opération[119]. »

**16.** Cette union clandestine est mentionnée dans la missive du légat papal Jourdain, évêque d'Albano, adressée à son homologue d'Angers, Hardouin de Bueil. Voir la pièce justificative I (en latin) du 24 avril 1422, publiée à la suite de l'article de Lucien Merlet[120].

**17.** Acte considéré comme perdu[121],[122].

**18.** Survenue le 18 juin 1421, la mort de Béatrice de Rochefort permet à son veuf, Jean de Craon, d'épouser Anne de Sillé, femme de feu Jean de Montjean (décédé en avril 1418).

Du mariage d'Anne de Sillé et de Jean de Montjean étaient nées Jeanne de Montjean (qui épousa Jean V de Bueil, dit le Jouvencel, compagnon d'armes puis ennemi du sire de Rais) et Béatrice de Montjean, épouse de Miles II de Thouars et mère de la propre femme de Gilles de Rais, Catherine de Thouars.

En somme, le grand-père maternel de Gilles de Rais s'unit à la grand-mère maternelle de Catherine de Thouars[122].

**19.** Lucien Merlet cite comme source l'original d'un parchemin conservé dans les archives d'Eure-et-Loir[125].

Probablement en raison d'une confusion avec la missive du légat Jourdain[120], la date du 24 avril 1422 est retenue comme étant celle du mariage par l'abbé Bourdeaut[123], suivi par Georges Bataille[126] et Jacques Heers[127], ce dernier s'appuyant sur Louis François La Bessière[128]. Matei Cazacu rejoint quant à lui l'opinion de Lucien Merlet en optant pour le 26 juin 1422[129].

**20.** À la suite d'une lecture erronée d'une étude de l'abbé Bourdeaut ou d'Émile Gabory, la demoiselle enlevée devient, sous la plume de Georges Bataille, la sœur cadette de Béatrice de Montjean et non plus celle du chambellan Jacques Meschin[126].

L'erreur de l'essayiste a été reproduite à deux reprises dans les *Cahiers Gilles de Rais*[135],[136].

**21.** Dans son étude sur la Bretagne méridionale aux XIV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles, le médiéviste Brice Rabot souligne que « les plus grands seigneurs, les barons, ont pour sphère d'influence la sphère ducale en Bretagne et, pour la plupart, une sphère beaucoup plus large qui est celle de la France voisine », à l'exemple du baron Gilles de Rais. Par ailleurs, l'historien relève qu'on ne trouve pas le

terme « barons » dans les sources des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, contrairement au terme « baronnie » : « pour désigner le détenteur d'une baronnie, les rédacteurs de la fin du Moyen Âge emploient les mots « sire » ou « seigneur »[139] ».

**22.** La châteltenie de Machecoul comprend un domaine intrinsèquement assez limité, surtout composé de prairies ; « par contre, toutes les terres du pays de Rais relèvent directement ou indirectement d'elle. »

Quant au château de Machecoul, « centre de la châteltenie et aussi de toute la baronnie », il demeure la « principale forteresse au sud-ouest de Nantes », puissante place militaire frontalière généralement confiée à la garde d'un capitaine. En 1435, cette charge est exercée par Michel de Sillé, frère de Gilles de Sillé, l'un des complices impliqués dans les meurtres de Gilles de Rais[144].

**23.** Parmi les possessions bretonnes de Gilles de Rais, on compte également les seigneuries des Jamonnières, de Souché, du Loroux-Bottereau, de Savenay[145]...

**24.** Située entre Angers et la frontière bretonne, la châteltenie angevine de Champtocé « s'étend d'Épiré (...) à Ingrandes ». Longtemps détenue par la famille de Craon, la seigneurie de Champtocé (alors « la première d'Anjou ») passe aux mains de Gilles de Rais à la mort de son grand-père. Ce domaine lui assure un revenu brut estimé entre 5 000 et 6 000 livres tournois en 1438, dont plus de la moitié provient d'un péage sur la Loire[151]. Les usagers du fleuve doivent s'en acquitter auprès des receveurs, ce qui ne manque pas de susciter des conflits entre riverains contestataires et officiers des bénéficiaires péagers. L'histoire des exactions et violences liées au péage est notamment marquée par un procès confrontant Jean de Craon et des marchands de la Loire en 1412-1414[152].

**25.** Le douaire de Catherine de Thouars comportera, après le supplice de son époux, les seigneuries de La Mothe-Achard, de La Maurière, des Chênes, de Fief-Macqueau et de Falleron[153],[154].

**26.** Selon l'historien François Macé, Gilles de Rais « espérait certainement profiter de [la] marche victorieuse [vers Reims] pour récupérer des rançons, des terres prises aux « collaborateurs » [...]. Mais ces rêves furent rapidement brisés. » Il se proclame ainsi comte de Brienne en juillet 1430 [157]. Dans l'acte de fondation de sa collégiale en date du 26 mars 1435, il revendique toujours ce titre, porté à l'époque par Pierre de Luxembourg-Saint-Pol[158], puis par son fils Louis de Luxembourg-Saint-Pol[159], grands seigneurs qui se situent dans la mouvance bourguignonne [160].

**27.** Ainsi, Anne de Sillé, deuxième épouse de Jean de Craon, dispose encore en 1462 de l'usufruit de la seigneurie de La Bénate[156].

**28.** En 1420, lors de la guerre civile bretonne, les partisans des Penthièvre détruisent son château de La Mothe-Achard. Par la suite, la guerre contre la maison de Lancastre entraîne des pertes plus importantes puisqu'en 1423, les Anglais annexent ses terres mancelles : Ambrières et Saint-Aubin-Fosse-Louvain[157].

**29.** D'après le mémoire des héritiers, ces revenus estimés approximativement à 30 000 livres de rentes se décomposent ainsi : 10 à 12 000 livres provenant de la succession de Guy de Rais, 13 à 14 000 livres héritées de Jean de Craon, 6 à 7 000 livres apportées par le mariage avec Catherine de Thouars[176]. Plusieurs années après l'exécution de Gilles de Rais, les plaidoiries des avocats du duc François II de Bretagne s'efforcent de minimiser les montants précités mais Matei Cazacu soutient que leurs chicanes s'expliquent aisément du fait que le duc breton « fut (...) contraint de rendre les biens du défunt à ses héritiers et de verser une indemnité correspondant aux sommes perçues en tant que propriétaire de ces domaines. » Le chartiste conclut que sur ce point, le mémoire des héritiers est probablement « sincère et tient compte du redémarrage de la rente féodale, constaté depuis 1420[177]. » Cependant, le chiffre de 30 000 livres semble « sans doute exagéré » aux yeux du médiéviste Philippe Contamine[167].

**30.** L'abbé Eugène Bossard allègue les faits d'armes de Gilles de Rais durant la guerre civile bretonne de 1420[188], suivi par l'essayiste Roland Villeneuve[189].

*A contrario*, l'abbé Arthur Bourdeaut[190], Émile Gabory[191] et Georges Bataille[192] estiment

peu vraisemblable la participation du jeune Gilles à ce conflit, signalant qu'aucun document ne l'atteste.

Plus récemment, Matei Cazacu[193] rejoint l'opinion de Bossard en s'appuyant sur les actes du duc et de la duchesse de Bretagne, documents publiés par René Blanchard, qui font état de récompenses reçues par Jean de Craon et Gilles de Rais[194],[195],[196],[197],[198].

**31.** L'abbé Bourdeaut voit en Arthur de Richemont « le premier protecteur » de Gilles de Rais[199]. Plaçant délibérément le sire de Rais « dans le sillage des favoris [du roi] », le médiéviste Jacques Heers reprend presque mot à mot la formule de Bourdeaut en qualifiant le frère cadet du duc Jean V de « premier maître de Gilles ». En outre, Heers affirme que Jean de Craon et Gilles de Rais seraient « restés hommes de Richemont » depuis 1420, année de leur contribution à l'échec du complot des Penthièvre et à la délivrance de leur suzerain, le duc Jean V de Bretagne[200].

S'appuyant sur Jacques Heers, le médiéviste Olivier Bouzy place à son tour le seigneur de Machecoul dans la clientèle d'Arthur de Richemont dès le début de la décennie 1420[201].

Quant à Matei Cazacu, il n'établit aucun lien particulier entre Richemont et Rais. Du reste, si le chartiste reconnaît que « l'arrivée de Richemont et des nobles bretons à la cour de Charles VII [donne] un nouvel élan à la guerre », il affirme que « Gilles de Rais n'avait pas attendu ce moment [la nomination de Richemont comme connétable le 7 mars 1425] pour participer aux hostilités[202]. »

**32.** Cependant, le jeune baron est gratifié d'un don royal de 200 livres dès le 16 janvier 1425 ; partant, il paraît peut-être à la cour itinérante de Charles VII avant la signature du traité de Saumur[220].

**33.** Sans citer de référence, l'abbé Eugène Bossard affirme que « Gilles combattit pour la première fois pour la France » devant Saint-James de Beuvron[226].

Noël Valois relève qu'en dépit des « déclamations » d'Eugène Bossard à ce sujet, les preuves manquent [227]. L'abbé Bourdeaut conteste également l'assertion de Bossard, bien qu'il reconnaisse « qu'un contingent manceau combattit à Saint-James[190]. »

Plus récemment, Matei Cazacu juge plausible la participation de Gilles de Rais à l'affrontement. Selon le chartiste, l'absence du nom de Rais dans les chroniques relatant certaines batailles pourrait signifier que le baron ne s'y est pas particulièrement distingué, *a contrario* des récits de ses exploits relatifs à la prise du Lude, de Rainefort et de Malicorne[228].

**34.** Dans une lettre datée du 28 juin 1428, Charles VII loue la loyauté à la couronne française de quelques vassaux du duc breton, dont Gilles de Rais[242].

L'abbé Arthur Bourdeaut en vient à juger le sire de Rais « moins Breton qu'Angevin[243] ».

**35.** Établis en Normandie depuis 1419, les Anglais se lancent à l'assaut du comté du Maine en 1424 et en achèvent la conquête l'année suivante[244],[245].

Le duc Jean de Bedford, régent du royaume de France, se fait donner le duché d'Anjou et le comté du Maine par un acte daté du 21 juin 1424 et confirmé à Rouen par le jeune roi Henri VI d'Angleterre le 8 septembre 1430[246].

**36.** L'abbé Arthur Bourdeaut observe que la nomination de Jean de Craon en juin 1427 à la lieutenances générale en Anjou coïncide presque exactement avec l'ascension de Georges Ier de La Trémoille — lui-même issu de la maison de Craon — au titre de grand chambellan de Charles VII[248].

Georges Bataille conjecture que Craon aurait peut-être favorisé, grâce à sa dignité de lieutenant général et en raison de leur parenté, l'ascendant de La Trémoille à la cour royale[222].

**37.** Aujourd'hui détruit, le château de Ramefort (anciennement Rainefort, Rennefort, Ramessort ou Romfort suivant l'orthographe fluctuante en ce temps-là) se dressait à Gennes, actuellement Gennes-sur-Glaize, dans le canton de Bierné en Mayenne[256],[257],[258],[259],[260].

**38.** Outre l'appellation injurieuse « Français reniés » que l'on retrouve dans certaines sources, le *Journal du siège d'Orléans* dénomme « faux Français » les « Français partisans de l'union des

deux couronnes[263]. ».

39. Témoignage (recueilli en 1461 ou 1462) de l'écuyer Jean, seigneur d'Alencé : « (...) il [Jean d'Alencé] fut en la guerre en la compagnie dudit feu sire de Rays et à aider à prendre les places et forteresses de Rameffort, de Malicorne et Le Lude, qui lors estoient detenues et occupées par les Anglois, anciens ennemis de ce royaume[265]. »

40. Tout en évoquant la prise anglaise du château du Lude en 1425, d'après la datation établie par René Planchenault[267], le médiéviste Michel Le Mené observe que « la chronologie des événements militaires des années 1425-1426 est particulièrement floue[268]. ».

De surcroît, les forteresses peuvent être successivement enlevées d'assaut, perdues puis reconquises en raison de la faiblesse de leurs garnisons ou « des revirements sans fin des seigneurs locaux qui appartenaient souvent à des réseaux concurrents », note l'historien médiéviste Boris Bove[269]. Les reconquêtes de Ramefort et Malicorne par les capitaines tenant pour Charles VII prennent peut-être place en avril 1427, lors du siège anglais de la cité normande de Pontorson, autrement dit avant même la nomination officielle de Jean de Craon comme lieutenant général en Anjou et dans le Maine. De fait, au gré des interprétations de chaque auteur, Ramefort et Malicorne sont reconquises avant ou après le château du Lude.

L'abbé Arthur Bourdeaut assigne la nomination de Jean de Craon au titre de lieutenant général en Anjou et dans le Maine (juin 1427) comme point de départ de l'engagement militaire de Gilles de Rais en pays manceau[190]. L'abbé se réfère ensuite aux chroniques de Jean Chartier et de Jean de Bourdigné afin de préciser que les places fortes de Ramefort, Malicorne et du Lude sont chronologiquement « conquises sous le gouvernement de La Trémoille », ce dernier devenant grand chambellan du roi en juin 1427[270].

Toutefois, d'après un mandement du roi Henri VI en date du 28 juin 1427, Warwick dépêche John Fastolf dans le comté du Maine lors du mois d'avril 1427 afin de secourir la garnison anglaise du château de Malicorne. Le chef de guerre anglais prélève en conséquence un certain nombre de lances et d'archers parmi les troupes qui assiègent alors Pontorson[271]. Selon le chartiste René Planchenault (1897-1976), le siège de Malicorne mentionné dans ce mandement se rapporte à celui mené par Gilles de Rais et ses compagnons d'armes ; en outre, l'archiviste-paléographe soutient que la conquête de Ramefort précède celle de la forteresse malicornaise, avant même la reddition de Pontorson le 8 mai 1427[272].

41. Le chroniqueur Jean Chartier mentionne succinctement la mort du capitaine « Blacquebourne » lors de la prise du château du Lude, sans en préciser les circonstances[274].

Dans *Le Jouvencel*, traité d'art militaire et récit semi-biographique inspiré de la vie de Jean V de Bueil, il est spécifié *a contrario* que « Blacquebourne » eut la vie sauve grâce à Henri de Villebranche, seigneur de Broons[275],[276].

Dans la chronique d'Édouard Hall, *The Union of the Two Noble and Illustre Families of Lancastre and Yorke* (1542), il est reporté que Blackburn fut mis à rançon et tous ses soldats massacrés[277]. Quoique tardive, cette chronique anglaise intègre certaines informations provenant probablement de Pierre Basset, contemporain du roi Henri V d'Angleterre[278].

Au XIX<sup>e</sup> siècle, le polygraphe Paul Lacroix (alias « le bibliophile Jacob ») prétend dans l'un de ses récits historiques romancés que Gilles de Rais aurait tué de sa propre main le capitaine Blackburn lors de l'assaut[279]. Prenant pour argent comptant cette affirmation fantaisiste, l'abbé Bossard se représente de surcroît le baron à la tête des assaillants qui escaladèrent les remparts ludois[280].

Émile Gabory reproche généralement à Bossard de par trop subir l'influence de Lacroix[281]. Le « bibliophile Jacob » puis l'abbé n'en inaugurent pas moins une tradition erronée que plusieurs auteurs (dont Gabory lui-même, en l'occurrence) perpétueront[282],[283],[284],[285],[286],[287],[288],[289] voire accentueront par l'adjonction d'une prouesse imaginaire : Gilles de Rais aurait fendu Blackburn en deux[290],[291].

Rappelant les versions contradictoires du *Jouvencel* et de la chronique de Jean Chartier, Maurice Termeau juge « douteux » le fait d'armes du baron[292]. Matei Cazacu s'en tient au *Jouvencel*,

considérant ce récit comme un témoignage fiable au motif que Jean de Bueil compta parmi les assiégeants du château du Lude[293]. Or, sans se référer spécifiquement au sort du capitaine Blackburn, l'historien médiéviste Philippe Contamine insiste sur le caractère idéalisé de la guerre dépeinte dans *Le Jouvencel* : « une guerre fraîche et joyeuse, une guerre propre, le contraire même de la « sale guerre », une guerre courtoise et chevaleresque. On n'a pas le droit de mettre un ennemi à la question (la torture) pour le faire avouer. Il faut à tout prix respecter les sauf-conduits[294]. »

42. D'après Philippe Contamine, le passage « sans nul excepté » fait allusion au duc Jean V de Bretagne et à Yolande d'Aragon, entre autres[307].

43. Philippe Contamine constate « [qu'on] y verrait plus clair si l'on disposait de biographies un peu poussées sur des personnages tels Robert Le Maçon, Raoul de Gaucourt, Regnault de Chartres et surtout Georges de La Trémoille (l'étude systématique de leurs réseaux serait des plus éclairantes[327].) ». »

44. Philippe Contamine suppose que le sire de Rais était probablement « l'homme de La Trémoille. » L'historien n'en estime pas moins que Gilles « compta sans doute parmi les partisans les plus déterminés — et les plus actifs — du rapprochement France-Bretagne » à cette période[317].

45. Passant en revue les différents capitaines de Charles VII susceptibles de commander l'armée royale, l'historien médiéviste Xavier Hélary estime que le Bâtard d'Orléans ne peut prétendre au même rang que le duc Jean d'Alençon, précisément à cause de sa condition d'enfant naturel issu d'un rameau des Valois. Quant à Gilles de Rais, il n'aurait pas été choisi en raison de sa jeunesse[350].

46. Le chroniqueur Jean Chartier mentionne uniquement le sire de Rais[356] Cependant, une lettre adressée à Yolande d'Aragon par des gentilshommes angevins mentionne les trois autres « otages », terme désignant les chevaliers chargés de la garde de la sainte ampoule : le sire Jean de Graille, l'amiral Louis de Culant et Jean de Brosse, maréchal de Boussac[357],[358].

47 Trois fidèles de Charles VII portent à l'époque le titre de maréchal de France. Le jour du sacre, Gilbert III Motier, seigneur de La Fayette, se voit retirer son titre au profit de Gilles de Rais. Sa disgrâce est peut-être motivée par la rancune de La Trémoille puisque cinq ans plus tôt, en 1424, La Fayette avait saisi, sur ordre du roi, des positions auvergnates occupées par le futur grand chambellan. Il est également possible que Charles VII ait voulu sanctionner Gilbert III Motier eu égard à son rôle lors de l'humiliante défaite de la « journée des Harengs » le 12 février 1429,[362]. [361]

L'abbé Bourdeaut conclut que l'« élévation [de Gilles de Rais] au maréchalat fut l'effet de la faveur[363]. »

Jacques Heers pense que cette distinction est due à la « réputation de brillant chevalier » du jeune baron aussi bien qu'à l'intervention vraisemblable de son « protecteur » La Trémoille[364].

Matei Cazacu interprète principalement la nomination comme une récompense royale pour services rendus à la guerre, soulignant que des lettres patentes de Charles VII brossent en septembre 1429 « un véritable panégyrique de l'action militaire de Gilles[365]. »

48. Dans *Le Jouvencel*, « Crathor » est une place fictive servant à désigner différentes villes réelles (Orléans, Lagny-sur-Marne...) selon les aventures décrites[397]. En l'occurrence, « Crathor » s'applique à Sablé. Bien que *Le Jouvencel* mentionne des ennemis indistincts en cette circonstance, Guillaume Tringant — serviteur de Jean de Bueil — explicite dans ses commentaires les aventures romancées de son maître, dénonçant spécifiquement Gilles de Rais comme le geôlier du futur amiral de France.

Dans l'« Introduction biographique et littéraire » de l'édition du *Jouvencel* annotée par Léon Lecestre, Camille Favre situe le conflit sablosien opposant Gilles de Rais et Jean de Bueil entre septembre 1429 et octobre 1430 en raison d'une pièce datée du 26 octobre 1430. Dans celle-ci, Jean de Bueil s'intitule capitaine de Sablé, nommé à ce poste par Yolande d'Aragon et son fils Charles

d'Anjou. Selon Camille Favre et Léon Lecestre, Jean de Bueil s'est donc emparé de la place de Sablé — tenue militairement par Gilles de Rais — à une date antérieure au mois d'octobre 1430[398],[399].

L'abbé Bourdeaut admet qu'il ne peut dater la reprise nocturne de la ville par Gilles de Rais mais il mentionne des lettres datées du 26 décembre 1430 qui attestent d'un « passage récent » du maréchal à Sablé[382],[400].

Georges Bataille puis Matei Cazacu situent également la discorde entre Rais et Bueil durant l'hiver 1429-1430[401],[402] tandis que le médiéviste Olivier Bouzy préfère placer cet affrontement dans le contexte de la guerre civile de 1432[403].

49. Jean de Bueil est l'époux de Jeanne de Montjean, sœur de Béatrice de Montjean. Cette dernière est la mère de Catherine de Thouars, femme de Gilles de Rais[122]. De surcroît, Jean de Bueil est l'oncle par alliance de Georges de la Trémoille puisque Catherine de L'Isle Bouchard, seconde femme du grand chambellan, est issue de l'union entre Jean de L'Isle Bouchard et Jeanne, sœur de Jean de Bueil[404].

50. Jean de Bueil a combattu lors des campagnes angevines et mancelles de 1427[405],[406] ainsi que lors du siège d'Orléans en 1428-1429[407].

51. Des années plus tard, en 1451, la cour des comptes d'Angers évoque la responsabilité de Gilles de Rais et de son grand-père Jean de Craon dans ce pillage[408], survenu par conséquent avant novembre 1432, date du décès du seigneur de La Suze[247].

52. Témoignage de Rappiot, représentant de Georges de La Trémoille, lors d'un procès opposant en 1445 l'ancien grand chambellan à Prigent de Coëtivy, gendre du défunt baron de Rais, dans le cadre de l'héritage conflictuel des biens du défunt : « [Gilles de Rais] fist en son temps de grans vaillances, comme d'avoir esté principal de lever les sièges d'Orléans et de Laigny (...)»[409]. »

53. L'historien Noël Valois émet l'hypothèse que Michel de Sillé tombe aux mains des Anglais lors des combats livrés autour du château de Sillé vers 1432-1433[411]. L'historien Michel Termeau situe plutôt cette capture lors du siège de Lagny en 1432, tout en suggérant que Jean Chartier commet un quiproquo à propos des frères Gilles de Sillé et Michel de Sillé[412].

54. On compte toujours trois maréchaux de France en 1433 puisque Gilles de Rais conserve son titre tandis que Gilbert Motier de La Fayette récupère le sien à l'occasion du décès du maréchal de Boussac, survenu la même année que le renvoi de Georges de La Trémoille[418].

55. D'après une plaidoirie du 22 avril 1445 dans le cadre d'un procès entre Georges de la Trémoille et Prigent de Coëtivy[409],[423],[424].

56. Jacques Heers souligne l'imprécision du *Mémoire*, « manière de réquisitoire » à la tonalité véhémence[435] » ; « (...) de par sa nature même et son but avoué, ce *Mémoire* ne peut être que suspect, entaché d'exagérations, alourdi de fables[436]. »

57. Un compte de la baronnie de Rais de 1474, deux comptes de la châtellenie de Machecoul de 1461-1464 et 1497-1498, les comptes de la châtellenie de Champocé en 1448, etc.

58. Les démêlés judiciaires entre Jean de Craon et des marchands de la Loire en 1414.

59. « Ha, ribault, tu as batu mes hommes, et leur as fait extorsion ; viens dehors de l'église ou je te tueroy tout mort ! », propos tenus par Gilles de Rais selon la déposition de Lenano, marquis de Ceva[481].

60. À l'époque, « les rapt et les meurtres d'enfants sont [...] étroitement associés aux crimes des gens de guerre », observe la médiéviste Claude Gauvard[498].

61. S'appuyant sur le récit romancé du polygraphe Paul Lacroix[506], l'abbé Eugène Bossard prétend que Gilles de Rais aurait plaisanté en se référant au nom du capitaine Labbé : « J'avais toujours eu le dessein, dit [Gilles de Rais] en se tournant vers ses gens inquiets, comme pour les rassurer par la tranquillité apparente de son âme, j'avais toujours eu le dessein de me faire moine ;

or, voici venir *l'abbé*, sous lequel je dois m'engager[507]. » Néanmoins, l'historien Émile Gabory précise que ce trait d'esprit n'est qu'une « invention amusante, qu'aucun texte sérieux ne corrobore[508]. » Les circonstances exactes de l'arrestation du seigneur de Machecoul demeurent inconnues.

62. « (...) c'est-à-dire indépendante de la procédure ecclésiastique comme de la procédure séculière[543]. ».

63. Dans un manuscrit anonyme anglais du XVe siècle, le médiéviste Jean-Patrice Boudet repère « une conjuration adressée à Baron, (...) démon anthropomorphe de belle prestance, ce qui correspond d'ailleurs au signalement qu'en donne Prelati lors de sa déposition au procès de Gilles de Rais[548]. ». Par ailleurs, un codex florentin du XVIe siècle dépeint Barron comme un démon « spécialisé dans la découverte des trésors cachés[549] ».

64. Jacques Chiffolleau emploie ces termes à propos des juges du procès de condamnation de Jeanne d'Arc[551], au sens du dictionnaire *Larousse* (« schème : ensemble de concepts permettant de se faire une image de la réalité en résumant les éléments disparates de cette réalité à l'aide d'instruments fournis par la raison[552]. »).

65. « Un pré situé au-dessus des ponts de Nantes », selon Matei Cazacu[559]. L'île de Grande Biesse est désormais incorporée à l'actuelle île de Nantes et cette prairie correspond aux abords de ce qui est aujourd'hui le boulevard Vincent-Gâche.

66. Selon une citation (sans source) reproduite dans le *Grand Larousse* de 1867, des reliques du seigneur de Rais auraient été prélevées à la suite de son exécution : « Aucunes [dames et damoiselles de son lignage] furent prendre des ossements du bon sire et les conservèrent pieusement, en souvenir de son grant repentir[562]. »

L'abbé Eugène Bossard attribue la citation à Jean Chartier[563] mais ce passage n'apparaît nulle part dans la *Chronique de Charles VII, roi de France* suivant l'édition établie par Auguste Vallet de Viriville en 1858.

Quoi qu'il en soit, Émile Gabory juge la conservation de telles reliques bien peu vraisemblable puisque le cadavre fut préservé du feu pour être inhumé en terre chrétienne[564].

67. Cependant, la plupart des anciennes îles de la Loire dépendaient à cette époque du prieuré de la Madeleine qui se trouvait quai Magellan (anciennement « quai de la Madeleine ») au niveau du pont Général-Audibert (anciennement « pont de la Madeleine »)

68. Consécutivement au mariage entre Marie de Rais et Prigent VII de Coëtivy, le charrier de Rais est transféré à Taillebourg. L'amiral de France fait alors transcrire le manuscrit du « cartulaire des sires de Rays », publié par l'archiviste René Blanchard en 1898-1899[575].

69. Notamment la thèse ès lettres de l'abbé Eugène Bossard (*Gilles de Rais, maréchal de France, dit « Barbe-Bleue »*, 1885)[281] et les essais biographiques rédigés par Roland Villeneuve (*Gilles de Rays, une grande figure diabolique*, 1955) et Michel Bataille (*Gilles de Rais*, 1966)[595].

70. Alexandre Lacassagne et ses pairs de l'école médico-légale française se positionnent ainsi contre la théorie atavique et déterministe du « criminel né » formulée par le criminologue italien Cesare Lombroso.

71. Entre autres textes relevant de cette approche jugée superficielle, Angus McLaren cite *Vampirisme, nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie* (1901)[612], ouvrage du docteur Alexis Épaulard, collègue d'Alexandre Lacassagne[613].

72. Les sources évoquent seulement des manuscrits d'Ovide (les *Métamorphoses*), saint Augustin (*La Cité de Dieu*) et Valère Maxime parmi les objets de valeur mis en gage par Gilles de Rais durant son séjour orléanais en 1435[618].

73. Gilbert Prouteau prête à l'avocat Maurice Garçon des doutes concernant la culpabilité de Gilles de Rais ainsi que la velléité de rédiger un ouvrage plaidant la thèse de son innocence[678],[679].

Or, dans leur étude sur le diable parue en 1926, Maurice Garçon et le psychiatre Jean Vinchon ne mettent pas en doute les crimes du baron de Rais. Les deux auteurs évoquent « le culte de Satan » comme « une création lente mais précise et habile » des démonologues. « Ainsi s'est formée une doctrine méthodique du sacrilège. Quelques crimes de fous comme Gilles de Rais, quelques examens de malades qui présentaient des déséquilibres sexuels plus ou moins caractérisés, confirmaient les travaux des érudits[680]. »

74. Ultérieurement, Prouteau ne fait plus allusion à cette commande, se contentant d'évoquer le biologiste Henri Laborit comme source d'inspiration du procès de réhabilitation[682].

75. Prouteau évoque ses recherches « aux Archives de Nantes[679] » mais l'historien Jean Kerhervé pointe le fait que le poète confond constamment les archives départementales de la Loire-Atlantique (où les actes des procès sont conservés) et la médiathèque de Nantes, où ne sont conservées que des copies[683].

76. Gérard Larcher, vice-président du Sénat[685] ainsi que le « bâtonnier Albert Brunois, un ex-ministre de la Justice (Michel Crépeau), un ex-ministre de la Culture (Jean-Philippe Lecat), le biologiste Henri Laborit, un parlementaire, des juristes[686]... » En font également partie André Chandernagor[687] et le médecin Pierre Simon[688],[689].

77. Imaginant un plaidoyer pro domo de Gilles de Rais, Gilbert Prouteau prête à son personnage des propos fictifs qui tentent de justifier ses pratiques pédophiles[691]. Employé dans le cadre de la réhabilitation du baron, ce procédé littéraire indigné l'écrivain Alain Jost : « Voilà Gilles de Rais mué en chantre lyrique (et moderne) de la pédophilie. D'autres auteurs ont tenté de justifier de cette façon les abus sexuels commis sur les enfants. (...) Que viennent faire ici ces arguments d'une révoltante mauvaise foi ? »[692]

78. Michel Fleury, membre de la Société d'études et de recherches historiques sur le pays de Retz, ne doit pas être confondu avec son homonyme Michel Fleury, historien, archéologue et vice-président de la Commission du Vieux Paris.

79. « Quant à la composition de la « Cour » [...], elle était édifiante : évidemment pas un seul spécialiste de l'histoire du Moyen Âge, uniquement quelques amis comparses. On n'a pas pris la peine d'entendre un seul historien. On s'est contenté de m'octroyer quelques minutes, discours sans cesse interrompu par les sarcasmes d'un président furieux[704]. »

80. Le quotidien *Libération* s'interroge sur la nature promotionnelle de l'audience du 9 novembre 1992 eu égard à la parution de l'ouvrage de Prouteau[689]. Michel Fleury, quant à lui, évoque une « farce médiatico-parisienne » : « La vraie nature de l'opération a en fait été dévoilée à l'issue du spectacle [du 9 novembre 1992] : cocktails, petits fours et distribution du livre de M. Prouteau aux journalistes et invités présents. Ce n'était donc qu'une opération publicitaire et promotionnelle pour un ouvrage. Dont acte[704]. »

Dans son livre d'entretiens avec Gilbert Prouteau, Xavier Armange fait notamment remarquer au poète qu'en « prenant le contrepied de l'Histoire, en dédouanant le sire de Rais, [il était] sûr de réussir un "hénaurme" coup médiatique. » Armange demande ensuite à Prouteau si sa lettre ouverte au président François Mitterrand en vue d'obtenir la réhabilitation de Gilles n'était pas « destinée à relancer les ventes » de son ouvrage *Gilles de Rais ou la gueule du loup*, ce à quoi l'écrivain répond également de manière « dilatoire[707]. »

81. « Cette séance tenue au Sénat le 9 novembre 1992 a pu s'y dérouler pour la seule et unique raison qu'elle bénéficiait du parrainage d'un sénateur qui, évidemment, ne représentait que lui-même dans cette affaire. L'or des palais nationaux ne conférait à cette manifestation aucun caractère officiel[704] », précise Michel Fleury.

82. Préalablement à sa parution, *Gilles de Rais ou la Gueule du loup* (annoncé sous le titre *L'Ombre d'un doute*) a bénéficié d'une couverture médiatique grâce à un article du *Nouvel Observateur*, où le journaliste François Caviglioli reprend la trame de l'ouvrage de Prouteau tout en qualifiant ce

dernier d'« historien[711] ».

83. Outre la confusion commise par Gilbert Prouteau entre les archives de la Loire-Atlantique et la médiathèque de Nantes, Jean Kerhervé souligne que le poète qualifie les archives en moyen français de « galimatias[717] » en sus de « déforme[r] allègrement les genres et les cas » lorsqu'il recopie des formules latines[718],[683].

84. Gilles de Rais est seulement menacé d'être soumis à la « question » mais il n'est pas impossible que la torture judiciaire ait été appliquée à ses deux serviteurs Henriet Griart et Étienne Corillaut[731].

85. Après avoir cité ces passages, Jacques Chiffolleau déclare : « Je n'ai jamais rencontré ça dans aucun interrogatoire inquisitorial que je connaisse. Cette description complètement sadienne... Je ne connais pas avant Sade des textes de ce genre. Quand on tombe là-dessus, on est dans un état de perplexité extrême. Est-ce que c'est inventé ou pas ? On est forcément obligé de suspendre son jugement, je dirais presque, même quand on est persuadé que la procédure, par ailleurs, a été plus que bricolée et tend à faire avouer des choses inavouables. On reste absolument perplexe[644]. »

86. « La Pucelle, le mareschal de Rais, le sire de Gaucourt, par l'ordonnance d'elle apellé ce qui bon lui sembla, alèrent donner l'assault à la porte de Saint Honnouré[367]. »

87. Professeur d'histoire médiévale à l'université de Nouvelle-Angleterre (Australie), Thomas A. Fudge affirme également que Gilles de Rais aurait déjà secouru Jeanne d'Arc blessée durant le siège d'Orléans, entre autres exemples corroborant la thèse d'une « étroite collaboration » entre les deux compagnons d'armes, d'après ce médiéviste[761].

88. D'après Perceval de Cagny, Raoul de Gaucourt et autres gens d'armes évacuent la Pucelle blessée à la nuit tombée, contre sa volonté. Le lendemain, vendredi 9 septembre 1429, c'est Jean d'Alençon que Jeanne d'Arc appelle pour l'inciter à redonner l'assaut, avis que le « beau duc » aurait considéré favorablement[367].

Or Jean Chartier[762] et un autre chroniqueur anonyme[763] décrivent Alençon venu personnellement convaincre Jeanne d'Arc blessée de se retirer du combat, le 8 septembre 1429, après lui avoir vainement envoyé des émissaires à cette fin[764].

89. Le Mans ne sera reprise aux Anglais qu'en 1448[766].

90. Matei Cazacu croit discerner dans le *Mystère du siège d'Orléans* le reflet de la rivalité entre le capitaine anglais John Fastolf et Gilles de Rais[773]. Par contre, Jacques Chiffolleau conteste le lien entre ce mystère et Gilles de Rais, en s'appuyant sur la communication de Vicki L. Hamblin au colloque « Jeanne d'Arc : Histoire et mythes » tenu à Orléans les 9-10 mai 2012[774],[775],[465].

## Références

Meurger 2003, p. 107 ; n. 19, p. 117.

1. Bossard 1886, p. 2, n. 1.

2. Hébert 1892-1893, p. 183, n. 1 ; p. 193, n. 1.

3. Blanchard 1897, p. 87, n. 1.

4. Cazacu 2005, p. 313, n. 1.

5. Jean-Christophe Cassard, *La Guerre de succession de Bretagne : dix-huit études*, Spézet, Coop Breizh, 2006, 348 p. (ISBN 978-2-84346-297-9, présentation en ligne [archive]), chap. 1 (« La querelle de Bretagne (1341-1364-1381...) »), p. 11-20.

6. Joël Cornette, « Bretagne : l'autre « corne » du royaume », *L'Histoire*, no 489, novembre 2021, p. 54 (ISSN 0182-2411).

7. Jean-Pierre Leguay et Hervé Martin, *Fastes et malheurs de la Bretagne ducale, 1213-1532*, Rennes, Éditions Ouest-France, coll. « Université », 1982, 435 p. (ISBN 2-85882-309-

X, présentation en ligne [archive]), p. 177.

8.Rabot 2017, p. 81.

9.Dominique Pierrelée, « Retz et le pays de Retz », dans Jean Garapon et Christian Zonza (dir.), *Nouveaux regards sur les Mémoires du Cardinal de Retz : actes du colloque organisé par l'Université de Nantes, Nantes, Château des ducs de Bretagne, 17 et 18 janvier 2008*, Tübingen, Narr, coll. « Biblio 17 » (no 196), 2011, 213 p. (ISBN 978-3-8233-6659-1), p. 23.

10.Rabot 2017, p. 83.

11.Michel Duval, « Bannerets et Barons aux États de Bretagne », *Association bretonne et Union régionaliste bretonne. Comptes rendus, procès-verbaux, mémoires* « 120e congrès - Fougères », 1992, p. 211-214 (lire en ligne [archive]).

Rabot 2017, p. 84-85.

1.Blanchard 1897, p. 109.

2.Jones 2008, p. 36.

3.Boutin *et al.* 1988, p. 106.

4.Cintré 1992, p. 72.

5.Blanchard 1897, p. 97.

6.Cazacu 2005, p. 21.

7.Cazacu 2005, p. 20 ; 22.

8.Cazacu 2005, p. 24.

9.Jones 2008, p. 39-41.

10.Bove 2009, p. 183.

11.Cazacu 2005, p. 20-21 ; 315, n. 7.

12.Bertrand de Broussillon 1898, p. 110.

13.Blanchard 1898, p. CVII.

14.Bourdeaut 1924, p. 45.

15.Joubert 1890, p. 340-346.

16.Cazacu 2005, p. 23-24.

17.Blanchard 1898, p. CVIII.

18.Blanchard 1899, p. 320-324, no CCL, 5 février 1404.

19.Bertrand de Broussillon 1898, p. 388, actes no 986-987.

20.Louis Sandret (éd.), *Histoire généalogique de la maison de Chabot*, Nantes, imprimerie de Vincent Forest et Émile Grimaud, 1886, X-378 p. (lire en ligne [archive]), p. 280-281.

21.Bourdeaut 1924, p. 47-48.

22.Cazacu 2005, p. 11 ; 250-251, annexe 1.

23.Boutin *et al.* 1988, p. 68.

Malcolm Walsby, *The Counts of Laval : Culture, Patronage and Religion in Fifteenth and Sixteenth-Century France*, Aldershot, Ashgate, 2007, 220 p. (ISBN 978-0-7546-5811-5, lire en ligne [archive]), p. 151.

1.Cazacu 2005, p. 11.

2.Thierry Rentet, *Anne de Montmorency : grand maître de François Ier*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 432 p. (ISBN 978-2-7535-1227-6, lire en ligne [archive]), p. 19-20.

3.Ledru 1893, p. 270-284.

4.Bossard 1886, p. 5-8.

5.Emmanuel Leduc, « Si Gilles de Rais ne m'était pas conté... Gilles de Rais, l'histoire sans la légende », *Journée historique de Legé*, Association des amis de Legé, no 14 « Actes de la 15ème journée historique de Legé du 4 juillet 2009 », 1er juin 2010, p. 26-43.

6.Pierre-Hyacinthe Audiffret, « RETZ (Gilles de LAVAL, seigneur de) », dans Louis-Gabriel Michaud (dir.), *Biographie universelle ancienne et moderne. Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes*, t. 35 : *Raabe-Ricord*, Paris, chez Madame C. Desplaces, 1843-18?? (1re éd. 1824) (lire en ligne [archive]), p. 470.

7.Morice 1744, col. 1337.

8.Mourain de Sourdeval 1843-1844, p. 39-40.

9.Cazacu 2005, p. 252, annexe 1, article 16.

10.Gros 2000, p. 118.

11.Gros 2002, p. 1027.

12.Auguste Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque, 1403-1461*, t. II : *1429-1444*, Paris, Jules Renouard, 1863, XV-462 p. (lire en ligne [archive]), p. 412.

13.Auguste Vallet de Viriville, « Rais ou Retz (Gilles de) », dans Jean-Chrétien-Ferdinand Hœfer (dir.), *Nouvelle Biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, avec les renseignements bibliographiques et l'indication des sources à consulter*, t. 41 : *Prévalaye-Renouard*, Paris, Firmin-Didot frères, fils et cie, 1862, 1032 p. (lire en ligne [archive]), p. 498.

Gustave Baguenault de Puchesse, « *Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue, 1404-1440*, par l'abbé Eugène BOSSARD, docteur-ès-lettres, d'après les documents inédits réunis par M. René de Maulde, ancien élève de l'École des chartes. Paris, H. Champion, 1886, gr. in-8° de XIX-426-CLXVIII p. [compte-rendu] », *Revue historique*, Paris, Librairie de Victor Palmé, t. 40, 1886, p. 676 (lire en ligne [archive]).

1.Augustin du Paz, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, 1619, [lire en ligne [archive]].

2.Hébert 1892-1893, p. 185.

3.Ledru 1893, p. 282-283.

4.Bourdeaut 1924, p. 46, n. 2.

5.Cazacu 2005, p. 316, n. 18.

6.Blanchard 1898, p. CX-CXI.

7.Chiffolleau 2023, p. 33.

8.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 947.

9.Gauvard 2020, p. 20.

10.Marcelle-Renée Reynaud (préf. Marcel Pacaut), *Le Temps des Princes : Louis II & Louis III d'Anjou-Provence 1384-1434*, Lyon, Centre inter-universitaire d'histoire et d'archéologie médiévales Presses universitaires de Lyon, coll. « collection d'histoire et d'archéologie médiévales », 2000, 208 p. (ISBN 978-2-7297-0657-9, lire en ligne [archive]), p. 75.

11. Bourdeaut 1924, p. 46.
  12. Heers 1994, p. 23.
  13. Cazacu 2005, p. 316-317, n. 21.
  14. Cazacu 2005, p. 11 ; 25.
  15. Bourdeaut 1924, p. 47.
  16. Cazacu 2005, p. 46.
  17. Bourdeaut 1924, p. 47, n. 2.  
Cazacu 2005, p. 117.
  1. Bertrand de Broussillon 1893, p. 109-113.
  2. Blanchard 1898, p. 250-256, n° LXXXIX.
  3. Mourain de Sourdeval 1843-1844, p. 39.
  4. Bossard 1886, p. 13.
  5. Bertrand de Broussillon 1893, p. 80-81.
  6. Blanchard 1899, p. 325, no CCLI : « Testament de Guy de Laval, seigneur de Rays ».
  7. Bourdeaut 1924, p. 48.
  8. Bataille 1959, p. 96.
  9. Heers 1994, p. 24.
  10. Valérie Toureille, *Les compagnons de Jeanne d'Arc*, Paris, Tallandier, 2026, 315 p. (ISBN 979-10-210-5709-8), p. 78.
  11. Pierre La Mazière, *Gilles de Rays*, Paris, Éditions du Laurier, coll. « Les Vies en marge », 1928, 285 p., p. 22.
  12. Marc Dubu (préf. Edmond Locard), *Gilles de Rays : magicien et sodomiste*, Paris, Les Presses de la Cité, 1945, 250 p., p. 14-15.
  13. Georges Meunier, *Gilles de Rais et son temps*, Paris, Nouvelles Éditions latines, coll. « Vies romanesques », 1949, 216 p., p. 27.
  14. Villeneuve 1955, p. 31.
  15. Michel Bataille et Jean Pesez, *Gilles de Rais : suivi de Gilles de Rais, Jeanne d'Arc et ses compagnons*, Paris, Club des amis du livre / Éditions Planète, 1966, 312 p., p. 56-58.
  16. Jost 1995, p. 21.
- Jacques Boislève, « Monstruosité et marginalité chez Gilles de Rais », dans Arlette Bouloumié (dir.), *Figures du marginal dans la littérature française et francophone*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, coll. « Recherches sur l'imaginaire » (no 29), 2003, 228 p. (ISBN 2-903075-96-4, lire en ligne [archive]), p. 28.
1. Marchegay 1857, p. 65-66, no 237.
  2. Blanchard 1899, p. 324-333, no CCLI : « Testament de Guy de Laval, seigneur de Rays ».
  3. Bertrand de Broussillon 1893, p. 73 ; 271-272.
  4. Boutin *et al.* 1988, p. 11.
  5. Cazacu 2005, p. 47-48.
  6. Cazacu 2005, p. 46-47.

7. Merlet 1891, p. 94, n. 1.
  8. Bertrand de Broussillon 1893, p. 86 et n. 2.
  9. Siméon Luce, « Jeanne Paynel à Chantilly », *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, Imprimerie nationale, vol. 34, 1892, p. 317-319 (lire en ligne [archive]).
  10. Ledru 1893, p. 273.
  11. Blanchard 1898, p. CXI-CXII.
  12. Bourdeaut 1924, p. 49-51.
  13. Villeneuve 1973, p. 27, n. 3.
  14. Cazacu 2005, p. 54.
  15. Michel Meurger, « Le Secret du masque », *Le Visage vert*, Cadillon, no 21, novembre 2012, p. 68 (ISBN 978-2-918061-19-9).
  16. (en) Joan Paisnel, *The Beast of Jersey*, New English Library Ltd, 1987 (1re éd. 1972), 176 p. (ISBN 978-0-450-01717-9), p. 23 ; 143.
  17. « Contrat de mariage entre Gilles Sire de Rais & Dame Beatrix de Rohan », Morice 1744, col. 975-976.
  18. Bourdeaut 1924, p. 51-52.
  19. Bertrand de Broussillon 1893, p. 85.
  20. Bataille 1959, p. 97.
  21. Bossard 1886, p. 15, 1886, p. 15.
  22. Bourdeaut 1924, p. 50-51.
  23. Siméon Luce, « Jeanne Paynel à Chantilly », *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, Paris, Imprimerie nationale, vol. 34, 1892, p. 319 ; 336-338 (lire en ligne [archive]), [lire en ligne [archive]].
  24. Gabory 1926, p. 18.
- Georges Meunier, *Gilles de Rais et son temps*, Paris, Nouvelles Éditions latines, coll. « Vies romanesques », 1949, 216 p., p. 37.
1. Villeneuve 1955, p. 39.
  2. Bourdeaut 1924, p. 51-54.
  3. Cazacu 2005, p. 324, n. 46.
  4. Cazacu 2005, p. 57.
  5. Blanchard 1898, p. 182-193, no LXVIII, 9 avril 1399.
  6. Blanchard 1899, p. 308-310, no CCXLII, 1er mars 1402.
  7. Bertrand de Broussillon 1893, no 894 (A).
  8. Henriette Benveniste, « Les enlèvements : stratégies matrimoniales, discours juridique et discours politique en France à la fin du Moyen Âge », *Revue historique*, Paris, Presses universitaires de France, no 573, janvier-mars 1990, p. 19-20 (lire en ligne [archive]).
  9. Merlet 1891, p. 100-101.
  10. Blanchard 1898, p. CXII.
  11. Cazacu 2005, p. 58.

12. Bourdeaut 1924, p. 52.
13. Pièce justificative I (en latin) du 24 avril 1422, Merlet 1891, p. 100-101.
14. Merlet 1891, p. 95.
15. Bataille 1959, p. 99.
16. Heers 1994, p. 26.
17. La Bessière 1899, p. 335-351.
18. Cazacu 2005, p. 58 et note 23.
19. Boutin *et al.* 1988, p. 71.
20. Cazacu 2005, p. 115 ; 177 ; 333, n. 16.
21. Valérie Toureille, *Robert de Sarrebruck ou l'honneur d'un écorcheur (v. 1400-v. 1462)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014, 272 p. (ISBN 978-2-7535-3477-3), p. 204.
22. Bourdeaut 1924, p. 54-57 (résumé des actes des 11 février 1423, 1er juillet 1423 et 13 avril 1424, Archives nationales, X1a 9197, fo 167vo, 216 et 222).
23. Cazacu 2005, p. 59-61 ; n. 54, p. 324.
24. « Principaux personnages de l'entourage de Gilles de Rais », dans *Cahiers Gilles de Rais*, décembre 1992, p. 29.
25. « Les lieux de Gilles de Rais », dans *Cahiers Gilles de Rais*, mai 1993, p. 35 ; 39.
26. Rabot 2017, p. 84.
27. Bourdeaut 1924, p. 80-81.
28. Rabot 2017, p. 8, n. 9 ; p. 9, n. 12.
29. Contamine 2012, p. 23.
30. Jones 2008, p. 41.
31. Boutin *et al.* 1988, p. 100.
32. Boutin *et al.* 1988, p. 106-107 ?.
33. Boutin *et al.* 1988, p. 106-107 ; 109 ; 112.
34. Boutin *et al.* 1988, p. 95-96.
35. Nouailhat 1964, p. 120-121.
36. Boutin *et al.* 1988, p. 118-129.
- Nouailhat 1964, p. 114-120.
1. Joachim Darsel et Gérard Le Bouëdec (dir.), *L'Amirauté en Bretagne : des origines à la fin du XVIIIe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2012, 487 p. (ISBN 978-2-7535-1854-4, présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]), p. 163.
2. Jean-Bernard de Vaivre, « Le sceau pour sauf-conduit de Gilles de Rais », *Archivum heraldicum*, vol. 84, 1970, p. 9 (lire en ligne [archive]).
3. Boutin *et al.* 1988, p. 129-130.
4. Cintré 1985, p. 13-25.
5. Boutin *et al.* 1988, p. 96-98.
6. Merlet 1891, p. 99.

7. Boutin *et al.* 1988, p. 96.
8. Boutin *et al.* 1988, p. 98.
9. Boutin *et al.* 1988, p. 99.
10. Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé, « Émile Gabory. - *La Vie et la mort de Gilles de Raiz, dit, à tort, Barbe-bleue*. Paris, Perrin, 1926. In-16 de 243 pages (Les Drames judiciaires d'autrefois). Prix : 8 fr.50. », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1926, p. 19, n. 7 (lire en ligne [archive]).
11. Céline Berry, « Louis de Luxembourg : un grand seigneur en son hôtel », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle)*, vol. 65, no 1 « Rencontres de Lausanne (12-14 septembre 2024) « Hôtels et vie de cour en pays bourguignons et voisins (XIV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles) » », 2025, p. 293 (ISBN 978-2-8399-4784-8, ISSN 1016-4286, DOI 10.1484/J.PCEEB.5.152449).
12. Jacques Paviot, « Jacques de Luxembourg. Politique et culture chez un grand seigneur du XV<sup>e</sup> siècle », dans Dominique Boutet et Jacques Verger (dir.), *Penser le pouvoir au Moyen Âge (VIII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle) : études d'histoire et de littérature offertes à Françoise Autrand*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2000, 443 p. (ISBN 2-7288-0256-4, lire en ligne [archive]), p. 327-329.
13. Boutin *et al.* 1988, p. 116.
14. Boutin *et al.* 1988, p. 109.
15. Boutin *et al.* 1988, p. 127-128.
16. Heers 1994, p. 132-133.
17. Jost 1995, p. 181.
- Heers 1994, p. 128-129.
1. Contamine 1997, p. 125.
2. Jost 1995, p. 180-181.
3. Nouailhat 1964, p. 115-117.
4. Heers 1994, p. 127-128.
5. François Macé, « À travers les archives des sires de Rais, quelques éléments d'une seigneurie nantaise au XV<sup>e</sup> siècle », dans Boutin *et al.* 1988, p. 138.
6. Cazacu 2005, p. 315, n. 17.
7. Heers 1994, p. 27.
8. Heers 1994, p. 124.
9. Cazacu 2005, p. 184.
10. Jost 1995, p. 58.
11. Cazacu 2005, p. 13-14.
12. Cazacu 2005, p. 9 ; 11-15.
13. Jost 1995, p. 58 ; 181.
14. Bourdeaut 1913, p. 348-362.
15. Michael Jones, « Marguerite de Clisson, comtesse de Penthièvre, et l'exercice du pouvoir », dans Éric Bousmar, Jonathan Dumont, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Bibliothèque du Moyen Âge », 2012, 656 p. (ISBN 978-2-8041-6553-6), p. 350.

16.Bourdeaut 1913, p. 363-364.

17.Blanchard 1898, p. 194-196.

18.Bourdeaut 1913, p. 367.

19.Bourdeaut 1913, p. 372-374.

20.Bourdeaut 1913, p. 375-387.

Michael Jones, « Marguerite de Clisson, comtesse de Penthievre, et l'exercice du pouvoir », dans Éric Bousmar, Jonathan Dumont, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Bibliothèque du Moyen Âge », 2012, 656 p. (ISBN 978-2-8041-6553-6), p. 350-351.

1.Bossard 1886, p. 16-23.

2.Villeneuve 1955, p. 39-42.

3.Bourdeaut 1924, p. 61-62.

4.Gabory 1926, p. 33.

5.Bataille 1959, p. 98.

6.Cazacu 2005, p. 55-57.

7.Blanchard 1898, acte XV daté de Vannes le 6 juin 1420, p. 18-19.

8.Blanchard 1898, acte XVI daté d'Oudon le 10 juillet 1420, p. 20-21.

9.Blanchard 1898, acte LXX daté de Vannes le 28 septembre 1420, p. 194-196.

10.Blanchard 1899, acte CCXLIX daté de Nantes le 11 juillet 1420, p. 318-320.

11.René Blanchard (éd.), *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, t. III, 1902, acte no 407 daté de Nantes le 11 juillet 1420, p. 9.

12.Bourdeaut 1924, p. 62.

13.Heers 1994, p. 35 ; 38 ; 40.

14.Olivier Bouzy, entrée RAIS Gilles de Laval, seigneur de (1405-1440), dans Contamine, Bouzy et Hélary 2012, p. 947.

15.Cazacu 2005, p. 75.

16.Olivier Bouzy, « Le siège d'Orléans a bien eu lieu ou le *Dasein* de Jeanne d'Arc dans la guerre de Cent Ans », *Connaissance de Jeanne d'Arc*, Chinon, no 31, janvier 2002, p. 50-51 (ISSN 1151-1400, e-ISSN 2420-2037, lire en ligne [archive]).

17.Bourdeaut 1913, p. 395-397

Philippe Contamine, « Serments bretons (8-15 septembre 1427) », dans Jean-Christophe Cassard, Yves Coëtiy, Alain Gallicé et Dominique Le Page (dir.), *Le prince, l'argent, les hommes au Moyen Âge : Mélanges offerts à Jean Kerhervé*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2008, 646 p. (ISBN 978-2-75350-602-2, lire en ligne [archive]), p. 123-125.

1.Olivier Bouzy, « Le siège d'Orléans a bien eu lieu ou le *Dasein* de Jeanne d'Arc dans la guerre de Cent Ans », *Connaissance de Jeanne d'Arc*, Chinon, no 31, janvier 2002, p. 52 (ISSN 1151-1400, e-ISSN 2420-2037, lire en ligne [archive]).

2.Cazacu 2005, p. 67-70.

3.Bouzy 2007.

4.Philippe Contamine, entrée Yolande d'Aragon (v. 1385-1442), reine de Sicile et duchesse d'Anjou,

dans Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 1051-1052.

5. Contamine 2012, p. 29.

6. Bourdeaut 1924, p. 59-60.

7. Termeau 1945, p. 26-27.

8. Entrée RICHEMONT Arthur de Bretagne, comte de (1393-1458), dans Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 955.

9. Loïc Cazaux, « Le connétable de France et le Parlement : la justice de guerre du royaume de France dans la première moitié du XVe siècle », dans Marie Houlemare et Philippe Nivet (dir.), *Justice et guerre de l'Antiquité à la Première Guerre mondiale : actes du colloque, Amiens, 18-20 novembre 2009*, Amiens, Encrage, coll. « Hier » (no 36), 2011, 287 p. (ISBN 978-2-36058-012-5, lire en ligne [archive]), p. 53.

10. Du Fresne de Beaucourt 1882, p. 111.

11. Gruel 1890, p. 40.

12. Hubert Landais, « Le château de Saumur, résidence des ducs d'Anjou aux XIVe et XVe siècles », dans Noël Coulet et Jean-Marie Matz (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge : actes du colloque international organisé par l'Université d'Angers, Angers-Saumur, 3-6 juin 1998*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome » (no 275), 2000, 842 p. (ISBN 2-7283-0615-X), p. 189-203.

13. Gruel 1890, p. 40-41.

14. Du Fresne de Beaucourt 1882, p. 111-115.

15. Bourdeaut 1924, p. 60, n. 2.

16. Bossard 1886, p. 26.

17. Bataille 1959, p. 101.

18. Bourdeaut 1924, p. 60, n. 3.

19. Gruel 1890, p. 43-45.

20. Du Fresne de Beaucourt 1882, p. 23-24.

Bossard 1886, p. 28.

1. Valois 1912, p. 197.

2. Cazacu 2005, p. 76 ; 79-80.

3. Gruel 1890, p. 43-46.

4. Cosneau 1886, p. 120-125.

5. Reinach 1905, p. 164.

6. Reliquet 1982, p. 48, n. 2.

7. Jean Kerhervé, « Jean Mauléon, trésorier de l'Épargne : une carrière au service de l'État breton », dans *Questions d'histoire de Bretagne : 107e Congrès des sociétés savantes, Brest, 1982. Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610, tome II*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1984, 354 p., p. 161.

8. Pierre Thomas-Lacroix, « Jean de Malestroit, chancelier du duc Jean V et l'indépendance de la Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. CXV, 1978, p. 135-193.

9. Chiffolleau 1993, p. 18-19.

10. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 53.
11. Longnon 1875, p. 468.
12. Longnon 1875, p. 471.
13. Planchenault 1933, p. 147.
14. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 54.
15. Cazacu 2005, p. 76.
16. Cosneau 1886, p. 530-531.
17. Bourdeaut 1924, p. 60.
18. André Joubert, « Documents inédits pour servir à l'histoire de la guerre de Cent-Ans dans le Maine de 1424 à 1444, d'après les Archives du British Museum et du Lambeth Palace de Londres », *Revue historique et archéologique du Maine*, Mamers / Le Mans, G. Gleury & A. Dangin / Pellechat, t. 26, 1889, p. 244 (lire en ligne [archive]).
19. René Planchenault, « La conquête du Maine par les Anglais. La campagne de 1424-1425 », *Revue historique et archéologique du Maine*, Le Mans, imprimerie Monnoyer, t. LXXXI, 1925, p. 3-31 (lire en ligne [archive]).
20. Contamine 2012, p. 17-18.
21. Joubert 1890, p. 341.
- Bourdeaut 1924, p. 61.
1. Bourdeaut 1924, p. 83, n. 1.
2. Bourdeaut 1924, p. 63-64.
3. Laurent Vissière, « Les « espies » de la Trémoille et le Comte Guillaume de Fürstenberg : à propos d'une nouvelle de Marguerite de Navarre », *Bibliothèque de l'École des chartes*, Genève / Paris, Librairie Droz, t. 167, seconde livraison, 2010, p. 468 (lire en ligne [archive]).
4. Bourdeaut 1924, p. 63.
5. Philippe Contamine, « Jeanne d'Arc était-elle un génie militaire ? », *L'Histoire*, no 210, mai 1997 p. 37.
6. René Planchenault, « La conquête du Maine par les Anglais : la lutte de partisans (1427-1429) », *Revue historique et archéologique du Maine*, Le Mans, imprimerie Monnoyer, t. XCIII, 1937, p. 24-34 ; 160-172 (lire en ligne [archive]), [lire en ligne [archive]].
7. René Planchenault, « La conquête du Maine par les Anglais : la lutte de partisans (1427-1429) (suite et fin) », *Revue historique et archéologique du Maine*, Le Mans, imprimerie Monnoyer, t. XCIV, 1938, p. 47-60 (lire en ligne [archive]).
8. Longnon 1875, p. 476.
9. André Joubert, « Ramefort de Gennes et ses seigneurs au XVe siècle : d'après les archives inédites du château de la Sonnière », *Revue historique et archéologique du Maine*, Mamers / le Mans, G. Fleury et A. Dangin / Pellechat, t. VIII, 1880, p. 38-56 (lire en ligne [archive]).
10. Planchenault 1933, p. 144, n. 5.
11. André Joubert, *Le Château de Ramefort de Gennes et ses seigneurs aux XIVe et XVe siècles, d'après des documents inédits*, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1888, 17 p., (tiré à part de la *Revue historique et archéologique du Maine*), [lire en ligne [archive]].
12. Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, tome I, p. 51-52, [lire en ligne [archive]].

13. Anonyme, *Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans*, dans Joseph Michaud, Jean-Joseph-François Poujoulat (éd.), *Mémoires sur Jeanne d'Arc et Charles VII, Histoire d'Artus III, Florent d'Iliers, Journal d'un Bourgeois de Paris, Olivier de la Marche, Estat de la maison de Charles le Hardy, Jacques du Clercq*, Lyon, Guyot, p. 89-90 [archive].

14. Heers 1994, p. 45.

15. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 86.

16. Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, tome I, p. 53, [lire en ligne [archive]].

17. Ledru 1893, p. 278.

Anonyme, *Mémoires concernant la Pucelle d'Orléans*, dans Joseph Michaud, Jean-Joseph-François Poujoulat (éd.), *Mémoires sur Jeanne d'Arc et Charles VII, Histoire d'Artus III, Florent d'Iliers, Journal d'un Bourgeois de Paris, Olivier de la Marche, Estat de la maison de Charles le Hardy, Jacques du Clercq*, Lyon, Guyot, p. 89-90 [archive].

1. Planchenault 1933, p. 140, n. 2.

2. Michel Le Mené, *Les campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (vers 1350 - vers 1530) : études économique*, Nantes, Cid Éditions, 1982, 534 p., p. 230, n. 42.

3. Bove 2009, p. 264.

4. Bourdeaut 1924, p. 64.

5. Planchenault 1933, p. 151-152, pièce justificative n° II.

6. Planchenault 1933, p. 145, n. 1 et 2 ; p. 146, n. 1.

7. J.-B. Candé, « Les seigneurs du Lude au temps de la féodalité (suite et fin) », *Revue historique et archéologique du Maine*, tome 26, Mamers / Le Mans, G. Gleury & A. Danguin / Pellechat, 1889, p. 178, [lire en ligne [archive]].

8. Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, tome I, p. 57-58, [lire en ligne [archive]].

9. de Bueil 1887, p. XV-XVII.

10. de Bueil 1889, p. 273-275.

11. *Hall's Chronicle, Containing the History of England During the Reign of Henry IV and the Succeeding Monarchs to the End of the Reign of Henry VIII*, Londres, 1809, p. 140, [lire en ligne [archive]].

12. René Planchenault, « De l'utilité pour l'histoire de France de quelques chroniques anglaises de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, Auguste Picard, t. 85, 1924, p. 118-128 (lire en ligne [archive]).

13. Paul Lacroix (alias le bibliophile Jacob), *Curiosités de l'histoire de France : 2<sup>e</sup> série : procès célèbres*, Paris, Adolphe Delahays, 1858, 363 p. (lire en ligne [archive]), « Le maréchal de Rays », p. 6.

14. Bossard 1886, p. 31.

15. Gabory 1926, p. 240.

16. Gabory 1926, p. 32.

17. Georges Meunier, *Gilles de Rais et son temps*, Paris, Nouvelles Éditions latines, coll. « Vies romanesques », 1949, 216 p., p. 45.

18. Bataille et Pesez 1966, p. 80.

19. Jacques Bressler, *Gilles de Rais ou La passion du défi*, Paris, Payot, 1981, 211 p. (ISBN 2-228-70290-0), p. 53.

20. Michel Hérubel, *Gilles de Rais et le déclin du Moyen Âge*, Paris, Librairie académique Perrin, 1982, 384 p. (ISBN 2-262-00247-9), p. 78.
21. Reliquet 1982, p. 49.
22. Boutin *et al.* 1988, p. 72.
23. Jost 1995, p. 34-35.
24. « Chronologie de Gilles de Rais », dans *Cahiers Gilles de Rais*, juin 1992, p. 24.
25. Meurger 2003, p. 20-21.
26. Termeau 1945, p. 28, n. 3.
- Cazacu 2005, p. 79 ; n. 40, p. 327 (dans cette note, Jean de Bueil est nommé par erreur « Jacques de Bueil »).
1. Philippe Contamine, « Le *Jouvencel* de Jean de Bueil », *Revue de la société des amis du musée de l'Armée*, no 114, 1997, p. 53 (ISSN 0758-881X).
2. (en) Malcolm Walsby, *The Counts of Laval : Culture, Patronage and Religion in Fifteenth and Sixteenth-Century France*, Aldershot, Ashgate, 2007, 220 p. (ISBN 978-0-7546-5811-5, présentation en ligne [archive]), p. 18, [présentation en ligne [archive]].
3. Cazacu 2005, p. 80-81.
4. Bertrand de Broussillon 1900, p. 7-9 ; 73-74, no 1208, [lire en ligne [archive]], [lire en ligne [archive]]
5. Bouzy 2013, p. 63.
6. Salaün 2008, p. 60-63.
7. Jeanne Béchet et Clémence Gauche, « À propos du sceau pour sauf-conduit de Gilles de Retz », *Bulletin Numismatique*, no 183, février 2019, p. 24-28 (ISSN 1769-7034, lire en ligne [archive]).
8. Airiau 2013, p. 48-60.
9. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 106.
10. Jean de Wavrin dans Quicherat 1847, p. 407.
11. Cazacu 2005, p. 88
12. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 627.
13. Bouzy 2013, p. 132-133.
14. Philippe Contamine, *Charles VII : une vie, une politique*, Paris, Perrin, 2017, 560 p. (ISBN 978-2-262-03975-2, présentation en ligne [archive]), p. 159-160.
15. de La Trémoïlle 1890, p. 183, no XXIV.
16. Peyronnet 1984, p. 124 ; 133.
17. Heers 1994, p. 32.
18. Contamine 1996, p. 205-206.
- Gerd Krumeich (trad. de l'allemand par Josie Mély, Marie-Hélène Pateau et Lisette Rosenfeld, préf. Régine Pernoud), *Jeanne d'Arc à travers l'histoire* [« Jeanne d'Arc in der Geschichte : Historiographie, Politik, Kultur »], Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque Albin Michel. Histoire », 1993, 348 p. (ISBN 2-226-06651-9), p. 94-125.
1. Jules Quicherat, *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc*, Paris, Jules Renouard et Cie, 1850, II-168 p., in-8 (lire en ligne [archive]), p. 25-27.

2. Auguste Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque, 1403-1461*, t. II : 1429-1444, Paris, Jules Renouard, 1863, XV-462 p. (lire en ligne [archive]), p. 106-107.
3. Du Fresne de Beaucourt 1882, p. 222.
4. Bataille 1959, p. 101 ; 105-106.
5. Contamine 1982, p. 76.
6. Henri Martin, *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789*, t. VI, Paris, Furne et Cie, 1855 (présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]), p. 212-213.
7. Bourdeaut 1924, p. 69-70.
8. Bataille 1959, p. 33-36 ; 106.
9. Boutin *et al.* 1988, p. 87 ; 134.
10. Heers 1994, p. 71.
11. Cazacu 2005, p. 90-91.
12. Contamine 1996, p. 208-209.
13. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 798-799.
14. Boutin *et al.* 1988, p. 75.
15. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 476.
16. Gérard 1992, p. 58.
17. Gaussin 1982, p. 123.
18. Gaussin 1982, p. 70 ; 100.
19. Gaussin 1982, p. 69.
20. Cazacu 2005, p. 96.
21. Quicherat 1849, p. 333, document X, extrait d'une lettre de rémission datée du mois de juin 1441, Trésor des Chartes.

Selon une lettre vraisemblablement rédigée par un Vénitien logeant à Bruges, reproduite dans la *Chronique d'Antonio Morosini* : extraits relatifs à l'histoire de France, publiés pour la Société de l'histoire de France / introduction et commentaire par Germain Lefèvre-Pontalis ; texte établi et traduit par Léon Dorez, t. III : 1429-1433, Paris, Librairie Renouard, 1901, p. 106-107, [lire en ligne [archive]], p. 124-125, [lire en ligne [archive]].

1. Jean-Christophe Cassard, « Les Bretons de la Pucelle », dans Sylvain Soleil et Joëlle Quaghebeur (dir.), *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2010, 750 p. (ISBN 978-2-75351-090-6, lire en ligne [archive]), p. 686.
2. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 120.
3. de Bueil 1889, p. 277.
4. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 122-123.
5. Gaussin 1982, p. 74.
6. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 675 ; 892.
7. Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 123-125.
8. Bouzy 2013, p. 164.
9. Enguerrand de Monstrelet, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, en deux livres, avec pièces*

*justificatives, 1400-1444*, édition établie par Louis Douët d'Arcq, t. 4, Paris, Chez Mme veuve Jules Renouard, 1860, p. 327 [archive].

10.Heers 1994, p. 60.

11.Paul Charpentier et Charles Cuissard, *Journal du siège d'Orléans, 1428-1429 : augmenté de plusieurs documents, notamment des comptes de ville, 1429-1431*, Orléans, H. Herluison, 1896, p. 91, [lire en ligne [archive]].

12.Quicherat 1847, p. 165-166.

13.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 142.

14.« Lettre de Gui et André de Laval aux dames de Laval, leurs mère et aïeule », dans Quicherat 1849, p. 105-111.

15.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 142-144.

16.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 144-145.

17.Extrait d'un livre de compte, dans Quicherat 1849, p. 261.

18.Cazacu 2005, p. 93.

19.Cazacu 2005, p. 93-94.

20.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 154-155.

21.Enguerrand de Monstrelet, *La chronique d'Enguerran de Monstrelet, en deux livres, avec pièces justificatives, 1400-1444*, édition établie par Louis Douët d'Arcq, t. 4, 1860, p. 337 [archive].

22.Quicherat 1847, p. 77.

23.Quicherat 1849, p. 129.

24.René Planchenault, « La « Chronique de la Pucelle » », *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, Auguste Picard, t. 93, 1932, p. 63 (lire en ligne [archive]).

25.Cazacu 2005, p. 95.

26.« Lettre de trois gentilshommes angevins à la femme et à la belle-mère de Charles VII », dans Quicherat 1849, p. 129.

27.Peyronnet 1984, p. 124.

28.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 787-788.

29.Bourdeaut 1924, p. 79.

30.Heers 1994, p. 66-67.

Cazacu 2005, p. 96-98.

1.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 178.

2.Perceval de Cagny, *Chronique*, dans Quicherat 1847, p. 26-27.

3.Bataille 1959, p. 105-106.

4.Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, tome I, p. 109, [lire en ligne [archive]].

5.Cazacu 2005, p. 99.

6.Bertrand de Broussillon 1900, p. 80-81, no 1218.

7.de La Martinière 1929, p. 200-206.

8.Bouzy 2013, p. 220–221.

9.« Recherches historiques sur le département de la Vendée (ancien Bas-Poitou) : un document par

canton. Deuxième série », *Annuaire départemental de la Société d'émulation de la Vendée*, Napoléon-Vendée, J. Sory, imprimeur de la préfecture « 1864, dixième année », 1865, p. 127-129 (lire en ligne [archive]).

10.Cazacu 2005, p. 102–103.

11.Cazacu 2005, p. 102–104.

12.Bourdeaut 1924, p. 72.

13.Jost 1995, p. 178 ; 216.

14.Odio 2013, p. 163-164.

15.Gauvard 2020, p. 22.

16.Cazacu 2005, p. 103.

17.Bourdeaut 1924, p. 74.

18.Peyronnet 1984, p. 117-118.

19.Peyronnet 1984, p. 122-123.

20.Jean-Christophe Cassard, « René d'Anjou et la Bretagne : un roi pour cinq ducs », dans Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre (dir.), *René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement : [actes du colloque international, Angers, 26-28 novembre 2009]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 400 p. (ISBN 978-2-7535-1702-8, lire en ligne [archive]), p. 257.

21.Bourdeaut 1924, p. 72-73.

22.Contamine 2012, p. 27-28.

23.Bourdeaut 1924, p. 73.

24.Du Fresne de Beaucourt 1882, p. 279.

25.Jean-Christophe Cassard, « René d'Anjou et la Bretagne : un roi pour cinq ducs », dans Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre (dir.), *René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement : [actes du colloque international, Angers, 26-28 novembre 2009]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 400 p. (ISBN 978-2-7535-1702-8, lire en ligne [archive]), p. 256.

Contamine 2012, p. 28.

1.Laurent Vissière, « Georges de La Trémoille et la naissance du parti angevin », dans Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre (dir.), *René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement : [actes du colloque international, Angers, 26-28 novembre 2009]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 400 p. (ISBN 978-2-7535-1702-8, lire en ligne [archive]), p. 30.

2.Laurent Vissière, « Georges de La Trémoille et la naissance du parti angevin », dans Jean-Michel Matz et Noël-Yves Tonnerre (dir.), *René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement : [actes du colloque international, Angers, 26-28 novembre 2009]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 400 p. (ISBN 978-2-7535-1702-8, lire en ligne [archive]), p. 29-30.

3.Jules Quicherat, *Rodrigue de Villandrando, l'un des combattants pour l'indépendance française au quinzième siècle*, Paris, Librairie Hachette & Cie, 1879, V-356 p. (lire en ligne [archive]), p. 78-83.

4.Peyronnet 1984, p. 125.

5.de Bueil 1889, p. 283-284.

6.Françoise Michaud-Fréjaville, « Le compagnon sans mémoire : le siège d'Orléans dans *le Jouvencel* de Jean de Bueil », *Cahiers de recherches médiévales*, no 12 « Une ville, une destinée : Orléans et Jeanne d'Arc. En hommage à Françoise Michaud-Fréjaville », 2005, p. 102 (lire en

ligne [archive]).

7.de Bueil 1887, p. XXX-XXXVI.

8.de Bueil 1887, p. 63, n. 1.

9.Bertrand de Broussillon 1900, p. 84-85.

10.Bataille 1959, p. 107.

11.Cazacu 2005, p. 100.

12.Bouzy 2013, p. 255.

13.Peyronnet 1984, p. 127.

14.de Bueil 1887, p. XV.

15.de Bueil 1889, p. 273.

16.Françoise Michaud-Fréjaville, « Le compagnon sans mémoire : le siège d'Orléans dans *le Jouvencel* de Jean de Bueil », *Cahiers de recherches médiévales*, no 12 « Une ville, une destinée : Orléans et Jeanne d'Arc. En hommage à Françoise Michaud-Fréjaville », 2005, p. 103 (lire en ligne [archive]).

17.Bourdeaut 1924, p. 75.

18.de La Trémoille 1890, p. 228.

19.Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, tome I, p. 144, [lire en ligne [archive]].

20.Valois 1912, p. 207, n. 1.

21.Termeau 1945, p. 49-50, n. 2.

22.Bataille 1959, p. 305.

23.Bouzy 1993, p. 22.

24.Arthur Bertrand de Broussillon ( éd.) (ill. Paul de Farcy), *La maison de Craon (1050-1480) : étude historique, accompagnée du cartulaire de Craon*, t. I : 1050-1373, Paris, Alphonse Picard et fils, 1893, XIV-388 p. (lire en ligne [archive]), p. 240.

25.Cazacu 2005, p. 115.

26.Du Fresne de Beaucourt 1882, p. 296-301.

27.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 788.

28.Gruel 1890, p. 83-84.

29.Cosneau 1886, p. 208.

30.Bourdeaut 1924, p. 76.

31.Termeau 1945, p. 40-46.

32.Du Fresne de Beaucourt 1882, p. 305-306.


33.Bourdeaut 1924, p. 77-79.

34.Philippe Contamine, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge : études sur les armées des rois de France, 1337-1494*, t. 1, Paris, École des hautes études en sciences sociales, coll. « Les réimpressions des Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales », 2003 (1re éd. 1972, Mouton), XXXVIII-450 p. (ISBN 2-7132-1816-0, présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]), p. 267, n. 35.

35.Bourdeaut 1924, p. 78.

36. Bataille 1959, p. 33-35.
  37. Boutin *et al.* 1988, p. 87.
  38. Bourdeaut 1924, p. 92-93.
  39. Cazacu 2005, p. 249.
  40. Marchegay 1856, p. 184.
  41. François Macé, « À travers les archives des sires de Rais, quelques éléments d'une seigneurie nantaise au XVe siècle », dans Boutin *et al.* 1988, p. 94-95.
  42. Bove 2009, p. 490.
  43. Gauvard 2020, p. 19.
  44. Heers 1994, p. 17.
  45. Heers 1994, p. 89.
  46. Contamine 1997, p. 124.
  47. Heers 1994, p. 127.
  48. François Macé, « À travers les archives des sires de Rais, quelques éléments d'une seigneurie nantaise au XVe siècle », dans Boutin *et al.* 1988, p. 93.
  49. Martin 1997, p. 14.
  50. Martin 1997.
  51. Cazacu 2005, p. 252, annexe 1, articles 16, 17 et 18.
  52. Cazacu 2005, p. 130.
  53. Bourdeaut 1924, p. 81-83.
  54. Auguste Vallet de Viriville, « Examen critique du *Mystère du siège d'Orléans* », *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, Librairie A. Franck, 5e série, t. 5, 1864, p. 12 (lire en ligne [archive]).
  55. Michel Rousse, « Le Mystère d'Orléans », *Cahiers Gilles de Rais*, Nantes, Éditions Joca Seria, vol. 3, mai 1993, p. 28-29.
- Cazacu 2005, p. 92.
1. Petitjean 2016, p. 42.
  2. Michel Rousse, « Le Mystère d'Orléans », *Cahiers Gilles de Rais*, Nantes, Éditions Joca Seria, vol. 3, mai 1993, p. 30.
  3. Philippe Contamine, « Jeanne d'Arc après Jeanne d'Arc (I). Du bûcher à la réhabilitation : le temps du silence et de la nostalgie », dans Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 297.
  4. Georges Bataille et Jean Le Maire, « Le souvenir de Gilles de Rais à Orléans », *Bulletin de la société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. I, no 2, second trimestre 1959, p. 74 (lire en ligne [archive]).
  5. François Guessard (éd.) et Eugène de Certain (éd.), *Le mystère du siège d'Orléans : publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la Bibliothèque du Vatican*, Paris, Imprimerie impériale, 1862, LXVI-809 p. (présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]) p. XII-XV.
  6. Auguste Vallet de Viriville, « Le mystère du siège d'Orléans, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la bibliothèque du Vatican, par MM. F. Guessard et E. de Certain (Collection des documents inédits, in-4°) ; Paris, Impr. impér. 1862 », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1863 (7e année), p. 42 (lire en ligne [archive]).

7. Pierre Sadron, « Un singulier protecteur du théâtre au XVe siècle : Gilles de Rais (1404-1440) », *Revue de la Société d'histoire du théâtre*, Paris, Michel Briant / Société d'histoire du théâtre, t. I, 1956, p. 321-327.
  8. Jean Subrenat, « Jeanne et ses compagnons lorrains dans le *Mystère du Siège d'Orléans* », *Perspectives médiévales*, no 14, juin 1988, p. 79.
  9. Cazacu 2005, p. 91-92.
  10. Colette Beaune, *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2004, 475 p. (ISBN 2-262-01705-0, présentation en ligne [archive]), p. 388, n. 12.
  11. Jacques Le Goff, « La fin de la France anglaise », dans Régine Pernoud, *La libération d'Orléans : 8 mai 1429*, Paris, Gallimard, coll. « Les journées qui ont fait la France », 2006, 304 p. (ISBN 2-07-078184-4).
  12. (en) Harriet H. Mowshowitz, « Historical Veracity in the Gilles de Rais File », *Fifteenth Century Studies*, The Medieval Institute, Western Michigan University, vol. I, 1978, p. 267.
  13. (en) Kelly DeVries, « Routier Perrinet Gressart : Joan of Arc's Penultimate Enemy », dans Guilhem Pépin, François Lainé et Frédéric Boutouille (dir.), *Routiers et mercenaires pendant la guerre de Cent ans. Hommage à Jonathan Sumption : actes du colloque de Berbiguières, 13-14 septembre 2013*, Bordeaux / Pessac, Ausonius, coll. « Scripta mediaevalia » (no 28), 2016, 357 p. (ISBN 978-2-35613-149-2, lire en ligne [archive]), p. 228.
  14. Fudgé 2016, p. 54.
  15. Vicki L. Hamblin, « Jehanne, personnage iconique dans le *Mystère du siège d'Orléans* », dans Jean-Patrice Boudet et Xavier Hélyary (dir.), *Jeanne d'Arc : histoire et mythes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014, 292 p. (ISBN 978-2-7535-3389-9, présentation en ligne [archive]), p. 145.
  16. Philippe Contamine, « Jeanne d'Arc après Jeanne d'Arc (I). Du bûcher à la réhabilitation : le temps du silence et de la nostalgie », dans Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 296-297.
  17. Jean-Christophe Cassard, « Les Bretons de la Pucelle », dans Sylvain Soleil et Joëlle Quaghebeur (dir.), *Le pouvoir et la foi au Moyen Âge en Bretagne et dans l'Europe de l'Ouest*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2010, 750 p. (ISBN 978-2-75351-090-6, lire en ligne [archive]), p. 693, n. 37.
  18. Chiffolleau 2018, p. 10.
  19. Hamblin 2002, p. 25.
  20. Gros 2000, p. 117-126.
  21. Michel Rouse, « Le Mystère d'Orléans », *Cahiers Gilles de Rais*, Nantes, Éditions Joca Seria, vol. 3, mai 1993, p. 27-31.
  22. Jost 1995, p. 179.
  23. Silvère Menegaldo, « Michel Rouse, *La Scène et les tréteaux. Le théâtre de la farce au Moyen Âge* (recension) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 2004 (lire en ligne [archive]).
  24. Michel Rouse, « Le Mystère d'Orléans », *Cahiers Gilles de Rais*, Nantes, Éditions Joca Seria, vol. 3, mai 1993, p. 30-31.
  25. Petitjean 2016, p. 52.
  26. Gros 2002, p. 13.
  27. Hamblin 2002, p. 794.
- Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 296-297.

- 1.Kerhervé 1987, p. 59 ; 155 (vol. I).
- 2.« Mémoires des héritiers de Gilles de Raiz pour prouver sa prodigalité », colonnes 1336-1342, dans Morice 1744.
- 3.Bourdeaut 1913, p. 395.
- 4.Bourdeaut 1924, p. 108.
- 5.Bourdeaut 1924, p. 111-112.
- 6.Procédure ecclésiastique, 19 octobre 1440, passage en moyen français dans l'acte en latin), dans Bataille 1959, p. 286.
- 7.Bourdeaut 1924, p. 109-112.
- 8.Valois 1912, p. 199.
- 9.Bossard 1886, p. 231-235.
- 10.Bataille 1959, p. 284-288.
- 11.Bourdeaut 1924, p. 112.
- 12.Bossard 1886, p. 240
- 13.Joël Cornette, *Histoire de la Bretagne et des Bretons : des âges obscurs au règne de Louis XIV*, vol. 1, Paris, Le Seuil, coll. « L'Univers historique », 2005, 712 p. (ISBN 2-02-054890-9, lire en ligne [archive]), « L'État ducal (2) : structures et fonctionnement », p. 348-349. 
- 14.Bataille 1959, p. 295.
- 15.Cazacu 2005, p. 147.
- 16.Bataille 1959, p. 154-155.
- 17.J.-B. Joseph Aubert (ill. abbé J. Boutin), *Le Vieux Tiffauges*, Olonne, S.I.T.O.L., 1976 (1re éd. vers 1912, Nantes, imprimerie Pigrée), 120 p. (lire en ligne [archive]), p. 8.
- 18.Bataille 1959, p. 155-156 ; 253-254.
- 19.Cazacu 2005, p. 150.
- 20.Chiffolleau 1990, p. 306.
- 21.Claude Gauvard, « La *Fama*, une parole fondatrice », *Médiévales*, no 24, printemps 1993, p. 5-13 (lire en ligne [archive]).
- 22.Claude Gauvard, « Introduction », dans Maïté Billoré et Myriam Soria (dir.), *La rumeur au Moyen Âge : du mépris à la manipulation, Ve – XVe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 351 p. (ISBN 978-2-7535-1285-6, présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]), p. 26.
- 23.Claude Gauvard, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Âge : XXIVe Congrès de la SHMES [Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public], Avignon, juin 1993*, Paris / Rome, Publications de la Sorbonne / École française de Rome, coll. « Publications de la Sorbonne. Série Histoire ancienne et médiévale / Collection de l'École française de Rome » (no 29 / 190), 1994, 254 p. (ISBN 2-85944-250-2 et 2-7283-0307-X, lire en ligne [archive]), p. 172-173.
- 24.Bataille 1959, p. 156.
- 25.Bataille 1959, p. 158.
- 26.Cazacu 2005, p. 157.
- 27.Michael Jones, « « En son habit royal » : le duc de Bretagne et son image vers la fin du Moyen

Âge », dans Joël Blanchard (dir.), *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge : actes du colloque organisé par l'Université du Maine, les 25 et 26 mars 1994*, Paris, Picard, 1995, 340 p. (ISBN 2-7084-0474-1).

28.« Partage donné à Artur de Bretagne Comte de Richemont Connestable de France », colonnes 1333-1334, dans Morice 1744.

Cosneau 1886, p. 309.

1.Bataille 1959, p. 157.

2.Paul Lacroix (alias le bibliophile Jacob), *Curiosités de l'histoire de France : 2esérie : procès célèbres*, Paris, Adolphe Delahays, 1858, 363 p. (lire en ligne [archive]), « Le maréchal de Rays », p. 14.

3.Bossard 1886, p. 251.

4.Gabory 1926, p. 157.

5.Cazacu 2005, p. 157-158.

6.Bataille 1959, p. 158-159 ; 293-296.

7.Barthélemy Pocquet du Haut-Jussé, « Le Conseil du duc en Bretagne d'après ses procès-verbaux (1459-1463) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris, Librairie Marcel Didier, t. 116, 1958, p. 150 (lire en ligne [archive]).

8.Bataille 1959, p. 159 ; 297-300.

9.Kerhervé 1992, p. 8.

10.Bataille 1959, p. 159 ; 195-199.

11.Xavier Héлары, « Inquisition », dans Contamine, Bouzy et Héлары 2012, p. 770.

12.Martine Ostorero, « Des papes face à la sorcellerie démoniaque (1409-1459) : une dilatation du champ de l'hérésie ? », dans Franck Mercier et Isabelle Rosé (dir.), *Aux marges de l'hérésie : inventions, formes et usages polémiques de l'accusation d'hérésie au Moyen Âge*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2017, 378 p. (ISBN 978-2-35723-021-7, lire en ligne [archive]), p. 177.

13.Heers 1994, p. 188-190.

14.Chiffolleau 2024, p. 439-440, n. 11.

15.Chiffolleau 1993, p. 12-13.

16.Chiffolleau 1993, p. 18.

17.Heers 1994, p. 159-160.

18.Cazacu 2005, p. 193.

19.Bataille 1959, p. 159 ; 196-199.

20.Bataille 1959, p. 159-160 ; 300-316.

21.Bouzy 1993, p. 20-21.

22.Jost 1995, p. 81-87.

23.Jacques Chiffolleau, « Les Mardis de l'École des chartes », 9 avril 2013, à 46 min 42 s.

24.Jacques Chiffolleau, « Les Mardis de l'École des chartes », 9 avril 2013, à 47 min 5 s.

25.Gauvard 2020, p. 33.

26.Bouzy 1993, p. 24

- 27.Chiffolleau 2024, p. 452.
  - 28.Guitton 2024, p. 130 ; 148.
  - 29.Bataille 1959, p. 301-302.
  - 30.Matei Cazacu, « La Barbe Bleue, histoire d'un conte », *Revue 303*, no 164 « De Gilles de Rais à Barbe Bleue », janvier 2021, p. 10 (ISBN 979-10-93572-49-9, ISSN 0762-3291).
  - 31.Chiffolleau 2024, p. 456-457.
  - 32.Chiffolleau 2008, p. 13.
  - 33.Bataille 1959, p. 160-161 ; 199-201.
  - 34.Bataille 1959, p. 161 ; 201.
  - 35.Bataille 1959, p. 161-164 ; 201-216.
  - 36.Bataille 1959, p. 164.
  - 37.Bataille 1959, p. 164 ; 216-221.
  - 38.Gauvard 2020, p. 32.
  - 39.Bataille 1959, p. 166.
  - 40.Bataille 1959, p. 167-168.
  - 41.Bataille 1959, p. 247-264.
  - 42.« Mémoires des héritiers de Gilles de Raiz pour prouver sa prodigalité », dans Morice 1744, colonne 1338.
  - 43.Bataille 1959, p. 247-248 ; 255-256.
  - 44.Jean-Patrice Boudet, « Deviner dans la lumière : note sur les conjurations pyromantiques dans un manuscrit anglais du XVe siècle », dans Sophie Cassagnes-Brouquet, Amaury Chauou et Daniel Pichot (dir.), *Religion et mentalités au Moyen Âge : mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2003, 611 p. (ISBN 2-86847-802-6, lire en ligne [archive]), p. 524-525.
  - 45.Jean-Patrice Boudet, « Jeux et enjeux de pouvoirs dans les rituels magiques de chasse au trésor au Moyen Âge », *Revue numismatique*, t. 168, 2012, p. 98-99 (lire en ligne [archive]).
  - 46.Bataille 1959, p. 247-255.
- Jacques Chiffolleau, « Jeanne devant ses juges : (entretien) », *L'Histoire*, no 210, mai 1997, p. 43.
- 1.*Dictionnaire Larousse*, [lire en ligne [archive]].
  - 2.Chiffolleau, « Gilles, la vérité, l'histoire », p. 9-21.
  - 3.Chiffolleau 2008, p. 11-14.
  - 4.Bataille 1959, p. 168-169.
  - 5.Bataille 1959, p. 168-169 ; 171 ; 245-246.
  - 6.Bataille 1959, p. 168-169 ; 171 ; 331-333.
  - 7.Bataille 1959, p. 169 ; 333.
  - 8.Cazacu 2005, p. 172-173.
  - 9.Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, tome II, p. 6, [lire en ligne [archive]].
  - 10.Enguerrand de Monstrelet, *La chronique d'Enguerrand de Monstrelet, en deux livres, avec pièces justificatives, 1400-1444*, édition établie par Louis Douët d'Arcq, tome 5, Paris, Chez Mme veuve

- Jules Renouard, 1861, p. 426 [archive].
11. Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, t. 2, Librairie classique Larousse, 1867, 1463 p. (lire en ligne [archive]), p. 214.
12. Bossard 1886, p. 340.
13. Gabory 1926, p. 202.
14. Paul de Berthou, « Clisson et ses monuments [archive] » [PDF], 1910 (supplément 1913) (consulté le 8 avril 2015), p. 4.
15. « Chronique du mois, juillet 1855 », *Revue des provinces de l'Ouest : Bretagne et Poitou : histoire, littérature, sciences et arts*, Nantes, Armand Guéraud & Cie, 1854, p. 856 (lire en ligne [archive]).
16. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de Loire-Inférieure*, tome 3e, Nantes, Armand Guéraud & Cie, 1863, p. 82-83 [archive].
17. Notices sur les rues de Nantes, 1906, p. 184 [archive]
18. Léon Maître, « Les saints guérisseurs et les pèlerinages en Armorique », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 8, no 40, 1922, p. 316 (lire en ligne [archive]).
19. Ange Guépin, *Histoire de Nantes*, Nantes, Prosper Sebire & C. Mellinet, 1839, p. 133 [archive] et planche no 12 : « Grotte de Gilles-de-Retz – et tour de Pirmil », p. 659 [archive].
20. Lagrange (abbé), « Variétés historiques : II. Notre-Dame Créé-Lait, à Nantes », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XXII, 2e semestre 1867 (11e année), p. 464-466 (lire en ligne [archive]).
21. Bouzy 1997, p. 42.
22. Bourdeaut 1924, p. 114.
23. Cazacu 2005, p. 175.
24. Hubert Guillotel, « Cartulaires bretons médiévaux », dans Olivier Guyotjeannin, Laurent Morelle et Michel Parisse (dir.), *Les cartulaires : actes de la Table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le GDR 121 du CNRS, Paris, 5-7 décembre 1991*, Paris, École des chartes : diffusion Honoré Champion, coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes » (no 39), 1993, 516 p. (ISBN 2-900791-07-3), p. 331.
25. Cazacu 2005, p. 136.
26. Chiffolleau 2024, p. 450.
27. Arthur Bourdeaut (abbé), « Dr Ludovico Hernandez. - *Le Procès inquisitorial de Gilles de Rais, maréchal de France, avec un Essai de réhabilitation*. Paris, Bibliothèque des Curieux, 1921, in-8° de 247 p. », *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1923, p. 20 (lire en ligne [archive]).
28. de Montfaucon 1731, planche LVIII, [lire en ligne [archive]].
29. de Montfaucon 1731, p. 277, [lire en ligne [archive]].
30. Gilles Le Bouvier (dit le héraut Berry), *Armorial de France, Angleterre, Écosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé vers 1450 par Gilles Le Bouvier dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France : texte complet, publié pour la première fois d'après le manuscrit original / précédé d'une notice sur la vie et les ouvrages de l'auteur... par M. Vallet de Viriville*, Paris, Bachelin-Deflorenne, 1866, XII-232 p. (présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]), p. 46 ; 49-50.
31. Gabory 1926, p. 145.
32. Heers 1994, p. 16.

- 33.Jost 1995, p. 170-171.
- 34.Meurger 2003, p. 48.
- 35.Bataille 1959, p. 232.
- 36.Michel Hérubel, *Gilles de Rais et le déclin du Moyen Âge*, Paris, Librairie académique Perrin, 1982, 384 p. (ISBN 2-262-00247-9), p. 43-44.
- 37.Michel Hérubel, *Gilles de Rais : ou la fin d'un monde*, Paris, Jean Picollec, 1993, 336 p. (ISBN 2-86477-120-9), p. 116.
- 38.Cazacu 2005, p. 340, note 34.
- 39.Bertrand d'Argentré, *Histoire de Bretagne*, Livre dixième, p. 897 [archive].
- 40.Michel Arrous, « Michel Meurger, *Gilles de Rais et la littérature* », *Studi Francesi*, no 153, 2007, p. 668 (lire en ligne [archive]).
- 41.Jules Michelet, *Histoire de France*, t. 5, Paris, Librairie classique et élémentaire de Louis Hachette, 1841 (lire en ligne [archive]), p. 210.
- 42.Meurger 2003, p. 125.
- 43.Michel Hérubel, *Gilles de Rais et le déclin du Moyen Âge*, Paris, Librairie académique Perrin, 1982, 384 p. (ISBN 2-262-00247-9), p. 111.
- 44.Meurger 2001, p. 37-42.
- 45.Stahuljak 2013, p. 110-112.
- 46.Lucien Coutant, « Le château de Machecoul et sceau du sauf-conduit de Gilles de Retz, dit Barbe-Bleue », *Revue archéologique*, Paris, A. Leleux « XIVe année, deuxième partie, octobre 1857 à mars 1858 », 1858, p. 731 (lire en ligne [archive]).
- 47.Amandine Malivin, « Fantastique ou pathologique : les discours médicaux à l'épreuve de la transgression nécrophile », *French Forum*, Lincoln (Nebraska), University of Nebraska Press, vol. 47, no 1, printemps 2022, p. 51 (ISSN 0098-9355, e-ISSN 1534-1836, DOI 10.1353/frf.2022.0003).
- 48.Amandine Malivin, « Le nécrophile, pervers insaisissable (France, XIXe siècle) », *Criminocorpus* « Sujets déviants, sujets pervers. Pathologie mentale, sexualité et expérience de l'autre », 2016 (DOI 10.4000/criminocorpus.3381, lire en ligne [archive]).
- 49.Julie Mazaleigue-Labaste, « Les limites de l'acceptable : petites et grandes « perversions » », *Criminocorpus* « Sujets déviants, sujets pervers. Pathologie mentale, sexualité et expérience de l'autre », 26 septembre 2016 (lire en ligne [archive]).
- Stahuljak 2018, p. 178.
- 1.Richard von Krafft-Ebing (trad. de l'allemand par Émile Laurent et Sigismond Csapo), *Étude médico-légale, "Psychopathia sexualis" avec recherches spéciales sur l'inversion sexuelle*, Paris, Georges Carré, 1895, VIII-595 p. (lire en ligne [archive]), p. 80-81.
- 2.Savy 2006, p. 85, n. 2.
- 3.Nicolas Brémaud, « Les crimes de Gilles de Rais : le sadisme dans la psychose », *L'en-je lacanien*, Toulouse, Éditions Érès, no 8 « Perversion et père-version », 2007, p. 69 (lire en ligne [archive]).
- 4.Georges Vigarello, *Histoire du viol, XVIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1998, 357 p. (ISBN 2-02-026266-5, présentation en ligne [archive]), p. 221.
- 5.Alexandre Lacassagne, *Vacher l'éventreur et les crimes sadiques*, Lyon / Paris, A. Storck et Cie / Masson et Cie, coll. « Bibliothèque de criminologie » (no XIX), 1899, IV-314 p. (lire en ligne

[archive]), p. 243.

6.(en) Albert Borowitz, *Blood and Ink : An International Guide to Fact-Based Crime Literature*, Kent (Ohio), The Kent State University Press, 2002, XVIII-524 p. (ISBN 0-87338-693-0, lire en ligne [archive]), p. 24.

7.(en) Peter Vronsky, *Sons of Cain : A History of Serial Killers from the Stone Age to the Present*, New York, Berkley, 2018, 432 p. (ISBN 978-0-42527-697-6), p. 276.

8.Chiffolleau 2024, p. 555 ; 558.

9.Chiffolleau 2024, p. 554.

10.Stahuljak 2018, p. 168, n. 118.

11.Alexis Épaulard, *Vampirisme, nécrophilie, nécrosadisme, nécrophagie*, Lyon, A. Storck, 1901, 102 p. (lire en ligne [archive]).

12.(en) Angus McLaren, *The Trials of Masculinity : Policing Sexual Boundaries, 1870–1930*, Chicago / Londres, University of Chicago Press, coll. « Chicago Series on Sexuality, History, and Society », 1997, VIII-307 p. (ISBN 0-226-50067-5, lire en ligne [archive]), p. 170-171.

13.Chiffolleau 2024, p. 437 ; 537-541.

14.Chiffolleau 2024, p. 440-441.

15.Stahuljak 2018, p. 192.

16.Chiffolleau 2024, p. 440 ; 547.

17.Georges Bataille, *Procès de Gilles de Rais*, p. 125-126.

18.Stahuljak 2018, p. 185-186.

19.Frédéric-Henri Bernelle, *La Psychose de Gilles de Rais, sire de Laval, maréchal de France, 1404-1440*, Paris, Jouve & Cie, 1910.

20.Robert Soueix, *Gilles de Raiz devant les médecins (essai médico-psychologique)*, Bordeaux, Imprimerie de l'Université, 1931, 65 p.

21.Mila Simeonova Strezova, *Gilles de Rais, étude médico-légale et psychiatrique*, Strasbourg, Éditions Argenteratum, 1934, 36 p.

22.Chiffolleau 2024, p. 546-548 ; 555-558.

23.(en) James Penney, « Confessions of a Medieval Sodomite », dans Molly Anne Rothenberg, Dennis Foster et Slavoj Žižek (dir.), *Perversion and the Social Relation*, Durham (Caroline du Nord), Duke University Press, coll. « Sic » (no IV), 2003, 226 p. (ISBN 0-8223-3097-0, DOI 10.1215/9780822384724-007), p. 35-67.

24.Marie-Laure Susini, *L'auteur du crime pervers*, Paris, Fayard, 2004, 299 p. (ISBN 2-213-62230-2).

25.Nicolas Brémaud, « Les crimes de Gilles de Rais. Le sadisme dans la psychose », *L'en-je lacanien*, Éditions Érès, no 8 « Perversion et père-version », 2007, p. 53-71 (ISSN 1761-2861, DOI 10.3917/enje.008.0053, lire en ligne [archive]).

26.Chiffolleau 2024, p. 511 ; 560.

27.Gabory 1926, p. 236.

28.« "Gilles de Rais", notes inédites », dans Cahiers Gilles de Rais, mai 1993, p. 23.

29.Chiffolleau 2008, p. 16.

30.Anne-Claude Ambroise-Rendu, *Histoire de la pédophilie, XIXe-XXIe siècle*, Paris, Fayard, 2014,

- 352 p. (ISBN 978-2-213-67232-8, présentation en ligne [archive]), p. 245-246, [présentation en ligne [archive]].
- 31.Véronique Champion-Vincent, « Élités maléfiques et « complot pédophile » : paniques morales autour des enfants », *Schweizerisches Archiv für Volkskunde (Archives suisses des traditions populaires)*, vol. 102, 2006, p. 61-62 (ISSN 0036-794X, lire en ligne [archive]).
- 32.Meurger 2003, p. 16, n. 4.
- 33.Bouzy 1993, p. 22, n. 23.
- 34.Sophie Brouquet, « Didier Lett, *Viols d'enfants au Moyen Âge. Genre et pédocriminalité à Bologne, XIVe – XVe siècle*. Paris, PUF, 2021, 376 p. », *Clio. Femmes, genre, histoire*, no 55, 2022 (DOI 10.4000/cli0.22140, lire en ligne [archive]).
- 35.Didier Lett, *Crimes, genre et châtements au Moyen Âge : hommes et femmes face à la justice (XIIe – XVe siècle)*, Malakoff, Armand Colin, coll. « U. Histoire », 2024, 564 p. (ISBN 978-2-200-63565-7), p. 231.
- 36.Cazacu 2005, p. 10 ; 181-202.
- 37.Hervé Boggio, « Sire de Rais, serial killer [archive] », sur *republicain-lorrain.fr*, 29 avril 2012 (consulté le 21 juin 2018).
- 38.Débat avec Jacques Chiffolleau autour de *Gilles de Rais*, livre de Matei Cazacu, dans le cadre du cycle « Les Mardis de l'École des chartes », 9 avril 2013, à 36 min 17 s.
- 39.Cazacu 2005, p. 202.
- 40.Chiffolleau 2008, p. 11-14 ; 16.
- 41.Chiffolleau 1993, p. 20.
- 42.Chiffolleau 2008, p. 12-13.
- 43.Débat avec Jacques Chiffolleau autour de *Gilles de Rais*, livre de Matei Cazacu, dans le cadre du cycle « Les Mardis de l'École des chartes », 9 avril 2013, à 50 min 35 s.
- 44.Chiffolleau 2024, p. 486-487, 498-501.
- 45.Jost 1995, p. 164.
- 46.Georges Bataille, *Procès de Gilles de Rais*, p. 91 ; 181-182.
- 47.Meurger 2003, p. 14.
- 48.Aurélien Dyjak, « Le Serial Killer : Débordement Médiatique et Conceptuel », *Sens-Dessous*, Éditions de l'Association Paroles, no 35 « Débordement (Tome 2) », 2025, p. 54-56 (ISSN 1951-0519, e-ISSN 2430-2880, lire en ligne [archive]).
- 49.Cazacu 2005, p. 241.
- 50.Petitjean 2016, p. 96-98.
- 51.Meurger 2003, p. 92, 131.
- 52.Cazacu 2005, p. 206.
- 53.Petitjean 2016, p. 83–87.
- 54.Petitjean 2016, p. 472.
- 55.(en) Maria Tatar, *Secrets beyond the Door : The Story of Bluebeard and His Wives*, Princeton (New Jersey), Princeton University Press, 2004, XII-247 p. (ISBN 0-691-12783-2), p. 16.
- 56.Cazacu 2005, p. 221.
- 57.Cazacu 2005, p. 248.

58. Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations et sur les principaux faits de l'histoire depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIII*, 1756 ; édition consultée : *Œuvres complètes de Voltaire*, t. 10, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1893, p. 462, [lire en ligne [\[archive\]](#)].
59. Débat entre Salomon Reinach et Noël Valois, « Séance du 13 janvier 1905 », in Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus des séances de l'année 1905. Bulletin de janvier-février*, Paris, Alphonse Picard et fils éditeurs, 1905, p. 11, [lire en ligne [\[archive\]](#)]. Repris en annexe dans Reinach 1912, p. 291.
60. Plaidoirie de Jean-Yves Gœau-Brissonnière dans Prouteau 1992, p. 250.
61. Savy 2006, p. 87-88.
62. *L'art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, des chroniques et autres anciens monuments, depuis la naissance de Notre-Seigneur...*, 3e édition, Paris, A. Jombert jeune, 1783-1787, 3 vol. , 2, 1784, p. 908 ; édition consultée : *ibid*, t. 13, Paris, Valade, 1818, p. 228 [archive].
63. « Séance du 13 janvier 1905 », in Académie des inscriptions et belles-lettres, *Comptes rendus des séances de l'année 1905. Bulletin de janvier-février*, Paris, Alphonse Picard et fils éditeurs, 1905, p. 11-14 [archive].
64. Savy 2006, p. 88–89.
65. Hervé Duchêne, « Notes complémentaires » dans Reinach 1996, p. 1210.
66. Valois 1912, p. 193–239.
67. Fernand Fleuret (alias Ludovico Hernandez) et Louis Perceau (alias Ludovico Hernandez), *Le Procès inquisitorial de Gilles de Rais (Barbe-Bleue), maréchal de France, avec un essai de réhabilitation*, Paris, Bibliothèque des curieux, 1921, 210 p. (présentation en ligne [\[archive\]](#), lire en ligne [\[archive\]](#)), [présentation en ligne [\[archive\]](#)], [présentation en ligne [\[archive\]](#)], [présentation en ligne [\[archive\]](#)].
68. Fernand Fleuret, *De Gilles de Rais à Guillaume Apollinaire*, Paris, Mercure de France, 1933, 302 p., « Gilles de Rais », p. 5-86.
69. Savy 2006, p. 89–90.
70. Chiffolleau 2024, p. 497.
71. Stahuljak 2013, p. 110.
72. Savy 2006, p. 85 ; 91.
73. Guyotjeannin 2006, p. 99.
74. Anne Lozac'h, « De Gilles de Rais à Abel Tiffauges : des destinées placées sous le signe de l'inversion », *Recherches sur l'imaginaire*, Angers, Université d'Angers, Centre de Recherches en Littérature et Linguistique de l'Anjou et des Bocages de l'Ouest, no XXVI « Les mythes de l'ogre et de l'androgyné », 1996, p. 93 (lire en ligne [\[archive\]](#)).
75. Yves-Marie Bercé, « Bataille et l'histoire des mentalités », dans Laurent Ferri et Christophe Gauthier (dir.), *L'Histoire-Bataille. L'écriture de l'histoire dans l'œuvre de Georges Bataille : actes de la journée d'études consacrée à Georges Bataille, Paris, École nationale des chartes, 7 décembre 2002*, Paris, École des chartes, coll. « Études et rencontres de l'École des chartes » (no 18), 2006, 150 p. (ISBN 2-900791-78-2, lire en ligne [\[archive\]](#)), p. 25-26.
76. Bouzy 1993, p. 17.
77. Prouteau 1992, p. 15-27.
78. Prouteau et Armange 2002, p. 99.
79. Maurice Garçon et Jean Vinchon, *Le Diable : étude historique, critique et médicale*,

- Paris, Gallimard, coll. « Les Documents bleus » (no 29), 1926, 255 p., p. 35-36.
- 80.Prouteau 1992, p. 27.
- 81.Prouteau et Armange 2002, p. 99-100.
- 82.Kerhervé 1992, p. 7.
- 83.Prouteau 1992, p. 191-193.
- 84.Prouteau et Armange 2002, p. 101.
- 85.Jost 1995, p. 161.
- 86.Jean-Pierre Bayard, *Plaidoyer pour Gilles de Rais, maréchal de France, 1404-1440*, Étréchy, Éditions du Soleil natal, 1992, 257 p. (ISBN 2-905270-50-0), p. 223.
- 87.Jacques Cordy, « Le procès en réhabilitation de Barbe bleue à Paris. Gilles de Rais : pas si démoniaque que ça », sur *lesoir.be*, 10 novembre 1992 (consulté le 25 octobre 2023).
- 88.(en) Marilyn August, « Historians Seek To Rehabilitate Medieval Mass Murderer », sur *apnewsarchive.com*, 10 novembre 1992 (consulté le 25 octobre 2023).
- 89.Bouzy 1993, p. 17-25.
- 90.Prouteau 1992, p. 121-124.
- 91.Jost 1995, p. 155-156.
- 92.Jost 1995, p. 151-161.
- 93.Christensen 2005-2006, p. 40-41.
- 94.Reinach 1912, p. 273-274.
- 95.Prouteau 1992, p. 191.
- 96.Jean-Marie Parent et Roger Facon, *Gilles de Rais et Jacques Cœur : la conspiration des innocents*, Paris, Robert Laffont, coll. « Les Énigmes de l'univers », 1984, 251 p. (ISBN 2-221-04300-6).
- 97.Roger Facon, *Moi, Gilles de Rais*, Caen, Institut francophone pour le développement des cultures régionales (I.F.D.C.R.), coll. « Les cahiers Ker-Ys », 1988, 235 p. (ISSN 0987-772X).
- 98.Béatrice de Andia (dir.), Guy Berger (dir.) et Hervé Robert (dir.), *Paris, lieux de pouvoir et de citoyenneté*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, coll. « Paris et son Patrimoine », 2006, 223 p. (ISBN 2-913246-59-1), p. 40.
- 99.Kerhervé 1992, p. 6-8.
- 100.Michel Balard, « Point de vue : Gilles de Rais, le romancier et les Médiévistes », *Historiens et Géographes*, Paris, Association des professeurs d'histoire et de géographie de l'enseignement public, no 339, février-mars 1993, p. 179 (ISSN 0046-757X).
- 101.*Bulletin de la Société d'études et de recherches historiques du pays de Retz*, no 8, Paimbœuf, Éditions du pays de Retz, 1993, p. 92.
- 102.(it) Munzi Ulderico, « Imputato Barbablu' : assolto a Parigi una giuria di intellettuali assolve il maresciallo che fini' sul rogo », sur *archivioistorico.corriere.it*, 10 novembre 1992 (consulté le 25 octobre 2023).
- 103.Fleury 1993, p. 5.
- 104.Cazacu 2005, p. 9.
- 105.Jost 1995, p. 152.
- 106.Prouteau et Armange 2002, p. 102.

- 107.Nicolas de La Casinière, « Gilles de Rais réhabilité au bénéfice du doute », *Libération*, 10 novembre 1992.
- 108.Heers 1994, p. 188.
- 109.Jost 1995, p. 160.
- 110.François Caviglioli, « Victime en 1440 du premier procès stalinien de l'histoire ? Justice pour Barbe-Bleue ! [archive] », sur *referentiel.nouvelobs.com*, 12-18 décembre 1991 (consulté le 25 octobre 2023), p. 88-89, [lire en ligne [archive]].
- 111.Heers 1994, p. 10.
- 112.Kerhervé 1992, p. 6-8, [lire en ligne].
- 113.Fiche de la BnF [archive].
- 114.Reliquet 1982.
- 115.Philippe Reliquet, « L'affaire Gilles de Rais [archive] », sur *lemonde.fr*, 5 septembre 1992 (consulté le 19 novembre 2020).
- 116.Prouteau 1992, p. 162.
- 117.Prouteau 1992, p. 32 ; 185 ; 225.
- 118.Jost 1995, p. 154.
- 119.Cazacu 2005, p. 183-184.
- 120.Prouteau et Armange 2002, p. 127-150 ; 204-205.
- 121.Gilbert Philippe, « L'écrivain Gilbert Prouteau s'est éteint à 95 ans – Vendée » [archive], *Ouest-France*, vendredi 03 août 2012.
- 122.Jean de Raigniac, « compte rendu du *Roman de la Vendée* de Gilbert Prouteau », *Lire en Vendée*, juin-décembre 2010, p. 5 (ISSN 2971-4494, lire en ligne [archive]).
- 123.Chiffolleau 2024, p. 446.
- 124.Bouzy 1993, p. 25.
- 125.Heers 1994, p. 155.
- 126.Ross 2012, p. 372.
- 127.Jacques Le Goff, "Les lundi de l'histoire", France Culture, « Gilles de Rais avec Jacques Berlioz & Matei Cazacu [archive] » (consulté le 1er janvier 2017).
- 128.Cazacu 2005, p. ?????.
- 129.Valérie Toureille, « “Barbe Bleue” : la face cachée de Gilles de Rais (Entrez dans l'histoire-Lorànt Deutsch) [archive] », sur *rtl.fr*, 1er septembre 2021 (consulté le 19 octobre 2021).
- 130.Chiffolleau 2024, p. 491-492.
- 131.Chiffolleau 2008, p. 14.
- 132.Chiffolleau 2008, p. 12.
- 133.Bataille 1959, p. 270.
- 134.Bataille 1959, p. 275.
- 135.Philippe Contamine, « Remarques critiques sur les étendards de Jeanne d'Arc », *Francia*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, nos 34/1, 2007, p. 199-200 (ISSN 0937-7735, DOI 10.11588/fr.2007.1.45032, lire en ligne [archive]).
- 136.Bataille 1959, p. 106-107.

- 137.Jost 1995, p. 178.
- 138.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 948.
- 139.Bouzy 2012, p. 33.
- 140.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 659.
- 141.Brice Rabot, *Jeanne d'Arc*, Paris, Ellipses, coll. « Biographies et mythes historiques », 2021, 287 p. (ISBN 978-2-340-04361-9), p. 5.
- 142.Chiffolleau 2024, p. 435.
- 143.Valérie Toureille, *Les compagnons de Jeanne d'Arc*, Paris, Tallandier, 2026, 315 p. (ISBN 979-10-210-5709-8), p. 77.
- 144.François Neveux, *Jeanne d'Arc au défi de l'histoire*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2025, 401 p. (ISBN 978-2-7373-9161-3), p. 80 ; 84.
- 145.Heers 1994, p. 70.
- 146.Cazacu 2005, p. 331-332, n. 57.
- 147.Boutin *et al.* 1988, p. 78-79.
- 148.Meurger 2003, p. 154, n. 6.
- 149.Gerd Krumeich, « Pour une étude comparée de l'iconographie de Jeanne d'Arc », dans Maurice Agulhon, Annette Becker et Évelyne Cohen (dir.), *La République en représentations : autour de l'œuvre de Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire de la France aux XIXe et XXe siècles » (no 64), 2006, 431 p. (ISBN 2-85944-546-3, présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]), p. 256.
- 150.Martin 1855, p. 212-213, [lire en ligne [archive]].
- 151.Nicolaas van der Toorn, *Le Jeu de l'ambiguïté et du mot : ambiguïté intentionnelle et Jeu de mots chez Apollinaire, Prévert, Tournier et Beckett*, Amsterdam, Brill / Rodopi, coll. « Faux titre » (no 435), 2019, 210 p. (ISBN 978-90-04-41416-7, DOI 10.1163/9789004414167\_006, lire en ligne [archive]), chap. 5 (« Réécriture et « Bricolage » : Gilles & Jeanne de Michel Tournier»), p. 130-131.
- 152.Bossard 1886, p. 36-37.
- 153.« Chronique », *Bulletin mensuel de la Faculté des lettres de Poitiers*, no 1, janvier 1886, p. 7-8 (lire en ligne [archive]).
- 154.Meurger 2003, p. 164.
- 155.Bataille 1959, p. 106.
- 156.Bataille 1959, p. 33-36.
- 157.Peyronnet 1984, p. 134.
- 158.Cazacu 2005, p. 90-91 ; 184.
- 159.Bataille 1959, p. 105.
- 160.Fudgé 2016, p. 53.
- 161.Quicherat 1847, p. 87.
- 162.Quicherat 1847, p. 197-199.
- 163.(en) Françoise Meltzer, *For Fear of the Fire : Joan of Arc and the Limits of Subjectivity*, Chicago, University of Chicago Press, 2001, X-248 p. (ISBN 0-226-51981-3, lire en ligne [archive]), p. 131, n. 18.

164.Cazacu 2005, p. 102-104.

165.René Planchenault, « La délivrance du Mans (janvier-mars 1448) », *Revue historique et archéologique du Maine*, Le Mans, Société historique et archéologique du Maine / imprimerie Monnoyer, t. LXXIX, 1923, p. 185-202 (lire en ligne [archive]).

166.Quicherat 1849, p. 332-334, document X, extrait d'une lettre de rémission datée du mois de juin 1441, Trésor des Chartes.

167.Albert Lecoy de La Marche, « Une fausse Jeanne d'Arc », *Revue des questions historiques*, Paris, Librairie de Victor Palmé, t. 10, 1871, p. 571-572 (lire en ligne [archive]).

168.Dirk Arend Berents, « The Resurrection of Joan of Arc », dans Dirk Arend Berents et Jan van Herwaarden (dir.), *Joan of Arc : Reality and Myth*, Hilversum, Verloren, coll. « Publicaties van de Faculteit der historische en kunstwetenschappen » (no 12), 1994, 127 p. (ISBN 90-6550-412-5, lire en ligne [archive]), p. 90-92.

169.Cazacu 2005, p. 146.

170.Contamine, Bouzy et Hélyary 2012, p. 318.

171.Vicki L. Hamblin, « Jehanne, personnage iconique dans le *Mystère du siège d'Orléans* », dans Jean-Patrice Boudet et Xavier Hélyary (dir.), *Jeanne d'Arc : histoire et mythes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014, 292 p. (ISBN 978-2-7535-3389-9), p. 143-153.

172.Cazacu 2005, p. 329, n. 27.

173.Jacques Chiffolleau, « Les Mardis de l'École des chartes », 9 avril 2013, à 22 min 26 s.

174.[lire en ligne].


175.Michel Rouse, « Le Mystère d'Orléans », dans *Cahiers Gilles de Rais*, mai 1993, p. 27-31.

## Sources primaires

### Sources manuscrites

*Procès de Gilles de Retz* (actes numérisés, cotes E 189-1 à E 189-3), Trésor des chartes, Procédures civiles et criminelles, site des Archives départementales de la Loire-Atlantique, [lire en ligne [archive]].

### Sources imprimées

Georges Bataille ( éd.) (trad. du latin par Pierre Klossowski), *Procès de Gilles de Rais. Documents précédés d'une introduction de Georges Bataille*, Paris, Club français du livre, 1959, II-366 p. 

Réédition : Georges Bataille ( éd.) (trad. du latin par Pierre Klossowski), *Procès de Gilles de Rais. Documents précédés d'une introduction de Georges Bataille*, Paris, Jean-Jacques Pauvert, 1965, 389 p.

Réédition : Georges Bataille ( éd.) (trad. du latin par Pierre Klossowski), *Procès de Gilles de Rais. Documents précédés d'une introduction de Georges Bataille*, Paris, 10/18, coll. « Bibliothèques 10/18 », 1997, 411 p., poche (ISBN 2-264-02563-8).

•Arthur Bertrand de Broussillon ( éd.) (ill. Paul de Farcy), *La maison de Craon (1050-1480) : étude historique, accompagnée du cartulaire de Craon*, t. II : 1315-1480, Paris, Alphonse Picard et fils, 1893, 402 p. (présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]).

•Arthur Bertrand de Broussillon ( éd.) (ill. Paul de Farcy), *La maison de Laval, 1020-1605. Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitry*, t. II : Les Montmorency-Laval, 1264-1412, Paris, Alphonse Picard et fils, 1898 (lire en ligne [archive]).

•Arthur Bertrand de Broussillon ( éd.) (ill. Paul de Farcy), *La maison de Laval, 1020-1605. Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitry*, t. III : Les Montfort-Laval, 1412-1501,

Paris, Alphonse Picard et fils, 1900 (lire en ligne [archive]).

•René Blanchard (extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*), *Observations sur quelques dates du cartulaire des sires de Rays*, Nantes, Imprimerie Vincent Forest et Émile Grimaud, 1877, 36 p., In-8° (lire en ligne [archive]).

•René Blanchard ( éd.), *Cartulaire des sires de Rays... 1160-1449*, t. I, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, coll. « Archives historiques du Poitou », 1898, CXCI-320 p. (lire en ligne [archive]).

•René Blanchard ( éd.), *Cartulaire des sires de Rays... 1160-1449*, t. II, Poitiers, Société française d'imprimerie et de librairie, coll. « Archives historiques du Poitou », 1899, VI-593 p. (lire en ligne [archive]).

•Rémi Boucher de Molandon ( éd.), « La délivrance d'Orléans et l'institution de la fête du 8 mai : Chronique anonyme du XVe siècle récemment retrouvée au Vatican et à Saint-Pétersbourg », *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Paris / Orléans, Société bibliographique / Herluison, t. 18, 1884, p. 241-345 (lire en ligne [archive]).

•Jean de Bueil, *Le Jouvencel : suivi du commentaire de Guillaume Tringant, introduction biographique et littéraire par Camille Favre, texte établi et annoté par Léon Lecestre*, t. Ier, Paris, Librairie Renouard, 1887 (lire en ligne [archive]).

•Jean de Bueil, *Le Jouvencel : suivi du commentaire de Guillaume Tringant, introduction biographique et littéraire par Camille Favre, texte établi et annoté par Léon Lecestre*, t. II, Paris, Librairie Renouard, 1889 (lire en ligne [archive]).

•Jean Chartier, *Chronique de Charles VII, roi de France : nouvelle édition, revue sur les manuscrits, suivie de divers fragments inédits, publiée avec notes, notices et éclaircissements par Vallet de Viriville*, t. I, Paris, Pierre Jannet, 1858, 271 p. (lire en ligne [archive]).

•Jean Chartier, *Chronique de Charles VII, roi de France : nouvelle édition, revue sur les manuscrits, suivie de divers fragments inédits, publiée avec notes, notices et éclaircissements par Vallet de Viriville*, t. II, Paris, Pierre Jannet, 1858, IV-346 p. (lire en ligne [archive]).

•Gérard Gros ( éd.), *Mystère du siège d'Orléans*, Paris, Librairie générale française (LGF), coll. « Le Livre de poche / Lettres gothiques », 2002, 1049 p. (ISBN 2-253-06675-3).

•Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458) : édition établie par Achille Le Vavasseur*, Paris, Librairie Renouard, 1890, 313 p. (lire en ligne [archive]).

•Paul Guérin ( éd.) et Léonce Celier ( éd.), *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France*, t. VIII, Poitiers, Société des archives historiques du Poitou, Typographie Oudin et Cie, 1898 (présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]).

•François Guessard ( éd.) et Eugène de Certain ( éd.), *Le mystère du siège d'Orléans : publié pour la première fois d'après le manuscrit unique conservé à la Bibliothèque du Vatican*, Paris, Imprimerie impériale, coll. « Collection de documents inédits sur l'histoire de France / 1, Histoire politique », 1862, LXVI-809 p. (présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]).

•Vicki L. Hamblin ( éd.), *Le mystère du siège d'Orléans*, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français » (no 546), 2002, 818 p. (ISBN 2-600-00634-6, présentation en ligne [archive]).

•André Joubert, « Le testament de Jean de Craon, seigneur de La Suze et de Chantocé (avant 1432) », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. 27, 1890, p. 340-346 (lire en ligne [archive]).

•Louis de La Trémoille ( éd.), *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. Ier : *Guy VI et Georges (1343-1446)*, Nantes, Émile Grimaud éditeur-imprimeur, 1890 (lire en ligne [archive]).

- Ambroise Ledru (abbé), « Gilles de Rais dit Barbe-Bleue, maréchal de France. Sa jeunesse, 1404-1424 », *L'union historique et littéraire du Maine*, Le Mans, Imprimerie librairie Leguicheux, t. Ier, 1893, p. 270-284 (lire en ligne [archive]).
- Paul Marchegay ( éd.), « Lettres patentes de Charles VII concernant Gilles de Rays », *Revue des provinces de l'Ouest (Bretagne et Poitou) : histoire, littérature, sciences et arts*, Nantes, Armand Guéraud, 1856 (4e année), p. 180-187 (lire en ligne [archive]).
- Paul Marchegay ( éd.), *Cartulaire des sires de Rays, notice, tables analytique et alphabétique, choix de documents, liste des sires de Rays*, Paris, J. Techener, 1857, 96 p., in-8 (lire en ligne [archive]).
- Paul Marchegay ( éd.), « Documents relatifs à Prigent de Coëtivy, seigneur de Taillebourg et amiral de France, tirés du chartrier de Thouars », *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, Paris / Saintes, Honoré Champion / Mme Z. Mortreuil, t. VI, 1879, p. 23-88 (lire en ligne [archive]).
- Bernard de Montfaucon (Dom), *Les monumens de la monarchie françoise, qui comprennent l'histoire de France, avec les figures de chaque règne que l'injure des tems a épargnées*, t. III : *La suite des rois depuis Charles V jusqu'à Louis XI inclusivement*, Paris, Julien-Michel Gandouin et Pierre-François Giffart, 1731 (lire en ligne [archive]).
- Hyacinthe Morice (Dom), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne, tirés des archives de cette province, de celles de France et d'Angleterre, des Recueils de plusieurs sçavans Antiquaires*, t. II, Paris, Charles Osmont, 1744 (lire en ligne [archive]).
- Jules Quicherat ( éd.), *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle : publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir et accompagnés de notes et d'éclaircissements*, t. 4 : *Témoignages des chroniqueurs et historiens du XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Jules Renouard et Cie, 1847, 540 p. (lire en ligne [archive]).
- Jules Quicherat ( éd.), *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle : publiés pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, suivis de tous les documents historiques qu'on a pu réunir et accompagnés de notes et d'éclaircissements*, t. 5 : *Témoignages des poètes du XV<sup>e</sup> siècle. Lettres, actes et autres pièces détachées. Témoignages extraits des livres de comptes. Documents relatifs à l'Institution et aux premières célébrations de la fête du 8 mai, jour anniversaire de la délivrance d'Orléans. Documents sur la fausse Jeanne d'Arc qui parut de 1436 à 1440. Supplément aux pièces et extraits concernant la Pucelle. Itinéraire de la Pucelle. Notice littéraire du procès du condamnation. Notice des pièces de la réhabilitation. Table analytique*, Paris, Jules Renouard et Cie, 1849, 575 p. (lire en ligne [archive]).

## Bibliographie

### Ouvrages et articles consacrés à Gilles de Rais

- Yves Airiau, « Le décor para-héraldique des sceaux de Gilles de Rays », *Centre Généalogique de Loire-Atlantique*, no 155, 3e trimestre 2013, p. 48-60 (lire en ligne [archive]).
- Georges Bataille et J. Le Maire, « Le souvenir de Gilles de Rais à Orléans », *Bulletin trimestriel de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, Orléans, Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. I, no 2, second trimestre 1959, p. 72-75 (lire en ligne [archive]).
- Georges Bataille, « Les remords et l'exhibitionnisme de Gilles de Rais », *Les Lettres nouvelles*, no 25, 1959 (7e année), p. 2-14.
- Georges Bataille, « La tragédie de Gilles de Rais », dans Georges Bataille ( éd.), *Procès de Gilles de Rais. Documents précédés d'une introduction de Georges Bataille*, Paris, Le Club français du livre, 1959, II-366 p., p. 5-93.

Première partie de l'introduction à l'édition des documents des procès.

•Georges Bataille, « Analyse des données historiques », dans Georges Bataille et Pierre Klossowski (éd.), *Procès de Gilles de Rais. Documents précédés d'une introduction de Georges Bataille*, Paris, Le Club français du livre, 1959, II-366 p., p. 95-185.

Seconde partie de l'introduction à l'édition des documents des procès.

•Claudine Billot, « Les dépositions des mères dans le procès de Gilles de Rais », *Mémoires de la Société pour l'Histoire du Droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, no 45, 1988, p. 53-57 (ISSN 0373-6040, lire en ligne [archive]).


•Eugène Bossard (abbé), *Gilles de Rais, maréchal de France, dit « Barbe-Bleue », 1404-1440 : d'après des documents inédits*, Paris, Honoré Champion, 1885, VIII-414 p. (lire en ligne [archive]), présentation en ligne [archive]], [présentation en ligne [archive]], [présentation en ligne [archive]], [présentation en ligne [archive]].

•Eugène Bossard (abbé), *Gilles de Rais, maréchal de France, dit « Barbe-Bleue », 1404-1440 : d'après des documents inédits*, Paris, Honoré Champion, 1886, 2e éd. (1re éd. 1885), XIX-426-CLXVIII (lire en ligne [archive]), [présentation en ligne [archive]].

Réédition augmentée d'une édition critique des actes en latin du procès, établie par le chartiste René de Maulde-La Clavière.

•Eugène Bossard (abbé) (postface « Eugène et Gilles », François Angelier), *Gilles de Rais, maréchal de France, dit « Barbe-Bleue », 1404-1440 : d'après des documents inédits*, Grenoble, Éditions Jérôme Millon, 1992 et 1997, 336 p. (ISBN 978-2-905614-72-8 et 2-905614-72-2, lire en ligne [archive]).

Rééditions amputées des « pièces justificatives » établies par le chartiste René de Maulde.

•Arthur Bourdeaut (abbé), « Chantocé, Gilles de Rays et les ducs de Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, t. V, Première partie, 1924, p. 41-150 (lire en ligne [archive]). 

•Pierre Boutin, Pierre Chalumeau, François Macé et Georges Peyronnet, *Gilles de Rais*, Nantes, Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et Centre régional de documentation pédagogique (CRDP) de l'Académie de Nantes, 1988, 158 p. (ISBN 2-86628-074-1).

•Olivier Bouzy, « La réhabilitation de Gilles de Rais, canular ou trucage ? », *Connaissance de Jeanne d'Arc*, Chinon, no 22, janvier 1993, p. 17-25 (ISSN 1151-1400, e-ISSN 2420-2037, lire en ligne [archive]).

•Olivier Bouzy, « Le Procès de Gilles de Rais. Preuve juridique et *exemplum* », *Connaissance de Jeanne d'Arc*, Chinon, no 26, janvier 1997, p. 40-45 (ISSN 1151-1400, e-ISSN 2420-2037, lire en ligne [archive]).

•Olivier Bouzy, « Gilles de Rais », *Jeanne d'Arc et la guerre de Cent Ans*, Saint-Cloud, SoTeCa, no 1, mai-juillet 2012, p. 32-37 (ISSN 2260-4553).

•Matei Cazacu, *Gilles de Rais*, Paris, Tallandier, 2005, 384 p. (ISBN 2-84734-227-3, présentation en ligne [archive]).

Réédition : Matei Cazacu, *Gilles de Rais*, Paris, Tallandier, coll. « Texto », 2012, 387 p., poche (ISBN 978-2-84734-896-5).

•Jacques Chiffolleau, « Gilles, la vérité, l'histoire : un médiéviste et le procès du sire de Rais », *Cahiers Gilles de Rais*, Nantes, Éditions Joca Seria, vol. 3, mai 1993, p. 9-21 (ISBN 2-908929-15-5).

- Jacques Chiffolleau, « Gilles de Rais, un serial killer pédophile ? Note sur les lectures d'un procès célèbre depuis 1440 et sur son actualité supposée », *Actes du colloque sur la pédophilie organisé par le tribunal de grande instance de Créteil (décembre 1997)*, Paris, 1998.
- Jacques Chiffolleau, « Gilles de Rais, ogre ou serial killer ? », *L'Histoire*, no 335, octobre 2008, p. 8-16 (ISSN 0182-2411, lire en ligne [archive]). □
- Repr. : Jacques Chiffolleau, « Gilles de Rais, ogre ou serial killer ? », dans Anne-Claude Ambroise-Rendu (éd.), *Une histoire du crime en France : du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Nouveau Monde Éditions, coll. « L'Histoire », 2023, 376 p. (ISBN 978-2-38094-470-9), p. 31-48.
- Jacques Chiffolleau, « Préface », dans Eugène Bossard, *Gilles de Rais*, Paris, Nouveau Monde Éditions, coll. « Chronos », 2018, 493 p. (ISBN 978-2-36942-611-0), p. 7-16. □
- Jacques Chiffolleau, « Traces, reliques », *Revue 303*, no 164 « De Gilles de Rais à Barbe Bleue », janvier 2021, p. 14-19 (ISBN 979-10-93572-49-9, ISSN 0762-3291).
- Jacques Chiffolleau, « Plasticité du monstre », *Revue 303*, no 164 « De Gilles de Rais à Barbe Bleue », janvier 2021, p. 26-31 (ISBN 979-10-93572-49-9, ISSN 0762-3291).
- Jacques Chiffolleau, « La rumeur de Nantes. L'interminable histoire des crimes de Gilles de Rais », *Micrologus. Nature, Sciences and Medieval Societies*, Florence, SISMEL - Edizioni del Galluzzo, no XXXII « « Dicitur ». Hearsay in Science, Memory and Poetry », 2024, p. 435-565 (ISBN 978-88-9290-263-3, ISSN 1123-2560, présentation en ligne [archive]). □
- (en) Peter Christensen, « Really Queer or Just Criminally Insane ? Novelists Confronts Gilles de Rais », *The Year's Work in Medievalism*, Eugene (Oregon), Wipf and Stock Publishers, vol. 20-21, 2005-2006, p. 34-53 (ISBN 1-55635-530-0). □
- Collectif, *Cahiers Gilles de Rais*, vol. 1, Nantes, Éditions Joca Seria, juin 1992, 58 p. (ISBN 2-908929-05-8). □
- Collectif, *Cahiers Gilles de Rais*, vol. 2, Nantes, Éditions Joca Seria, décembre 1992, 58 p. (ISBN 2-908929-12-0). □
- Collectif, *Cahiers Gilles de Rais*, vol. 3, Nantes, Éditions Joca Seria, mai 1993, 58 p. (ISBN 2-908929-15-5). □
- Collectif, *Cahiers Gilles de Rais*, vol. 4, Nantes, Éditions Joca Seria, novembre 1993, 58 p. (ISBN 2-908929-19-8). □
- Michel Fleury, « Gilles de Rais ou les malheurs de l'Histoire », *Bulletin de la Société d'études et de recherches historiques du pays de Retz*, Paimbœuf, Éditions du pays de Retz, no 13, 1993, p. 4-7 (ISSN 0294-3484). □
- Peter Frei, « La modernité en procès : le Gilles de Rais de Georges Bataille », *Fabula. Zeitschrift für Erzählforschung / Journal of Folktale Studies / Revue d'études sur le conte populaire*, De Gruyter, vol. 54, nos 1-2, juin 2013, p. 17-29 (ISSN 1613-0464 et 0014-6242, DOI 10.1515/fabula-2013-0003).
- (en) Thomas A. Fudgé, *Medieval Religion and its Anxieties : History and Mystery in the Other Middle Ages*, New York, Palgrave Macmillan, coll. « The New Middle Ages », 2016, XVII-300 p. (ISBN 978-1-137-57077-2, DOI 10.1057/978-1-137-56610-2\_3), chap. 3 (« Piety, Perversion, and Serial Killing : The Strange Case of Gilles de Rais »), p. 51-87. □
- Émile Gabory, « La psychologie de Gilles de Rais », *Revue du Bas-Poitou*, Fontenay-le-Comte, imprimerie Henri Lussaud, no 3e livraison, 1925, p. 153-168 (lire en ligne [archive]).
- Émile Gabory, *La Vie et la mort de Gilles de Raiz (dit, à tort, « Barbe bleue »)*, Paris, Librairie académique Perrin et Cie, coll. « Énigmes et drames judiciaires d'autrefois », 1926,

244 p. (présentation en ligne [archive]), [présentation en ligne [archive]]. □

• Claude Gauvard, « Gilles de Rais en procès », dans Jean-Marc Berlière (dir.), *Les grandes affaires criminelles du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Perrin, 2020, 368 p. (ISBN 978-2-262-08102-7), p. 17-35. □

• Alain Gérard, « L'énigme Gilles de Rais », *Revue 303*, no 35, 1992, p. 52-59 (ISSN 0762-3291). □

• Gérard Gros, « Le Seigneur de Rais et Jeanne : étude sur une relation, d'après le *Mistère du siège d'Orléans* », dans Jean Maurice et Daniel Couty (dir.), *Images de Jeanne d'Arc : Actes du colloque de Rouen, 25, 26, 27 mai 1999*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Études médiévales » (no 1), 2000, VIII-281 p. (ISBN 2-13-049952-X), p. 117-126. □

• Armand Guéraud, *Notice sur Gilles de Rais*, Rennes, Imprimerie de A. Marteville et Oberthur, 1855, 74 p.

Réédition révisée dans : Prosper Levot (dir.), *Biographie bretonne, recueil des notices sur tous les bretons qui se sont fait un nom*, t. 2, Vannes / Paris, Cauderan / Dumoulin, 1857 (lire en ligne [archive]), p. 677-691.

• Laurent Guitton, « Les disparitions d'enfants au temps de Gilles de Rais (années 1430) », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, Nantes, Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique, t. 159, 2024, p. 127-154 (ISSN 1283-8454, lire en ligne [archive]).

• Olivier Guyotjeannin, « Entre histoire et document : les annales de la vie criminelle de Gilles de Rais », dans Laurent Ferri et Christophe Gauthier (dir.), *L'Histoire-Bataille. L'écriture de l'histoire dans l'œuvre de Georges Bataille : actes de la journée d'études consacrée à Georges Bataille*, Paris, École nationale des chartes, 7 décembre 2002, Paris, École des chartes, coll. « Études et rencontres de l'École des chartes » (no 18), 2006, 150 p. (ISBN 2-900791-78-2, lire en ligne [archive]), p. 99-106.

• Jules Hébert, « Une cause célèbre au XVe siècle : Gilles de Rays », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, Brest, imprimerie A. Dumont, 2e, t. XVIII, 1892-1893, p. 183-303 (lire en ligne [archive]). □

• Jacques Heers, *Gilles de Rais*, Paris, Perrin, coll. « Vérités et légendes », 1994, 249 p. (ISBN 2-262-01066-8, présentation en ligne [archive]). □

Réédition : Jacques Heers, *Gilles de Rais*, Paris, Perrin, coll. « Tempus » (no 93), 2005, 249 p., poche (ISBN 2-262-02326-3).

• (en) Arthur Charles Howland, « Criminal Procedure in the Church Courts of the Fifteenth Century As Illustrated by the Trial of Gilles de Rais », *Papers of the American Society of Church History*, 2e série, vol. 5, mars 1917, p. 23-45 (DOI 10.1017/S1079902800114032).

• Alain Jost, *Gilles de Rais*, Alleur / Paris, Marabout, coll. « Histoire et mystères », 1995, 260 p. (ISBN 2-501-02230-0). □

• Jean Kerhervé, « L'histoire ou le roman ? », *Le Peuple breton*, no 347, novembre 1992, p. 6-8. □

Repr. : Jean Kerhervé, « Gilles de Rais, de Gilbert Prouteau, ou le « Naufrage de L'Histoire » », *Bulletin de l'Association bretonne*, no 120, 1992.

• Louis François La Bessière, « Chalonnnes-sur-Loire : un mariage de grands seigneurs en 1422 », *Revue de l'Anjou*, Angers, Germain et G. Grassin, novembre-décembre 1899, p. 335-351 (lire en ligne [archive]). □

• Jules de La Martinière, « Gilles de Rays en face de Jeanne d'Arc : lettres patentes accordant un orle

de France en supplément d'armoiries au maréchal de Rays, Sully-sur-Loire, septembre 1429 », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXI, no 228, 1929, p. 200-206 (lire en ligne [archive]). □

• Arlette Laret-Kayser, « Gilles de Rais ou le syndrome du mal absolu », dans Hervé Hasquin (dir.), *Magie, sorcellerie, parapsychologie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, coll. « Laïcité / Recherches » (no 5), 1984, 237 p. (ISBN 2-8004-0843-X), p. 27-38.

• Jean-Pierre Le Bouler, « Georges Bataille, le Moyen Âge et la chevalerie : de la thèse d'École des chartes (1922) au *Procès de Gilles de Rais* (1959) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris / Genève, Librairie Droz, t. 164, juillet-décembre 2006, p. 539-560 (lire en ligne [archive]).

• Élodie Martin, « Gilles de Rais, client de Jean de Recouin, notaire orléanais, 1433-1438 », *Bulletin de l'association des amis du Centre Jeanne d'Arc*, no 21, 1997, p. 14-38. □

• Lucien Merlet, « Catherine de Thouars, femme de Gilles de Retz (1404-1462) », *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, t. V, janvier 1891, p. 93-111 (lire en ligne [archive]). □

• Michel Meurger, « L'Imaginaire de Gilles de Rais : la bête, l'esthète et Barbe-Bleue », *Le Visage Vert*, Paris, Joëlle Losfeld, no 10, avril 2001, p. 20-55 (ISBN 2-84412-085-7, présentation en ligne [archive] sur le site *NooSFere*). □

• Michel Meurger, *Gilles de Rais et la littérature*, Rennes, Éditions Terre de Brume, coll. « Terres fantastiques », 2003, 237 p. (ISBN 2-84362-149-6, présentation en ligne [archive]). □

• Michel Meurger, « Rais, Gilles de », dans François Angelier et Stéphane Bou (dir.), *Dictionnaire des assassins et des meurtriers*, Paris, Calmann-Lévy, 2012, 607 p. (ISBN 978-2-7021-4306-3, présentation en ligne [archive]), p. 487-493.

• (en) Val Morgan, *The Legend of Gilles de Rais (1404-1440) in the Writings of Huysmans, Bataille, Planchon, and Tournier*, Lewiston (New York), Edwin Mellen Press, coll. « Studies in French Civilization » (no 29), 2003, XVI-274 p. (ISBN 0-7734-6619-3, présentation en ligne [archive]).

• (en) Elena Odio, « Gilles de Rais : Hero, Spendthrift, and Psychopathic Child Murderer of the Later Hundred Years War », dans L.J. Andrew Villalon et Donald J. Kagay (dir.), *The Hundred Years War (Part III) : Further Considerations*, Leyde / Boston, Brill, coll. « History of Warfare » (no 85), 2013, XXII-563 p. (ISBN 978-90-04-24564-8), p. 145-184.

• (en) Ben Parsons, « Sympathy for the Devil : Gilles de Rais and His Modern Apologists », *Fifteenth-Century Studies / edited by Barbara I. Gusick and Matthew Z. Heintzelman*, Rochester, New York / Woodbridge, Suffolk, Camden House / Boydell & Brewer, vol. 37, 2012, p. 113-137 (ISBN 978-1-57113-526-1, DOI 10.1515/9781571138224-006).

• Vincent Petitjean, « De chair et de saint : Huysmans et Gilles de Rais », dans François Jacob et Pierre Nobel (dir.), *Entre dieu et diable : littérature et spiritualité*, Paris, L'Harmattan, coll. « Religion et sciences humaines », 2003, 250 p. (ISBN 2-7475-5248-9), p. 227-248.

• Vincent Petitjean, *Vies de Gilles de Rais*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Perspectives comparatistes » (no 35), 2016, 562 p. (ISBN 978-2-8124-4759-4, DOI 10.15122/isbn.978-2-8124-4761-7, présentation en ligne [archive]), [présentation en ligne [archive]]. □

• Vincent Petitjean, « La naissance d'un personnage », *Revue 303*, no 164 « De Gilles de Rais à Barbe Bleue », janvier 2021, p. 40-45 (ISBN 979-10-93572-49-9, ISSN 0762-3291).

• Philippe Reliquet, *Le Moyen Âge : Gilles de Rais. Maréchal, monstre et martyr*, Paris, Belfond, 1982, 288 p. (ISBN 2-7144-1463-X). □

• (en) Lia B. Ross, « Deviancy in the Late Middle Ages : The Crimes and Punishment of Gilles de Rais », dans Albrecht Classen et Connie Scarborough (dir.), *Crime and Punishment in the Middle*

*Ages and Early Modern Age : Mental-Historical Investigations of Basic Human Problems and Social Responses*, Walter de Gruyter, coll. « Fundamentals of Medieval and Early Modern Culture » (no 11), 2012, VIII-602 p. (ISBN 978-3-11-029451-4), p. 359-401.

•Pierre Savy, « Le Procès dans l'histoire, l'histoire dans le Procès », dans Laurent Ferri et Christophe Gauthier (dir.), *L'Histoire-Bataille. L'écriture de l'histoire dans l'œuvre de Georges Bataille : actes de la journée d'études consacrée à Georges Bataille, Paris, École nationale des chartes, 7 décembre 2002*, Paris, École des chartes, coll. « Études et rencontres de l'École des chartes » (no 18), 2006, 150 p. (ISBN 2-900791-78-2, lire en ligne [archive]), p. 85-98. □

•Zrinka Stahuljak, « « Archéologie pathologique » : Le Moyen Âge et l'histoire de la médecine », dans Élodie Burle-Errecade et Valérie Naudet (dir.), *Fantasmagories du Moyen Âge. Entre médiéval et moyen-âgeux : [actes du colloque international, 7-9 juin 2007, Université de Provence]*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, coll. « Sénéfiance » (no 56), 2010, 280 p. (ISBN 978-2-85399-733-1, lire en ligne [archive]), p. 209-216.

•(en) Zrinka Stahuljak, *Pornographic Archaeology : Medicine, Medievalism, and the Invention of the French Nation*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2013, VIII-338 p. (ISBN 978-0-8122-4447-2), chap. 4 (« Gilles and Joan, Criminal and Genius : Medical Fictions and the Regeneration of the French Race »), p. 99-127. □

Traduction française : Zrinka Stahuljak (trad. de l'anglais par Laurent Bury), *L'archéologie pornographique : médecine, Moyen Âge et histoire de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, 392 p. (ISBN 978-2-7535-7454-0, présentation en ligne [archive]), chap. 4 (« Gilles et Jeanne, le criminel et le génie : fictions médicales et régénération de la race française »), p. 171-217. □

•Maurice Termeau, « Gilles de Raiz, dit à tort Barbebleue et la Maison de Sillé (1404-1440) », *La Province du Maine*, Le Mans, 2e série, t. XXIV, juillet-décembre 1944, p. 138-157.

•Maurice Termeau, « Gilles de Raiz, dit à tort Barbebleue et la Maison de Sillé (1404-1440) », *La Province du Maine*, Le Mans, 2e série, t. XXV, 1945, p. 36-48, 73-87.

Tirage à part des deux articles : Maurice Termeau, *Gilles de Raiz dit à tort Barbebleue et la Maison de Sillé (1404-1440)*, Laval, Imprimerie-librairie Goupil, 1945, 77 p. □

•Noël Valois, « Le procès de Gilles de Rais », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, Paris, Librairie Renouard, t. LIX, 1912, p. 193-239 (présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]). □

•(it) Maria Letizia Verola, « Gilles de Rais e l'alchimia : la fortuna di un tema sanguinario nelle fantasie di un apprendista stregone », dans Stefano Bruni, Teresa Caruso et Morella Massa (dir.), *Archaeologica pisana : scritti per Orlanda Pancrazzi*, Pise, Giardini Editori e Stampatori in Pisa, coll. « Terra Italia » (no 7), 2004, XXIII-421 p. (ISBN 884270301X et 8842706396, OCLC 57143649, lire en ligne [archive]), p. 404-415.

•Roland Villeneuve, *Gilles de Rays : une grande figure diabolique*, Paris, Denoël, coll. « La Tour Saint Jacques », 1955, 288 p. □

Réédition revue par l'auteur : Roland Villeneuve, *Gilles de Rays : une grande figure diabolique*, Verviers, Gérard, coll. « Bibliothèque Marabout / Univers secrets » (no 429), 1973, 248 p. □

Réédition : Roland Villeneuve, *Gilles de Rays : une grande figure diabolique*, Genève, Crémille, coll. « Les personnages maudits de l'histoire », 1989, 361 p.

•(ja) Hayato Yoshida, « Du discours scientifique à la langue fictive : Le procès de Gilles de Rais de Georges Bataille et « le théâtre vécu » de Michel Leiris », *Études de langue et littérature françaises*, Tokyo, Société japonaise de langue et littératures françaises, nos 114-115, 2019, p. 223-238 (ISSN 0425-4929, lire en ligne [archive]).

## Sources secondaires additionnelles

### Études anciennes

René Blanchard, « Le Pays de Rays et ses seigneurs pendant la guerre de Cent ans (1341-1372) », *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-inférieure*, Nantes, Bureaux de la société archéologique, t. 37, 1897, p. 87-110 ([lire en ligne \[archive\]](#)).

• Arthur Bourdeaut (abbé), « Jean V et Marguerite de Clisson. La ruine de Châteauceaux », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Inférieure*, Nantes, Bureaux de la société archéologique, t. 54, 1er semestre 1913, p. 331-417 ([lire en ligne \[archive\]](#)).

• Eugène Cosneau, *Le connétable de Richemont (Arthur de Bretagne), 1393-1458*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1886, XV-712 p. ([présentation en ligne \[archive\]](#), [lire en ligne \[archive\]](#)).

• Gaston Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II : *Le roi de Bourges, 1422-1435*, Paris, Librairie de la société bibliographique, 1882, 667 p. ([lire en ligne \[archive\]](#)).

• Auguste Longnon, « Les limites de la France et l'étendue de la domination anglaise à l'époque de la mission de Jeanne d'Arc », *Revue des questions historiques*, Paris, Librairie de Victor Palmé, t. XVIII, juillet 1875, p. 444-546 ([lire en ligne \[archive\]](#)).

• Jules de la Martinière, « Un grand chancelier de Bretagne, Jean de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc (1405-1419) et de Nantes (1419-1443) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, Paris, Honoré Champion, t. I, 1920, p. 9-52 ([lire en ligne \[archive\]](#)).

• Charles Mourain de Sourdeval, « Les sires de Retz et le château de Machecoul », *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, Tours, Imprimerie de Mame, t. II, 1843-1844, p. 27-70 ([lire en ligne \[archive\]](#)).

• René Planchenault, « La conquête du Maine par les Anglais : les campagnes de Richemont (1425-1427) », *Revue historique et archéologique du Maine*, Le Mans, imprimerie Monnoyer, t. LXXXIX, 1933, p. 125-152 ([lire en ligne \[archive\]](#)).

### Études contemporaines

Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance : astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XIIe-XVe siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Histoire ancienne et médiévale » (no 83), 2006, 624 p. (ISBN 978-2-85944-544-7, [présentation en ligne \[archive\]](#), [lire en ligne \[archive\]](#)).

• Olivier Bouzy, « Les débuts du règne de Charles VII : 1418-1428 », *Bulletin de l'association des amis du Centre Jeanne d'Arc*, Orléans, Centre Jeanne d'Arc, no 27, 2007, p. 41-141 ([lire en ligne \[archive\]](#)).

• Olivier Bouzy, *Jeanne d'Arc en son siècle*, Paris, Fayard, 2013, 317 p. (ISBN 978-2-213-67205-2, [présentation en ligne \[archive\]](#)).

• Boris Bove, *Le temps de la guerre de Cent ans : 1328-1453*, Paris, Belin, coll. « Histoire de France », 2009, 669 p. (ISBN 978-2-7011-3361-4).

• Jacques Chiffolleau, « Dire l'indicible : remarques sur la catégorie du *nefandum* du XIIe au XVe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45e année, no 2, mars-avril 1990, p. 289-324 ([lire en ligne \[archive\]](#)).

• Jacques Chiffolleau, « Le crime de majesté, la politique et l'extraordinaire : note sur les collections érudites de procès de lèse-majesté du XVIIe siècle français et sur leurs exemples médiévaux », dans Yves-Marie Bercé (dir.), *Les procès politiques (XIVe – XVIIe siècle)*, Rome, École française de Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome » (no 375), 2007, 709 p. (ISBN 978-2-7283-0772-2), p. 577-662.

- Jacques Chiffolleau, « L'hérésie de Jeanne : note sur les qualifications dans le procès de Rouen », dans Jean-Patrice Boudet et Xavier Hélary (dir.), *Jeanne d'Arc : histoire et mythes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014, 292 p. (ISBN 978-2-7535-3389-9), p. 13-55.
- René Cintré, « Un exemple de contestation péagère au XVe siècle : le péage de Champtocé sur Loire, d'après le procès de 1412-1414 », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 92, no 1, 1985, p. 13-25 (lire en ligne [archive]). □
- René Cintré, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge : économie, guerre et société en pays de frontière, XIVe et XVe siècles*, Pornichet, Éditions Jean-Marie Pierre, 1992, 238 p. (ISBN 2-903999-11-2). □
- Philippe Contamine, « L'action et la personne de Jeanne d'Arc, remarques sur l'attitude des princes français à son égard », *Bulletin de la société historique de Compiègne*, t. 28 « Actes du colloque Jeanne d'Arc et le cinq cent cinquantième anniversaire du siège de Compiègne, 20 mai – 25 octobre 1430 », 1982, p. 63-80 (lire en ligne [archive]). □
- Philippe Contamine, « Un acteur du sacre de Charles VII : Georges de La Trémoille », *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, vol. 171 « L'histoire de Reims en questions », 1996, p. 190-211 (ISSN 0290-3083). □
- Philippe Contamine, *La noblesse au royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XII : essai de synthèse*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Moyen âge », 1997, 385 p. (ISBN 2-13-048763-7, présentation en ligne [archive]), [présentation en ligne [archive]], [présentation en ligne [archive]]. □
- Philippe Contamine, « Yolande d'Aragon et Jeanne d'Arc : l'improbable rencontre de deux parcours politiques », dans Éric Bousmar, Jonathan Dumont, Alain Marchandise et Bertrand Schnerb (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Bibliothèque du Moyen Âge », 2012, 656 p. (ISBN 978-2-8041-6553-6, lire en ligne [archive]), p. 11-30. □
- Philippe Contamine, Olivier Bouzy et Xavier Hélary, *Jeanne d'Arc. Histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2012, 1214 p. (ISBN 978-2-221-10929-8, présentation en ligne [archive]). □
- Benjamin Fauré, « René d'Anjou, son entourage et l'alchimie : des ateliers de faussaires au creuset littéraire », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, Paris, Classiques Garnier, no 43, 2022, p. 511-559 (ISBN 978-2-406-13326-1, ISSN 2273-0893, DOI 10.48611/isbn.978-2-406-13326-1.p.0511). □
- Pierre-Roger Gaussin, « Les conseillers de Charles VII (1418-1461) : essai de politologie historique », *Francia*, Munich, Artemis-Verlag, vol. 10, 1982, p. 67-130 (lire en ligne [archive]). □
- Michael Jones, « Jean IV et le pays de Retz : l'exercice et les limites du pouvoir ducal à la fin du XIVe siècle », dans *Échanges et pouvoirs au pays de Retz à la fin du Moyen Âge : Le printemps de l'histoire, Machecoul, 14 avril 2007, les actes du Colloque / [organisé par la] Société des historiens du pays de Retz*, La Bernerie-en-Retz, Société des historiens du pays de Retz, 2008, 64 p., p. 31-41. □
- Jean Kerhervé, *L'État breton aux XIVe et XVe siècles : les ducs, l'argent et les hommes*, vol. 1 et 2, Paris, Éditions Maloine, 1987, 1078 p. (ISBN 2-224-01703-0 et 2-224-01704-9, présentation en ligne [archive]). □
- Françoise Michaud-Fréjaville, « « Va, va, fille de Dieu. » De l'usage du « tu » et du « vous » dans les sources concernant Jeanne d'Arc (1430-1456) », *Cahiers de recherches médiévales*, Orléans / Paris, CEMO / Honoré Champion, no 12 « Une ville, une destinée : Orléans et Jeanne d'Arc », 2005, p. 157-169 (lire en ligne [archive]).

- Yves-Henri Nouailhat, « Les revenus des seigneurs de Rays au Moyen Âge », *La revue du Bas-Poitou et des provinces de l'Ouest*, Fontenay-le-Comte, Société des amis du Bas-Poutou, no 2, 75e année, mars-avril 1964, p. 114-126 (lire en ligne [archive]). □
- Georges Peyronnet, « Les complots de Louis d'Amboise contre Charles VII (1428-1431) : un aspect des rivalités entre lignages féodaux en France au temps de Jeanne d'Arc », *Bibliothèque de l'École des chartes*, Paris / Genève, Librairie Droz, t. 142, janvier-juin 1984, p. 115-135 (lire en ligne [archive]). □
- Brice Rabot, *Les structures seigneuriales rurales : Bretagne méridionale (XIVe-XVIe)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2017, 413 p. (ISBN 978-2-7535-5387-3, présentation en ligne [archive], lire en ligne [archive]). □
- Gildas Salaün, « Sceaux médiévaux liés au pays de Retz, conservés au musée départemental Dobrée », dans *Échanges et pouvoirs au pays de Retz à la fin du Moyen Âge : Le printemps de l'histoire, Machecoul, 14 avril 2007, les actes du Colloque / [organisé par la] Société des historiens du pays de Retz*, La Bernerie-en-Retz, Société des historiens du pays de Retz, 2008, 64 p., p. 57-63. □

### **Essais consacrés à la réhabilitation de Gilles de Rais**

Gilbert Prouteau, *Gilles de Rais ou la gueule du loup*, Monaco, Éditions du Rocher, 1992, 286 p. (ISBN 2-268-01322-7).

•Gilbert Prouteau et Xavier Armange, « *Je passe aux aveux !* » : entretiens avec Xavier Armange, Le Château-d'Olonne, d'Orbestier, coll. « Élite & rature » (no 2), 2002, 223 p. (ISBN 2-84238-045-2).

•Salomon Reinach, « Gilles de Rais », *Revue de l'université de Bruxelles*, Bruxelles, Secrétariat de la *Revue de l'université*, 1905, p. 161-182 (lire en ligne [archive]).

Article repris dans : Salomon Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. 4, Paris, Ernest Leroux, 1912, V-508 p. (lire en ligne [archive]), « Gilles de Rais », p. 267-299.

Réédition : Salomon Reinach (édition établie, présentée et annotée par Hervé Duchêne, avant-propos par Pierre Brunel), *Cultes, mythes et religions*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1996, LXXXI-1258 p. (ISBN 2-221-07348-7), « Gilles de Rais », p. 1026-1042.

